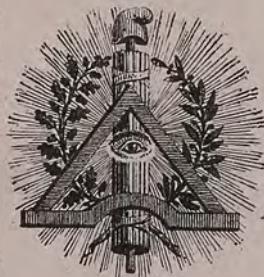


FACÉTIES

RÉVOLUTIONNAIRES.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



LISTE
DES NOMS
DES CI-DEVANT
NOBLES,



*NOBLES de Race, Robins, Prélats,
Financiers, Intriguans, & de tous les
aspirans à la noblesse, ou escrocs d'icelle;*

AVEC DES NOTES SUR LEURS FAMILLES.

Si notre père Adam eût acheté une charge de secrétaire
du Roi, nous serions tous nobles. ARLEQUIN.

PREMIERE PARTIE,

Avec une Table Alphabétique.

SECONDE ÉDITION,
BIBLIOTHÈQUE Corrigée & augmentée.

DU
SÉNAT.

A PARIS,

Chez GARNÉRY, Libraire, rue Serpente,
n°. 17.

Б Т Р

ТКАНІ

25

25

25

25

25

25

25

25

25

25



Copy of the first edition of the Getsemane

AUX CI-DEVANT NOBLES.

LILLUSTRATION de la noblesse est un pré-jugé qui n'a de respectable que son ancienneté; mais la raison est encore plus ancienne & plus respectable. Il y a eu des hommes & des roturiers, avant qu'il y eût des nobles.

D'Adam nous sommes tous enfans,
La preuve en est connue,
Et que tous nos premiers parens
Ont conduit la charrue;
Mais las de cultiver enfin
La terre labourée,
L'un a détaché le matin,
L'autre l'après-dînée.

Nous descendons tous de la même source, & du côté de l'ancienneté nous sommes aussi nobles les uns que les autres; car nous avons tous été engendrés par des hommes qui l'ont été par d'autres, & il en a été ainsi en remontant jusqu'au commencement du monde.

Mais, me direz-vous, nous avons occupé des places distinguées, nous avons obtenu des prérogatives qui nous ont tiré de la classe commune. Vous seriez peut-être bien embarrassés, Messieurs, de répondre si je vous demandois, à quel titre; & la plupart d'entre vous ne devez

votre noblesse qu'à votre argent ou à celui de vos aïeux , qui pouvoient bien ne pas l'avoir acquis d'une maniere trop noble. C'est ici le cas de vous citer le propos d'Arlequin , qui , se plaignant de n'être pas gentilhomme , disoit : *Si notre pere Adam avoit acheté une charge de secrétaire du Roi , nous serions tous nobles.*

C'est une vérité toute neuve , mais qui n'est pas moins une vérité , qu'il n'est presque pas d'anciennes maisons de ci-devant nobles qui ne trouvent dans leur généalogie quelques hauts & puissans seigneurs qui aient mérité d'être pendus ou de mourir à Bicêtre. Si vous me répondez que les fautes sont personnelles , & que vous ne pouvez pas répondre des crimes de vos aïeux , je vous ferai deux objections : la premiere , si le crime dégrade , & si la noblesse est une vertu transmissible de pere en fils , la série de votre noblesse a été interrompue par le scélérat qui a formé un des anneaux de votre chaîne généalogique ; ainsi sa postérité à dû cesser d'être noble. La seconde objection est que si vous croyez que les crimes soient personnels , il ne faut donc point prétendre que les exploits de vos prédécesseurs doivent refluer sur toute leur postérité ; car , parmi ces exploits , il est des crimes & de belles

actions ; il en est de glorieux & de déshonorans : si vous ne vouléz point hériter de leur déshonneur, il faut nécessairement renoncer à hériter de leur gloire. Le principe qui suppose l'un & l'autre transmissibles est le même : il faut renoncer à tout ou adopter tout ; vous n'avez point l'alternative.

Afin de détruire le préjugé absurde de la noblesse, de faire cesser chez la plupart des familles la vénération qu'elles conservent pour leurs aieux & leur illustration, je prouverai dans les numéros de cette liste, que parmi les nobles de race, il en est qui ont été iniques, cruels, sans foi, sans probité, sans honneur, voleurs de grand chemin, meurtriers, traîtres au Roi & à la patrie, qu'il en est qui ne doivent leur élévation qu'à un ancêtre qui

Par ses sales emplois s'est poussé dans le monde.

Je prouverai qu'il n'y a point d'honneur à s'honorer des actions d'un *Mandrin*, d'un *brigand*, d'un *proxenete*, & par-là je parviendrai à établir ce principe, aussi consolant pour les hommes de bien, qu'offensant pour les nobles sans vertus & sans talens, que le mérite ainsi que les défauts sont personnels.

Je tâcherai de faire encore un autre bien, celui de rabaisser l'orgueil insolent de quelques

nobles de fraîche date, qui ont encore plus de morgue que les ci-devant nobles de race, & qui ont beaucoup moins de raison d'en avoir, en exposant aux yeux du public l'histoire de leur ennoblissemens.

Un objet non moins utile que je me propose de suivre dans cet ouvrage, est de démasquer ces escrocs de noblesse qui trompent le public en se donnant des titres & un nom imposant, afin de pouvoir mieux tromper ensuite les particuliers avec lesquels ils ont affaire. Ces intriguans, doublement escrocs, sont nombreux & fort dangereux à Paris. Il est bien intéressant que le public enfin les connoisse tous.

J'espere que les amis du bon ordre voudront bien concourir à un œuvre qui intéresse autant les mœurs que la sûreté des citoyens, & faire passer au libraire les renseignemens qu'ils auront à fournir.

Nous avons déjà reçu une infinité de notes fort curieuses dont nous ferons usage.

Le seizième numéro terminera un volume, & contiendra une table alphabétique des noms de famille dont nous avons parlé; & pour donner à cet ouvrage la plus grande exactitude, il contiendra aussi les additions & changemens que nous aurons reconnus nécessaires.

LISTE
DES
NOMS DES NOBLES,
AVEC DES NOTES
SUR LEURS FAMILLES.

MARQUIS DE GAMBAYE; son véritable nom est LAVERDY ou *Laverdie*. Cette noblesse, quoi qu'on en dise, est toute fraîche. *Clément-Charles de Laverdy*, ci-devant marquis de Gambaye, étoit fils de *Clément-François*, reçu avocat au parlement en 1716, & dont le nom se trouve au rang des avocats dans les almanachs royaux postérieurs à cette date jusqu'en 1750. Il fut avocat *au* & non pas *en* parlement, comme l'ex-ministre, l'ex-marquis, l'ex-ennobli de *la Verdy* le suppose dans les nobiliaires, où il n'a pas manqué d'envoyer son mémoire; car autrement sa généalogie seroit inconnue. Dans ce mémoire, il a la fatuité & l'adresse de qualifier son pere de *Chevalier avocat*, comme qui diroit chevalier chancelier, &c.

Par cette ruse, il a voulu faire entendre que son pere n'avoit point exercé la profession d'avocat pour en vivre; mais qu'il l'avoit seulement passé par ce premier grade, afin d'arriver à une place distinguée dans la magistrature. Pour faire remonter plus haut sa noble origine, il dit que son grand-pere, le pere de cet avocat, étoit écuyer munitionnaire général des vivres de l'armée de France, lequel descendoit d'une ancienne famille noble de Milan, dont un chevalier au service de l'Autriche fut tué en 1544 à la bataille de Cerisoles. M. de la Verdy auroit bien pu monter plus haut, mais sa modestie s'est bornée-là.

La Bruyere, dans ses Caractères, dit en parlant des quêteurs de noblesse : « D'autres ont un seul nom dissyllabe, qu'ils ennoblissent par des particules, dès que leur fortune devient meilleure ». M. la Verdy suivit cet exemple.

Honteux d'être le fils d'un avocat, lorsqu'il parvint à être conseiller au parlement, il changea un peu son nom pour l'ennoblir, & le fit précéder de la particule *de*, avec *l'*; il parut pour la premiere fois dans l'almanach royal, avec cette pitoyable addition *DE L'Averdy : Risum teneatis amici.*

Il avoit dix mille livres de rente lorsqu'il

entra dans le ministere , & il en est sorti avec la mésestime publique & six millions de principal. Avec cela on peut bien être marquis & aussi noble que l'on veut. Ce fut alors qu'il bâtit le système généalogique dont on vient de parler.

Ce parvenu fut l'auteur des troubles de Bretagne , de la cherté des grains dans le royaume : il fit défendre de rien écrire & publier sur les finances & sur l'administration , parce que de son temps il n'y avoit sur ces matieres rien de bon à dire. Il se fit donner , il se fit bâtrir , aux dépens de l'hôtel de la Monnoie , le petit hôtel de *Cony*. Lorsqu'il fut disgracié , sa vanité souffrit beaucoup de n'avoir pas été assez long-temps en place pour être décoré du cordon-bleu. Il écrivoit alors à ses filles : *Je ne suis plus dans la finance* ; ce qui marquoit assez bien comment il avoit administré pour son profit. Les Parisiens le représenterent en mannequin , avec des lunettes sur le nez , pour marquer qu'au physique comme au moral il avoit la vue très-courte.

Il a laissé trois filles , dont aucune n'a porté son nom. L'aînée se faisoit appeller *de Gambaye* : elle épousa le colonel *la Briffe* , ennobli par la robe , frere du président au parlement-Maupeou.

La cadette étoit nommée *de Raconis*, & la troisième *de Neuville*. Elle épousa l'ex-comte *d'Es-
pinchal*.

BRETEUIL. Son nom est **TONNELIER**. Sa noblesse n'est pas aussi ancienne qu'il le prétend. L'histoire de la chancellerie par *Tesserau*, ce recueil qui contrarie tant de prétentions, nous apprend que le premier janvier 1573, *Claude le Tonnellier* fut reçu secrétaire du Roi, au lieu de *Claude Gurrualt*, & que le 26 août 1588, un autre le Tonnellier fut aussi élevé au même grade. Ainsi la fin du seizième siècle vit le commencement de cette noblesse, qui donne cependant tant de morgue & d'arrogance à l'ex-baron. A propos de sa hauteur, on raconte le trait suivant. Un seigneur aussi arrogant que lui s'étant présenté à l'hôtel du baron de Breteuil, le suisse dit que *monseigneur* n'étoit pas visible, parce qu'il travailloit. Celui-ci se consola en répétant ce refrain, qui fait allusion au nom roturier du *baron* ou *bon* comme il le signe : Travaillez, travaillez, *bon Tonnellier*.

Je sais peu de chose de la généalogie de cette maison; il suffit, pour rompre l'hérédité de la noblesse d'ame de ceux qui en sont, de citer ce *Breteuil* dont M. de Saint-Simon

parle dans ses *mémoires*, comme du petit & très-soumis *jockey* de l'infame cardinal *Dubois*. Ce prêtre indigne, ce ministre maq....., élevé à la dignité d'archevêque de Cambrai, étoit marié; il sentit la nécessité de détruire *per fas & nefas*, sans en laisser aucunes traces, toutes les pieces probantes de son mariage. Il lui falloit pour cette expédition un adroit séducteur, un homme capable de faire le coup de main en cas de résistance, enfin il lui falloit un homme sans mœurs, sans probité, un valet digne d'un tel maître : ce valet fut *Breteuil*. Celui-ci étoit transporté de joie de ce que l'infame Dubois avoit daigné jeter les yeux sur lui. *Il vit les cieux ouverts, s'il réussissoit*, dit *Saint-Simon*. Il partit avec de l'effronterie, de l'argent & des pistolets, munitions qu'il employa tour-à-tour pour tromper, séduire & épouvanter. Il réussit : il extorqua les minutes chez le notaire, déchira les registres de la paroisse, & vint tout triomphant recevoir le prix de ses *mesfais*. La reconnaissance de ce gredin de cardinal a beaucoup accru la fortune, le lustre & la noblesse de la maison de *Breteuil*. Si nous n'avions pas à médire du Breteuil qui valetoit à la cour du temps de la régence, nous n'aurions eu qu'à parler du Breteuil d'aujourd'hui.

Les HÉRAULT descendant de *Louis Héault*, riche marchand de bois, natif de Rouen, qui, dans la liste des traitans frippons taxés en 1716, fut forcé de regorger deux cents mille livres. Son fils, *René Héault*, fut maître des requêtes, intendant de Tours, puis lieutenant de police à Paris.

DE PUYNEUF : son vrai nom est PARAL. Le premier connu de cette famille est *Paral de Puyneuf*, fils d'un marchand de vins d'Orléans, qui, après avoir été commis aux postes, ensuite aux aides, s'avança si avant dans les fermes, qu'il fut taxé, en 1716, à trois cents quinze mille livres. Il mourut millionnaire, & laissa sa riche succession à son neveu, *Paral*, seigneur de *Montgeron*, qui fut receveur-général des finances, & qui, en 1737, épousa une dame *Dumas*, parente des *Grimot* & des *Orry*.

Le pere de ce *Paral de Montgeron* se nommoit *Paral de Vareille*. Il s'enrichit dans les affaires, & fut taxé à soixante-six mille livres. Il mourut imbécille.

DUC DE COIGNY. Son vrai nom est GUILLOT. *Les mémoires secrets*, tome 35, du 9 septembre 1787, en parlant de la pairie accordée au

duc de *Coigny*, en dédommagement de la place de premier écuyer, supprimée, disent : « On n'est pas moins surpris de voir l'arriere-petit-fils d'un marchand de bœufs siéger comme pair au parlement ». Voici l'exacte filiation de cette maison. *Robert Guillot*, juge vicomtal de Carentan, qui vivoit en 1560, est le premier noble de cette maison. Il obtint vers cette époque le changement de son nom trop roturier de *Guillot*, en celui d'une seigneurie qu'il possédoit, nommée *Franquetot*. Le pere de ce *Guillot*, qui étoit greffier au présidial de Coutances, avoit été englobé dans les nombreux ennoblissemens qui furent faits en 1545, pour de l'argent. C'est de ce greffier *Guillot*, & ennobli en payant, que descend, au neuvieme degré, le duc de *Coigny*, si illustre aujourd'hui. A la même époque on trouve un *Guillot* qui étoit sergent à *Varenguebec*, village compris dans le ci-devant duché de *Coigny*. Ces origines se trouvent dans les registres des notes du cabinet généalogique, à la bibliothèque du Roi.

Le dictionnaire des ennoblissemens, pag. 82, porte que les lettres de noblesse furent accordées à *Thomas Guillotte*, greffier de l'élection de Coutances, le 12 septembre 1543, & expédiées le 2 mars 1546, moyennant finance de

1200 l. *Robert Guillotte*, vicomte ou plutôt juge vicomtal de Carentan, fut ennobli le 12 septembre 1543, par lettres qui furent expédiées le 2 mars 1546, moyennant une pareille finance.

VILLESAVIN : leur nom est *ADINE*. Cette famille est originaire de Bourgogne, du côté d'Auxerre. Ils sont proche parens des *Viltar*, marchands de vins à Paris & au Port-à-l'Anglois. Le premier de ceux de cette famille qui ouvrit la porte de la fortune à sa postérité, passa par les emplois les plus subalternes : après avoir été long-temps directeur des fermes, il devint sous-fermier. Son fils fut sous-fermier du vivant de son pere ; il lui succéda, & fut nommé directeur de la compagnie des Indes, en 1719. C'étoit un de ces hommes qui embrassent tout. Il étoit de l'académie françoise, honneur auquel peu de financiers aspirent. Il avoit acheté le marquisat de *Villesavin*, dont ses enfans jouissent encore. Il fut destitué de sa place, parce qu'on trouva chez lui environ trente mille livres de pieces vieilles ou nouvelles, qu'il gardoit malgré les défenses portées par l'arrêt du conseil, qui défendoit à tous particuliers d'en posséder pour plus de cinq cents livres. Il fut trahi par un laquais qu'il avoit

grondé un peu plus fort , un jour que sa goutte
le faisoit souffrir plus qu'à l'ordinaire .

BRISSARD , originaire du Mans , étoit prévôt de cette petite ville , & n'auroit jamais été plus loin , si le hasard n'avoit placé son frere chez le cardinal de Fleury , dont il étoit aumônier : il en devint ensuite intendant . Le cardinal , dès la premiere année de son ministere , fit intéresser dans les sous-fermes le prévôt frere de Brissard , & ensuite dans le traité de la vente des offices sur les ports & autres places de Paris , où il avoit deux sous d'intérêt , pendant que les associés n'avoient qu'un sou . Il a gagné des sommes immenses dans la fourniture des lits des hôpitaux des troupes , & dans l'entreprise des vivres de l'armée d'Italie en 1733 . Ses associés dans cette spéculacion financiere , étoient un nommé *Marquet* , ci-devant marchand de bled à Bordeaux ; *Barjac* , valet-de-chambre du cardinal , &c. Brissard fut ensuite fermier-général . Il avoit été obligé de quitter la prévôté de Meulan , parce qu'il fut soupçonné d'avoir reçu de l'argent pour laisser sauver un homme qui avoit mérité d'être pendu . Il étoit brutal , insolent . Il avoit acheté la seigneurie de Triel , que possède aujourd'hui madame

de Conti. Il est mort en 1788 ; son fils lui a succédé à la place de fermier-général ; mais il a été rayé de la liste des soixante, par le contrôleur-général Laverdi, pour son luxe insolent. Il a marié sa fille au marquis de *Thiard*, de l'académie françoise.

BONNEVIE. Celui de cette maison qui l'a enrichie, commença par les emplois de finance les plus bas, & à force de souplesses & de subtilités, il parvint à s'approprier une succession qui ne lui appartenloit pas, & qui lui facilita, par la suite, les moyens d'entrer dans les sous-fermes des domaines & autres droits. Il fut nommé fermier-général en 1721. C'étoit un homme bourru, brutal, extrêmement dur, & sans aucune politesse.

BOURET, étoit fils de *Bouret*, laquais de M. *Feriol*, ambassadeur à la Porte, & avoit épousé la femme-de-chambre de madame *Feriol* : il est mort secrétaire du Roi du grand-college.

BRAGOUSE, natif de Montpellier, vint à Paris sans autre équipage que ses rasoirs, avec lesquels, pour deux sous, il faisoit la barbe à tout le monde.

Le

Le système de *Law* lui fit quitter le plat à barbe ; il s'enrichit avec les billets de banque , épousa une blanchisseuse de ses amies , acheta une charge de trésorier de la maison du Roi. Il devint fermier-général. Sa conduite peu délicate lui attira plusieurs disgraces qu'il supporta avec fermeté.

CAMUZET , étoit un autre fermier-général , qui avoit été notaire au châtelet de Paris , & qui étoit fils d'un commissaire favori de madame d'Argenson. Par quelque affaire de son ressort , il se procura la pratique de madame de *Chateauroux* , duchesse & catin à la cour ; elle lui promit la premiere place de fermier-général qui viendroit à vaquer ; mais sa protectrice étant morte avant qu'il obtînt cette dignité lucrative , elle fut donnée au protégé d'une autre catin de la cour , fameuse sous le nom de *marquise de Pompadour*. Le Roi n'oublia cependant point *Camuzet* ; à la seconde place vacante , il fut nommé , & étant en tournée à Nantes , il y mourut en 1753 , tout comme François Ier mourut à Rambouillet , de la vérole qu'il avoit.

Comte de PERROCHEL. Cette famille se prétend fort ancienne , & elle fonde cette ancien- neté sur ce qu'elle possède la terre de *Grand-*

Champ depuis 1500 ans ; mais la preuve de la possession d'une terre n'est pas une preuve de noblesse. Les *Perrochel* n'ont point cité une filiation suivie depuis cette époque ; ils ne prouvent leur génération que du présent siècle. Ils descendent, ainsi que leurs collatéraux, de *Charles Perrochel*, qui fut reçu le 18 juillet 1594 chevalier du Roi.

Marquis de Saint-Clair. Son nom est *Vidar*. Le marquis de *Saint-Clair* d'aujourd'hui, ancien mousquetaire noir, chevalier de *Saint-Louis*, &c. est fils d'un chef de brigade des gardes du Roi, & petit-fils d'un *Vidar*, maire de *Poitiers*, qui fut ennobli par cette charge, & qui prit alors pour armes parlantes *huit dards rassemblés en faisceau*. Le ci-devant marquis de *Saint-Clair* a obtenu le grade de colonel, non pas pour ses services, mais pour avoir épousé la petite-fille du maréchal de *Chastenet*. On accuse ce noble d'avoir la morgue des parvenus, de se montrer méprisant envers les gens instruits comme envers ses créanciers, & de sembler dire à celui qui se méprendroit sur sa noblesse, ce que la *Fontaine* fait dire au diable de *Papefiguere* :

Je t'ai jà dit que j'étois gentilhomme,
Né pour chommer & pour ne rien savoir.

Comte d'ARNOUVILLE. Son nom est de MACHAUD. M. de Machaud, ancien garde des sceaux, & long-temps exilé à Arnouville, étoit le fils d'un magistrat vendu au despotisme, & souvent employé dans des commissions ordinairement composées, non pas de juges, mais de condamnateurs. Sa sévere exactitude à remplir les intentions de la cour, lui avoit mérité le surnom de *Machaud-coupe-tête*. Son fils avoit été intendant du Hainaut.

Madame de Pompadour, pour satisfaire aux dépenses extraordinaires qu'elle employoit pour le maintenir en place, & perpétuer l'enchantement de son royal esclave, avoit besoin, à la tête des finances, d'un homme à son commandement. M. Orry étoit trop économe, & se prétoit peu aux grands vols & aux dilapidations qui lui étoient nécessaires : il lui falloit un complice. Elle fit disgracier Orry, & jeta les yeux sur Machaud, qui étoit plus accommodant. En 1745 il fut nommé contrôleur général. Ce fut alors qu'il embellit, avec des dépenses immenses, le parc & le village d'Arnouville, qui est le mieux bâti & le mieux percé de tous les villages de France. Cette favorite l'éleva ensuite, en 1750, à la dignité de garde des sceaux. Le Roi érigea, en sa

faveur , au mois d'avril 1757 , Arnouville en comté. Dans la suite , M. de *Machaud* étant disgracié , fut exilé dans cette terre. On rapporte que Louis XV , en passant par ce village , fut choqué de la magnificence extraordinaire de la grille du parc.

ROUILLER , dernier intendant de Champagne , nommé MONSEIGNEUR *Gaspard-Louis Rouiller-d'Orfeuil* , chevalier , grand-croix , &c. , doit sa fortune , ses titres , sa noblesse à un postillon nommé *Louis Rouiller* , qui eut l'honneur de mener Louis XIV en poste. Cet homme , qui avoit su plaire un instant au Roi , parvint par degrés à être contrôleur & directeur de la ferme générale des postes. *Rouiller du Peroy* & *Rouiller de Beauvoir* étoient de la même famille. L'un fut taxé le 12 décembre 1716 , dans le rôle des sang - sues publiques , à quarante-cinq mille livres , & le second à dix mille livres. De l'un de ces financiers est provenu le *Rouiller* créature de Madame *Pompadour* , qui fut par elle poussé à la place d'intendant du commerce , puis à celle de secrétaire de la marine. Le département de la marine , donné à un homme qui n'avoit jamais connu les ports , fit dire , en jouant sur son nom , qu'on donnoit la marine à conduire d'un *Rouiller*.

Dans une piece imprimée sous le titre de Conversation de Louis XVI, avec un de ses favoris, sur les talens des intendans de province, on fait dire à ce dernier, à propos de *Rouiller d'Orfeuil*, intendant de Champagne :

« Qu'il seroit beaucoup plus propre à manger
 » du foin, que ses chevaux, qui ont au moins
 » un certain instinct; cependant la Champagne
 » ne seroit pas indifférente entre les mains d'un
 » homme de mérite; mais un *Rouiller d'Orfeuil*,
 » parent du ministre, se croit pour cela né avec
 » des talens ».

On reproche à ce *Rouiller*, ex-intendant, de n'avoir pris pour subdélégués & secrétaires que des personnes mal-famées & qui ont fait banqueroute, tels que les *Polonceau*, *Gauthier*, *Heuvrard*, *d'Otterville*, &c.

Comte de ONZ-EN-BRAY. Son vrai nom est PAJOT. La noblesse de cette maison ne remonte pas bien haut. *Nicolas Pajot*, habitant (on n'ose pas dire sa qualité) de la ville de Pont-sur-Seine, eut un fils qui illustra sa famille. Il fut d'abord commis dans les postes, & puis successivement contrôleur & fermier de cette partie. Se voyant riche, il voulut ennobrir lui & sa postérité. Pour cet effet, il acheta, le 17 octobre

1680, des lettres de secrétaire du Roi, & épousa une riche héritière, Marie-Anne *Oger*, dame de *Villers* & d'*Onz-en-Bray*, seigneurie dont sa postérité a hérité. Il mourut en 1680.

Son fils *Leon Pajot*, succéda, en 1702, à la place de contrôleur-général des postes & relais de France qu'occupoit son pere. Il se qualifioit de seigneur de *Villeperot*, *Saint-Aubin*; mais ces titres furent trop minces, & ne purent suffire à son grand besoin d'illustration: il parvint, avec les maneges ordinaires, à faire ériger, comme il le desiroit tant, la seigneurie d'*Onz-en-Bray* en comté, & il fut enfin nommé M. le comte. Il épousa Anne *Rouiller*, la fille de *Louis Rouiller*, dont nous venons de parler dans l'article précédent. Ses petits-fils & petite-fille sont *Christophe-Louis*, seigneur de *Villiers*, gouverneur d'*Arles*, & *Anne*, mariée en 1733 à *Pierre Delpech*, seigneur de *Cailly*. De ce mariage est issue une fille, mariée à *Jean-Armand*, marquis de *Joyeuse*.

ROHAN. Si la noblesse ne consiste que dans la preuve d'une longue possession de titres dans la même maison, celle des *Rohan* est une des plus nobles de France; si au contraire la noblesse consiste dans une plus longue suite de belles ac-

tions, de témoignage, de vertus & de grandeur d'ame conservés sans interruption dans une même race, les *Rohan* ne sont pas nobles. Le plus ancien des auteurs de cette maison étoit fils de prêtre, & par conséquent on pourroit dire à la rigueur, *bâtarde*; c'étoit *Guethenoc* ou *Guethenoc*, fils de *Benedict*, évêque de *Cornouaille*, lequel étoit fils de *Budic*, comte de *Cornouaille*. Cet évêque ayant, pendant son épiscopat, épousé une fille appellée *Guinædon*, en eut cinq fils, dont l'aîné fut *Alain Cagnard*, comte de *Cornouaille*, qui succéda à son pere. *Guethenoc* fut le troisième; il eut en partage la vicomté de *Porhoet*. C'étoit vers les commençemens du onzième siecle que *Guethenoc* étoit vicomte de *Porhoet*, époque où les magistrats des villes de France & des provinces, profitant des affoiblissemens des rois, des malheurs & des désordres que les ravages des Normands portèrent dans l'administration publique, usurperent sur le monarque des charges qu'ils ne possédoient qu'à vie, & les rendirent héréditaires dans leurs familles. Ainsi, conformément aux principes généraux de notre histoire & de notre droit public, il est certain que la première élévation de la maison de *Rohan* est due à des usurpations, & son origine à un

crime, puisque le chef de cette maison étoit fils d'un prêtre.

Josselin, fils aîné de *Guethenoc*, fut aussi vicomte de *Porhoet*. Son fils *Eudon* lui succéda dans cette vicomté, & eut à son tour pour successeur son fils *Josselin II*. Le frere de celui-ci, nommé *Alain*, étoit vicomte du château de *la Nouée*; il fit bâtier, vers l'an 1105, le château de *Rohan*, dont ses descendans ont porté le nom.

Le petit *abbé Georgel*, qui a fait sur la maison de *Rohan* une généalogie toute pleine de complimens, comme un abbé de son espece doit faire, a négligé tous les faits honteux, & n'a rapporté que ceux qui étoient capables d'accroître la vanité de cette vieille maison. Nous tirons tous les faits que nous rapportons de l'histoire de Bretagne, par dom *Lobineau*, qui est un peu plus respectable que M. l'abbé *Georgel*.

Si l'on veut observer en outre que les seigneurs de Bretagne, les ducs mêmes, étoient des hommes féroces, sans bonne-foi, sans humanité; toujours en guerre les uns contre les autres, les fils, les freres, contre leur pere, contre leurs freres; toujours occupés à s'arracher quelque portion de terre, à se faire des

insultes réciproques ; à se révolter contre leurs petits souverains, à chercher à s'égorgeler, on aura une petite idée de ces nobles. Ayant usurpé leur pouvoir & leur charge sur le roi de France, ils eurent l'audace de se dire ducs, comtes, ou vicomtes *par la grace de Dieu*, & de couvrir leurs usurpations par ce titre sacré, parce qu'ils ne pouvoient pas en fournir de légitime.

Les *Rohan* n'ont joué qu'un rôle très-subordonné dans l'histoire de Bretagne; quelques-uns ont été attachés aux ducs, & ont eu la bassesse de les servir jusque dans leur crime. Lorsque le duc de Bretagne *François I*, voulut faire assassiner *Gilles* son frere, le garde-des-sceaux refusa de prêter son ministere à cet abominable projet. *Louis de Rohan*, seigneur de *Guemené-Guengamp*, ne fut pas si délicat; il scella lui-même cet ordre scélérat, & dépouilla le vertueux garde-des-sceaux de sa charge.

Depuis le fameux duc de *Rohan*, chef des protestans, cette maison n'a fait que se traîner dans la poussière & dans la boue puante des cours. Les uns se sont tourmentés long-temps, ont élevé de longues discussions sur la grande question de savoir si les femmes de cette maison avoient le droit d'être assises à la cour seulement sur un tabouret. Le petit abbé *Georgel*, très-

humble valet de ces valets de cour, digne défenseur d'une pareille cause, est entré dans cette lice pour de l'argent, & a fait un livre fort savant, avec une dédicace fort humble pour établir que la maison de Rohan étoit digne de ramper toujours, & de s'asseoir quelquefois sur un tabouret à la cour. Un homme de cette maison, qu'on appelloit prince *Guéméné*, a fait depuis peu d'années une banqueroute frauduleuse, & la plupart de ses créances, que les coquins *le Noir* & autres commissaires ont dit être liquidées, ne le sont point, j'en ai la preuve. Le cardinal de *Rohan*, qui a donné un si grand lustre à sa famille, qui a joué un si grand rôle dans les tripots, les cours & chez les filles, qu'on a surnommé le *Cardinal-Collier*, & qui cabale aujourd'hui, son argent à la main, contre la France, est bien digne de son antique & noble origine.

BOURBON-BUSSET. Cette maison, suivant l'opinion la plus reconnue, est bâtarde, & même bâtarde de prêtre; & pour me servir de la naïveté de l'ancien langage, elle descend d'un *fils de putain*. Ce fils de putain étoit *Pierre*, fils bâtarde de l'évêque de *Liege*, *Louis de Bourbon*. Il épousa *Marguerite d'Allègre*, dame de *Busset*,

seigneurie située sur les confins du Bourbonnois & de l'Auvergne, dont sa postérité a conservé le nom. On fit au fils d'évêque un legs comme bâtard, & comme bâtard il le reçut.

On a élevé plusieurs doutes sur la légitimité de cette maison de Bourbon-Busset : on a prétendu que l'évêque *Louis de Bourbon* s'étoit réellement marié en Allemagne, avec la veuve du due de Gueldres, & que parce qu'il avoit épousé sans le consentement du Roi & de *Pierre*, duc de Bourbon, frere du prélat, on avoit traité le mariage de clandestin, & les enfans provenus d'illégitimes. Cette question, que du temps du despotisme on trembloit de discuter, peut l'être aujourd'hui. Si l'on parvenoit à prouver que *Louis de Bourbon* fut marié légitimement & avant d'entrer dans les ordres, il est certain que son fils doit être légitime; & s'il est légitime, la couronne de France devroit appartenir à sa postérité, puisque cet évêque étoit de la branche aînée de Bourbon, & que la branche régnante n'est que la cadette.

Ainsi M. *Bourbon-Busset*, premier gentilhomme ou premier domestique (car il n'y a plus de gentilshommes) du ci-devant comte d'*Artois*, auroit des prétentions à la couronne, si la constitution qui affermit *Louis XVI* sur le

trône ne s'y opposoit. En supposant que ces prétentions se réalisassent, les François ne gagnaient pas au change; car ce *Bourbon* domestique doit être aristocrate comme son maître.

Les *Bourbon-Buffet* & les *Rohan* descendant les uns & les autres d'un prêtre, marié ou non marié; je demande aux savans généalogistes pourquoi une de ces maisons est regardée comme légitime, & l'autre comme bâtarde?

Comte d'AFFRY. Son véritable nom est *AVRIL*. Ce nom a été changé successivement en ceux d'*Avrie*, *Avry*, & enfin *Affry*. Cette maison prétend descendre d'une des plus illustres & des plus anciennes de la Suisse; mais cette prétention n'est pas bien soutenue. Quoi qu'il en soit, elle a la modestie de s'attribuer cette humble devise:

Au plus vaillant héros.

C'est une nouvelle pour bien du monde, & à laquelle on ne croira pas facilement.

DE GAGNY. Son nom est *GAILLARD*. Il est fils de *Gaillard de la Bouexiere*, fermier-général, qui avoit été laquais, ensuite valet-de-

chambre d'un seigneur qui lui fit donner de l'emploi en récompense de ses services. Ce *Gaillard* fut placé dans la partie du domaine & y devint habile. Il fut élevé au grade de fermier-général en 1721. Il acquit la terre de *GAGNY*, à trois lieues de Paris, qu'il fit embellir; & de laquais qu'il avoit été, il devint haut & puissant seigneur.

Son fils, qui lui a succédé, tranche du prince dans son château de *Gagny*. Il a fait bâtir au bas de Montmartre une maison très-vaste, très-richement décorée, & de très-mauvais goût. On dit qu'il y a pour vingt-cinq mille livres de bras de cheminée, pour soixante mille livres de glaces.

Comte de Murat. Si quelque généalogiste s'avisoit de contester l'ancienneté de cette maison, pour le convaincre, je lui citerois les pieces authentiques qui constatent l'existence de *Regnaud*, vicomte de *Murat*, en 1414. Ce noble refusa de rendre la foi & hommage à *Bernard d'Armagnac*, comte de *Rodez*. Il fut condamné, par un jugement de cette année, à avoir sa vicomté confisquée. Il fallut l'assiéger dans son château de *Murat*, pour faire exécuter la sentence. Le noble perdit sa seigneurie & sa liberté.

Quelque temps après il sortit de sa prison, & vint chercher un asyle auprès du duc de Bourgogne. Ce duc avoit sollicité auprès du Roi sa liberté, & la restitution de ses terres : il le fit son chambellan, mit sa femme au rang des dames de la maison de la duchesse de Bourgogne, & lui donna le château & la forteresse de *Lanthenay*, avec ses dépendances & revenus.

Quelques années après, le dauphin, qui devint roi de France sous le nom de *Charles VII*, avoit décidé dans *sa certaine science & puissance royale*, & de l'avis des nobles seigneurs qui l'accompagnoient, d'assassiner le duc de Bourgogne. Il falloit avoir dans la maison de ce duc quelques intelligences, quelques amis qui voulussent épauler l'expédition : on s'adressa au noble vicomte de *Murat*, qui, pour de l'argent, s'engagea à tout ce qu'on voudroit de lui. Il promit donc de trahir de son mieux le duc de Bourgogne, son maître, son bienfaiteur & celui de sa femme, & de ne rien négliger pour faciliter son assassinat, moyennant la somme de cinquante-sept mille moutons d'or (1),

(1) Le mouton d'or valoit alors trente sous ; ainsi cette somme étoit exorbitante pour le temps, & iroit aujourd'hui à plus de cent mille écus. Le noble *Murat* savoit faire ses marchés.

& de cinq cents livres de rentes en terre. Le duc de Bourgogne, comme on en étoit convenu, fut, avec le plus grand succès, assassiné, en 1419, sur le pont de Montreau, par dix gentilshommes de la suite du dauphin, & par les soins du noble *Murat*. Voilà des titres de noblesse cela.

On n'a pas de preuves que les *Murat* d'aujourd'hui descendent de ce vicomte de *Murat*; ils se croiroient fort honorés d'avoir ce scélé-rat pour aïeul.

Comte d'*ESPINCHAL*. Le plus ancien des illustres de cette maison étoit *Charles d'Espinchal*, chambellan à la cour du roi Charles VIII, en 1487. *Charles-Gaspard d'Espinchal*, qui vivoit au siecle dernier, n'étoit pas moins *illustre*. Il avoit été maréchal-de-camp, colonel-général, capitaine d'un régiment, &c. mais comme il étoit d'une bonne noblesse, il voloit les marchands, assassinoit les paysans, & faisoit autres semblables gentillesses qui lui méritèrent une très-grande réputation dans la province d'Au-vergne, théâtre de ses nobles exploits; de sorte que lorsqu'on vient à parler dans ce pays, de *Mandrin*, de *Carrouche*, & autres messieurs de cette classe, aussi-tôt on se rappelle *d'Espinchal*,

& chacun raconte de ses tours. Il en fit tant, qu'il fut sur le point de voir ses plaisanteries féodales se terminer par une plaisanterie d'échafaud.

Louis XIV, qui étoit si juste envers son peuple, accorda, en 1678, au noble *d'Espinchal*, des lettres de rémission pour différens homicides qu'il avoit commis en badinant noblement.

Sa postérité, qui existe encore en grand nombre, n'en a été que plus noble.

Marquis DE MIROMENIL. Son nom est HUE. Un HUE étoit, en 1592, conseiller au parlement de Rouen : sa postérité a toujours occupé des dignités dans la robe. *Thomas Hue*, seigneur de *Miromenil* & de quelques terres voisines, sollicita à la cour pour en former un *marquisat*, afin que lui & sa postérité pussent avoir la gloire d'être *marquis*. Il s'y prit si bien, qu'il obtint cet honneur insigne. Ces *Hue* portent pour armes trois *hures* de sanglier, ce qui est le symbole ingénieux d'une grande noblesse. De-là est sorti le garde-des-sceaux *Hue*, qui n'aimoit pas la liberté de la presse, & qui avoit, parmi les libraires & les censeurs, ses espions affidés. Je les connois ces espions, je les ai pris sur le fait. Aujourd'hui les écrivains qui ont rompu leurs chaînes,

chaînes, sont très-disposés à huer M. *Hue & ses nobles agens.*

Baron DES ADRETZ. On m'affirme qu'il existe encore des descendants de cet être odieux, qui ne mérite point le titre d'homme, dont le nom rappelle des atrocités. Leur vrai nom est BEAUMONT. *François de Beaumont, baron des Adretz,* est celui qui a mis son nom en horreur. Ayant pris d'assaut la ville de *Montbrison*, il fit, après son dîner, monter sur la tour de l'horloge ses prisonniers, & les forçoit de se précipiter du haut en bas. Il prenoit plaisir à les voir hésiter & reculer devant le précipice. Un soldat condamné à faire le saut, retardoit l'instant de sa mort en revenant sur ses pas. Le féroce baron, impatienté de ce qu'il faisoit tant de façons, lui ordonna de se précipiter tout d'un coup. Le soldat lui répondit : *Moi je vous le donne à faire en dix.* D'Aubigné lui demandoit un jour pourquoi il s'étoit toujours montré si cruel. *Des Adretz* lui répondit, avec un sang-froid atroce, *que nul ne fait cruauté en la rendant ; que le seul moyen de faire cesser les barbaries des ennemis, est de leur rendre les revanches :* puis il racontoit *le fait de ces trois cents cavaliers renvoyez en l'armée des ennemis sur des chariots, ayant*

chacun un pied & un poing coupés, pour faire, comme cela fut, changer une guerre sans merci, en courtoisie. Quand les soldats font la guerre avec respect, ajoute-t-il, ils portent le front & le cœur bas : en un mot, on ne peut leur apprendre à mettre ensemble la main à l'épée & au chapeau ; & qu'en leur ôtan eut espoir de pardon, il falloit qu'ils ne vissent abri qu'à l'ombre des drapeaux, ni vie qu'en la victoire. On assure qu'après un grand carnage de catholiques, il obliga ses deux filles à se baigner dans leur sang, afin de les accoutumer à la cruauté.

LA BOBETIERRE, nom d'une maison noble du Poitou. Un seigneur de cette maison ayant été averti que pendant son absence, sa femme, suivant l'expression d'un écrivain du temps, n'avoit cessé de paillarder avec un gentilhomme voisin, voulut tirer vengeance d'un affront auquel il étoit fort sensible; car c'étoit un mari peu civilisé & qui ignoroit les usages.

Il arrive chez lui, & invite à dîner le voisin, amant de sa femme. Après le repas, il propose à l'une & à l'autre, une promenade dans un bois voisin; là il profite d'un instant favorable, & assassine sa femme & le gentilhomme, afin de laver dans leur sang le deshonneur dont ces deux coupables avoient terni sa gentilhommerie.

Il fut bientôt arrêté, jugé & condamné à avoir la tête tranchée. Quand on lui prononça son arrêt de mort, il dit clairement aux juges *qu'ils portoient tous les cornes*, & qu'on ne le faisoit mourir que parce qu'il n'avoit pas voulu en porter comme eux.

Lorsqu'il fut sur l'échafaud, il ne voulut point qu'on lui bandât les yeux, regardant cette formalité comme fort inutile; mais il prit l'épée du bourreau, & en effaya le tranchant sur son doigt; après quoi il dit: *Mon ami, dépêche-moi vite-ment; il ne tiendra qu'à toi, car ton arme coupe bien.*

CHABOT-LONGVY. Cette maison est fort ancienne, & n'en est pas plus modeste. Sous le regne de Philippe I il existoit un *Guillaume Chabot*, qualifié de *chevalier*, duquel, de pere en fils, est sortie la maison *Chabot*, qui s'est alliée avec les *Châtillon-sur-Marne*, les *Laval*, les *Rohan*, &c.

Les barons de *Jarnac* devinrent les aînés de la maison de *Chabot*, par l'extinction de la branche des barons de *Rais* & de *Machecoul*.

L'amiral de *Chabot* étoit d'une branche cadette. Il eut pour fils *François Chabot*, marquis de *Mirebeau*, comte de *Charny* & seigneur de

Brion, qui a continué cette branche. La femme de cet amiral s'appelloit Françoise de *Longvy* ou de *Longvic*; elle étoit fille aînée de Jean de *Longvy*, seigneur de *Givry*, & de Jeanne d'*Orléans-Angoulême*, sœur naturelle de François I, parenté qui, quoique du côté gauche, servit beaucoup à la fortune de l'amiral. *Jacqueline de Longvy* épousa, par le crédit de sa sœur, *Louis I*, duc de *Montpensier*, dont elle eut *François II*, duc de *Montpensier*, & *Charlotte*, princesse d'*Orange*.

Après tant de hautes alliances, la vanité de la maison *Chabot* se vit très-blessée par celle que fit *Catherine Chabot*, fille de *Jacques*, marquis de *Mirebeau*. Elle épousa en second mariage un président de *Metz*, nommé *Vignier*, homme de naissance bourgeoise. Cette vieille maison fut toute troublée de voir une maison toute neuve se greffer sur elle. Rien ne peint mieux l'excès de démence où le préjugé de la noblesse a pu porter des êtres soi-disant raisonnables, que le propos d'une demoiselle *Dutillet*, célèbre alors par son esprit. Elle demanda un jour à la dame qui avoit dérogé, par quelle raison elle avoit pu se résoudre à épouser ce *président*, c'est ainsi qu'elle s'appelloit. La noble dame lui répondit : *C'est que j'étois grosse*. Ah !

madame, répartit la demoiselle, *six bâtards vous auroient moins déshonorée, que ne fera un enfant légitime venu d'un tel mariage !* L'honneur des nobles n'est pas fait comme celui des autres.

Marquis d'OFFEMONT. Le vrai nom de cette maison est GOBELIN; elle a pris ensuite celui de BRINVILLIERS, & a quitté ces deux noms pour prendre celui d'Offemont, par des motifs bien différens. Elle a d'abord rougi de porter celui de *Gobelins*, qui rappelle *Gilles Gobelins*, natif de Reims, un des plus habiles teinturiers de son temps, & qui, sous le regne de François I, vint à Paris, fonda une manufacture de teinture, qui a été remplacée par celle de tapiserrie.

La maison d'Offemont ne parle point dans sa généalogie, de ce célèbre *Gobelins*, habile artisan, qui a donné son nom à un quartier de Paris, à une rivière, & à une des plus fameuses manufactures de l'Europe: c'est que cet homme étoit roturier. Elle ne date que de son fils ou petit-fils, *Jean Gobelins*, qui eut la petiteesse d'esprit de donner son argent à la cour, pour s'ennoblir, en achetant une charge de secrétaire du Roi. Ce *Jean Gobelins* est le trisaïeul d'*Antoine Gobelins*, baron de *Norat*, maréchal-de-camp,

Cet *Antoine*, un des plus importans de cette maison, voulut le devenir davantage; il parvint à faire ériger, en 1660, sa terre de *Brinvilliers*, près de Paris, en *marquisat*. Par le moyen de ces érections qui ne coûtoient rien à la cour, en flattant la vanité des nobles, elle se les attachoit à bon marché. Les successeurs d'*Antoine Gobelin* n'eurent pas le plaisir de conserver le nom de *marquis de Brinvilliers*.

Marie d'Aubray, fille de *Dreux d'Aubray*, seigneur d'*Offemont*, lieutenant-civil au châtelet de Paris, avoit épousé, en 1651, *Antoine Gobelin*, dont nous venons de parler; elle étoit belle, eut des adorateurs, & entre autres un officier Gascon, nommé *Godin de Sainte-Croix*. Le pere de cette dame, qui étoit lieutenant-civil, fit fermer le galant à la Bastille, où il demeura près d'un an. Madame la marquise contrefit la dévote, & continua de voir secrètement son cher amant, qui, instruit dans l'art de composer des poisons, la détermina à s'en servir pour se débarrasser des importuns: elle empoisonna, en 1670, son pere, ses deux freres & sa sœur. Elle fut convaincue de ces crimes, & le 17 juillet 1676, elle fut brûlée après avoir eu la tête tranchée. Elle ne voulut point empoisonner son mari, parce qu'il avoit

eu de l'indulgence pour ses amours. C'est de cette femme scélérate que descendent les marquis & comtes d'Offemont d'aujourd'hui. Ses fils abandonnerent le nom de *Brinvilliers*, qui étoit en horreur. L'aîné préséra le titre de *comte d'Offemont*, nom de son grand-pere maternel, & duquel il avoit hérité : ses successeurs l'ont imité.

Baron de CASTRIES. Son nom est LA CROIX ou DE CROIX. Cette maison, originaire de Montpellier, prétend être alliée à monsieur *Saint-Roch*, qui mourut à Montpellier en 1327. Elle doit sa fortune aux emplois que ceux qui la composoient ont occupés dans les gabelles. Dans un registre de la sénéchaussée de Montpellier, on voit un *Jean la Croix* qualifié, en 1359, de *bourgeois de Montpellier*, & de *trésorier principal* sur le fait de la gabelle, du sel & autres impositions, &c. Ses descendants suivirent le parti de la finance. *Guillaume de la Croix*, président de la cour des aides de Montpellier, acquit le 19 avril 1495, la baronnie de *Castries*. Il épousa, en 1476, *Française Cézelli*, dont il eut trois fils, *Louis*, *Jean* & *Geoffroy*. C'est de *Jean* que descend le duc de *Castries* d'aujourd'hui. Son fils *Jean de la Croix, baron de Castries*,

commença la fortune de ses descendants, parce qu'il parvint à être serviteur ou valet à la cour, c'est-à-dire, gentilhomme ordinaire du Roi; en 1609, il épousa *Louise de l'Hôpital*, fille de *Jacques, comte de Choisy*. Depuis que cette maison a quêté, rampé, flatté à la cour, elle est devenue très-puissante & très-respectable.

Marquis de CAMPIGNY - SURVILLE. Son nom est **BAUQUET**. Ces marquis tirent leur origine de *Thomas Bauquet*, qui acheta, en 1543, des lettres d'ennoblissement, qui furent enregistrées à la chambre des comptes de Paris le 19 novembre 1545.

AMELOT. Cette maison, pour me servir du langage des généalogistes, est très-moderne. *Jean Amelot*, marchand de harengs à Orléans, en 1502, fut pere de *Jacques Amelot*, avocat au parlement; celui-ci le fut de *Jean Amelot*, maître des requêtes, ennobli en 1580.

Comte d'AUTEUIL. Leur véritable nom est **BRIÇONNET**. Ils descendant de *Jean Briçonnet*, marchand, bourgeois de Tours, qui fut pere de *Jean Briçonner*, secrétaire du Roi, receveur-général des finances, & qui mourut en 1493.

Il ne faut pas les confondre avec les *vicomtes d'Auteuil*, dont le nom est *Combault*, & que M. *d'Hozier*, dans une généalogie imprimée en 1629, a bien voulu faire descendre des anciens sires de *Bourbon* & de *Dampierre*.

Marquis DE GAMACHES. Leur nom est ROUAULT. *Jean Rouault* fut ennobli, en 1372, par la mairie de Poitiers. En 1620, *Nicolas Rouault* fit ériger la terre de *Gamaches*, bourg du Ponthieu, en marquisat; ce qui fit beaucoup d'honneur à tous les Gamaches du monde, & beaucoup de bien aux habitans de ce pauvre bourg.

SAINT-PRIEST. Son nom est *GUIGNARD*; sa noblesse n'est, ni ancienne, ni illustre. *Jacques-Thimoléon Guignard*, président en la cour des aides de Vienne, obtint en 1649 des lettres-patentes par lesquelles la seigneurie de *Saint-Priest* en Dauphiné fut érigée en *vicomté*: son fils fut président au parlement de Grenoble. Le ministre d'aujourd'hui, nommé *François-Emmanuel*, naquit le 12 mars 1735. Il fut d'abord chevalier de Malte, le 12 mars 1739, ensuite ambassadeur en 1768, & maréchal-de-camp en 1780. On ne sait à quel poste il par-

viendra en quittant celui de ministre, qu'il occupe en très-humble & très-soumis serviteur de l'ancien despotisme.

LANTAGE DE FELICOURT, est né à Paris, d'un sous-fermier des aides. Il avoit occupé plusieurs emplois & directions dans cette partie, conjointement avec son pere; enfin il fut nommé fermier-général en 1721, & déplacé en 1726, parce qu'il étoit créature du régent.

LE MONNIER, fermier-général, originaire de la ville d'Elboeuf en Normandie, étoit fils d'un fabriquant de draps. Il a été receveur des tailles de Montivilliers, de la généralité de Rouen. Il avoit épousé une servante de cabaret extrêmement belle. *Jacques de Vitry*, fermier-général, en devint amoureux, & lui fit beaucoup de bien. Ce fut par le canal de son épouse & par la protection de M. le duc de Luxembourg, qui trouva cette femme belle & point du tout cruelle, que *le Monnier* parvint, en 1721, au grade lucratif de fermier-général.

Ce financier cocu eut une fille, qu'il maria à M. de Clermont de Renel. De ce mariage est née mademoiselle de Clermont de Renel, qui a épousé M. le comte de Stainville - Choisel,

frere cadet du *duc de Choiseul*, qui fut ministre, secrétaire d'état de la guerre & de la marine, colonel-général des cent-Suisses & Grisons, cordon-bleu, &c. mort à Chanteloup. Vivent les belles femmes pour faire de belles fortunes !

PERINET, fermier-général, étoit fils d'un marchand de vins de la petite ville de *Sancerre* en Berry. Après la mort de son pere, il lui succéda dans son commerce; il fournoissoit du vin à M. le duc de *Noailles*, qui, par son crédit, le fit directeur de la compagnie des Indes en 1721. Il obtint aussi, pour ce protégé, une place de fermier-général. Les *Perinet de la Tour-d'argent*, tous protestans, étoient les parens de ce financier, qui étoit un bon homme.

Duc d'Uzès. BASTET est le vrai nom des ducs d'Uzès. *Gerard de Bastet* fut ennobli par l'évêque de Valence, en 1304; il étoit fils de *Jean Bastet*, apothicaire de Viviers, qui, en 1300, acheta la terre de *Crussol*, des héritiers de cette maison.

DUC DE CHAROT DE BÉTHUNE. Son vrai nom est *BETHON* ou *BETHUN*. *Jean de Bethun*, pere de *Maximilien de Béthune, duc de Sully*, étoit un aventurier qui se disoit venir d'Ecosse.

Le maréchal de *Tavares*, dans ses *mémoires*, le traite *d'homme de néant*. Ce *Jean de Bethun* débaucha *Jeanne de Melun*, fille du seigneur de *Rosni*, & l'épousa. André Duchêne les fit ensuite descendre des *Bethune de Flandre*, & en fut bien récompensé.

Le duc *DE LUYNES*. Son nom est *ALBERT*. *Luynes*, *Brantes* & *Cadenet*, trois infames courtisans de la cour de Louis XIII, si vilipendés dans les satyres du temps, n'avoient d'abord qu'un manteau qu'ils portoient tour à tour lorsqu'ils alloient au Louvre. Leur pere, *Honoré Albert*, étoit avocat à *Mornas*, petite ville du comtat.

Duc *DE RICHELIEU*. Leur nom est *VIGNEROT*. *Rene' Vignerot*, domestique & joueur de luth chez le cardinal de Richelieu, étoit le digne proxénète du cardinal. Il le servit si bien dans ses plaisirs, qu'il consentit à lui donner sa fille, qui en étoit devenue éperdument amoureuse; il lui substitua ensuite son duché de Richelieu. La mère de *Vignerot* avoit épousé en secondes noces un fauconnier.

Duc *DE SAINT - SIMON*. Leur noblesse &

leur fortune sont si récentes, que tout le monde en est instruit : un de ses cousins étoit encore, dans ce siecle-ci, domestique de madame de Schomberg.

Les ducs de la ROCHEFOUCAUD, de ROUSSI, &c. Leur nom est VERT. *George Vert*, étailler boucher, est le pere de cette nombreuse postérité de ducs, de comtes, &c.

Ducs de VILLEROI. Leur nom est NEUVILLE; ils sortent d'un marchand de poissons, contrôleur de la bouche de François I^{er}. Il est mentionné en la chambre des comptes en cette qualité.

Les D'ESTRÉES ne sont nobles que depuis deux cents cinquante ans. Cette maison a été féconde en catins.

Les BOULLAINVILLIERS, BOUFLERS & LAUZUN, n'étoient connus, il y a cent cinquante ans, qu'aux environs de leurs villages.

Les ducs de GRAMMONT ont souvent changé de système généalogique; enfin ils se sont bornés à se faire descendre de la maison d'Aure. Ils doivent leur élévation à *Corisandre d'Andouin*, maîtresse de Henri IV.

Les NOAILLES descendent d'un domestique de *Pierre Roger*, vicomte de *Turenne*, qui les ennoblit, & ériga en fief un petit coin de la terre de *Noailles*. Les *Montmorin* ont le titre qu'ils n'ont jamais voulu donner aux *Bouillon* pendant leur querelle. La famille de *Montmorin* conserve encore une tapisserie où l'on voit un *Noailles* qui présente les plats sur la table.

Les ducs DE LA MEILLERAIE. Leur vrai nom est LA PORTE. *Charles de la Porte*, maréchal de la Meilleraie, pere du feu *duc de Mazarin*, étoit fils d'un avocat au parlement, dont le pere étoit apothicaire à Partenay en Poitou.

Le duc D'HARCOURT sort d'un bâtard d'un évêque de Bayeux. *Jean d'Harcourt Beuvron* étoit juge de Caen en 1545. Son fils fut du nombre des jeunes enfans de la *bourgeoisie*, choisis pour jeter des fleurs à l'entrée de *Henri IV* dans cette ville, comme en fait foi le livre des antiquités de Caen.

Les PARDAILLANS & MONTESPANS, suivant le généalogiste *Rouillac*, descendant d'un bâtard d'un chanoine de Leytoure en Gascogne.

Les CLERMONT-TONNERRE n'étoient que conseillers du Dauphin de Viennois; les autres Clermont avoient été domestiques d'un *Polignac*, dont un d'eux épousa la veuve.

Les MONTMORENCI. Le premier de cette maison, dont l'histoire fait mention, étoit *Bouchard-le-Barbu*, célèbre voleur, que le Roi *Robert* chassa de l'isle de Saint-Denis, où il avoit une forteresse, parce qu'il alloit chaque jour voler l'abbaye de Saint-Denis. Celui de cette maison qui a réuni le plus de dignités, & qui a été le plus prôné dans son temps, étoit le connétable *Anne Montmorenci*, qui ne savoit ni écrire, ni lire. « C'étoit, dit l'abbé de *Longuerue*, » un vrai cacique & capitaine de sauvages, » dur, barbare, se croyant grand capitaine & » ne l'étant point, toujours battu & toujours » prisonnier ». Dans une émeute qu'il y eut à Bordeaux, il exigea que la femme d'un magistrat de cette ville couchât avec lui, si elle vouloit sauver la vie de son mari. Le brutal coucha avec sa femme, en même temps fit pendre le mari devant la fenêtre.

Les D'ENTRAGÜES, en Languedoc, étoient encore voleurs de grands chemins au commen-

cement du siecle dernier. Les *historiens de Languedoc*, en parlant des nobles bandits qui rava-
geoient la province, disent : « De ce nombre
» furent aussi les trois fils du *baron d'Entragues*,
» qui voloient sur les grands chemins, & dont
» le pere fut condamné aux galeres pour ses
» crimes. Le parlement de Toulouse ayant fait
» le procès à ces trois freres, les condamna,
» le 2 octobre de l'an 1605, à perdre la tête,
» & à avoir le corps partagé en quatre quar-
» tiers; ce qui fut exécuté ». *Hist. du Languedoc*,
t. V, p. 497.

Les LA MARCK, les MAULEVRIER, retirent
leur origine d'un insigne brigand, fameux sous
le nom de *Guillemin de la Marck*, surnommé
le *Sanglier des Ardennes*, qualifications que
ses brigandages & ses meurtres lui méritoient.
Il fut pris & condamné au dernier supplice,
pour avoir assassiné *Louis de Bourbon*, évêque
de Liege.

Les marquis DE SOURCHES, dont le vrai nom
est TOURZEL, descendant, ainsi que la maison
d'Allegre, de Morinot de Tourzel, qui, au qua-
torzième siecle, étoit le vil complaisant du *duc de Berry*, & c'est à ces complaisances pour ce
prince

prince qu'il dut sa fortune. Un *factum* qu'on trouve dans l'histoire de la maison d'Auvergne, dit qu'il n'éroit pas de *grand lieu*, mais de *commun état de simple gentilhomme*. Il profita de la foiblesse d'esprit de Jean II, comte d'Auvergne, flatta ses goûts pour la débauche, pour s'enrichir à ses dépens, & le dépouiller d'une partie de ses biens ; il se fit donner par le moyen des domestiques de ce comte, plusieurs terres ; il lui en acheta quelques autres à très-vil prix, sur-tout le pays de *Livradois* en Auvergne : la veille du contrat, un seigneur de *Montmorin*, complice de cette escroquerie, dont sans doute il partageoit les fruits, s'entendit avec *Morinot de Tourzel* pour enivrer le comte d'Auvergne ; ils le firent coucher avec eux dans le même lit, afin qu'il prît occasion de se dédire. Cette vente frauduleuse fut annulée par arrêt du parlement du 6 mai 1483. La postérité de cet escroc est d'une grande noblesse, & a toujours possédé à la cour les premières dignités.

Le comte DE MERLE, maréchal-de-camp, descend d'un fameux brigand du temps de la ligue, nommé *Matthieu Merle*, qui étoit fils d'un cardeur de laine de la ville d'Uzès, comme le

dit M. de Thou. Du fruit de ses brigandages, il acquit la terre de *Salvas*, & s'intitula *baron de Salvas*.

Les LA FAYETTE, dont le vrai nom est MOTTIER, sont fort anciens, & se sont rendus célèbres en diverses rencontres; mais ce qui prouve le vice de l'hérédité de la noblesse en parchemin, c'est que la noblesse de l'ame est personnelle, & point du tout héréditaire. Pendant la ligue, un *la Fayette*, de la même maison, se conduissoit en brigand. M. de Thou raconte qu'au siège de *la Charité*, il trahit sa parole & viola ouvertement la capitulation, en pillant & égorgéant une partie des habitans. C'est ce même *la Fayette* que *de Serres* traite de *voleur insigne*; il l'accuse d'avoir, le 23 mai 1562, dévasté les campagnes, vendu publiquement les meubles de ceux chez qui, lui & les soldats, avoient logé; d'avoir volé les bateaux qui étoient sur l'*Allier*, & de s'être retiré, dans sa maison de campagne, avec un butin de quarante ou cinquante mille écus.

Prince DE CONDÉ. Les historiens qui connoissent peu l'histoire du seizième siècle, sont persuadés que les *Condé* d'aujourd'hui descendent d'un page nommé *Belcastel*, favori & auteur

de la grossesse de l'épouse de ce prince, *Charlotte-Catherine de la Trémouille*. Cette dame qui, pendant qu'elle étoit fille, avoit fait la guerre à sa mere, fut accusée & condamnée, comme complice de l'empoisonnement de son mari, par la justice de Saint-Jean-d'Angely, & fut détenue prifonniere : sa sentence ne fut point exécutée, à cause de sa grossesse. Le beau page *Bélcastel* prit la fuite & fut brûlé en effigie ; le procureur *Brillaud*, complice, fut écartelé. Lorsque les troubles furent cessés, Henri IV, qui étoit persuadé du crime de cette princesse, écouta plutôt sa clémence que sa justice, en lui pardonnant, à la sollicitation de ses parens. Le parlement de Paris cassa les procédures des juges de Saint-Jean-d'Angely, & déclara ladite dame *pure & innocente*, & son fils fut reconnu *légitime*. Ceux qui connoissent la procédure de Saint-Jean-d'Angely ne furent pas dupes de cette réhabilitation arrachée au Roi & à la Cour, & à laquelle le prince de Conti & le comte de Soissons s'oposserent fortement. La plupart des historiens du temps disent que cette dame avoit empoisonné son mari pour lui cacher sa grossesse, à laquelle il ne pouvoit pas avoir eu part. C'est ce que dit l'auteur des *Remarques sur l'hermaphrodite*.

L'Etoile, dans son journal de Henri III, s'explique bien clairement sur cet article : il dit que le prince de Condé mourut à Saint-Jean-d'Angely, le second jour de sa maladie, ayant été empoisonné par un page, « à la sollicitation de madame la Trémouille, sa femme, qui fut constituée prisonnière, se trouvant grosse du fait dudit page, sans que le mari y eût aucunement part ». Ces dernières lignes ont été retranchées dans plusieurs éditions par la maison de Condé, qui a fait aussi retrancher le même fait, raconté de la même manière, dans l'*Historie de M. de Thou*, mais qui se trouve dans le *Thuanus restitutus*. Les mémoires de *Sully* contenoient les mêmes détails sur l'illégitimité de *Henri II*, prince de Condé. Le fils de ce prince acheta toute l'édition lorsqu'elle parut pour la première fois, & y fit retrancher ce qui étoit défavorable à la naissance de son pere. C'est *Guy Patin*, dans ses lettres, qui nous apprend cette particularité. Les témoignages de la procédure des juges de Saint-Jean-d'Angely, de *l'Etoile*, de *de Thou*, de *Sully* & de plusieurs autres, sont d'un assez grand poids pour au moins faire douter de la légitimité de la maison actuelle de *Condé*, & pour croire qu'il descend du page *Belcastel*.

ROSTAING. Cette maison a toujours eu beaucoup de vénération pour l'antiquité de sa noblesse & pour son blason. En 1652, elle offrit aux RR. PP. Feuillans de Paris, de faire magnifiquement reconstruire le maître-autel de leur église, à condition qu'elle y placeroit ses armoiries en soixante endroits. Les RR. PP. refusèrent de vendre cet honneur à la maison de *Rostaing*, qui trouva à l'acheter pour une chapelle de la même église.

Les MONTESQUIOU ont fait imprimer depuis quelques années un gros volume *in-4°* de leur généalogie, qui se vend sur les quais à trois sous; ils y ont oublié de parler d'un de leurs aïeux, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui, à la bataille de *Jarnac*, tua par derrière & de sang-froid, ou plutôt assassina le prince de Condé, qui ne combattoit plus, & qui s'étoit déjà rendu prisonnier.

Les MURAT descendant de *Regnaud*, vicomte de *Murat*, qui fut un des complices de l'assassinat du duc de Bourgogne, & qui reçut pour le prix de son crime 57000 moutons d'or, et 500 liv. de rente en terre. La postérité de ce scélérat n'est pas moins très-noble.

Les D'ESCORAILLES sont fort anciens ; mais cette maison a fourni un traître & une catin. *Louis d'Escorailles*, quoiqu'attaché à la maison de Bourgogne, fut un des complices de l'assassinat du duc de Bourgogne, au pont de Montereau, & reçut de l'argent pour ce crime. *Mademoiselle d'Escorailles*, dite *Fontages*, fut une des maîtresses de Louis XIV, & une des plus belles, des plus bêtes & des plus prodigues des catins de la cour.

Les MONTBOSSIER sont des *Canillac*, nom qui dérive de *chiens liés*, *canis ligatus*. Ils ont dans leur blason un chien avec un collier, emblème caractéristique de leur noblesse. Ils descendent de ce *Canillac* à qui le Roi Henri III confia la garde de *Marguerite de Valois*, première femme de Henri IV, prisonnière au château d'*Usson* en Auvergne. Ce seigneur fut la dupe de cette princesse, qui lui promit ses faveurs & des biens considérables, afin qu'il la laissât libre. Il quitta sa prisonnière pour aller à Paris prendre possession des biens qu'elle lui avoit annoncés, & qu'elle ne lui donna point. Il encourut, par cette conduite, la disgrâce du Roi & les sarcasmes de la cour. Les *Canillac* étoient fameux en Auvergne par leur brigandage.

dage : on raconte qu'un de ces seigneurs ayant voulu forcer son bailli de *Champeix* à faire nourrir sa meute de chiens par les habitans de ce bourg, le bailli refusa d'obéir en lui remettant ses lettres. Le noble *Canillac* entra en fureur, & pour se venger, mit le feu à la maison de ce juge. Je tiens ce fait d'un des descendants de ce bailli.

Le vieux comte de *Montbossier*, aujourd'hui député à l'Assemblée nationale, fort aristocrate, est connu par sa brutalité, & par le procès scandaleux qu'il eut avec sa première femme. Son fils avoit voulu l'empoisonner ; il le déroba à la justice, & le fit enfermer à *Pierre-Encise*, où il est mort.

La maison d'*Escars* prétend tenir sa noblesse de Dieu : sans doute elle a oublié le contrat de cession, car elle ne le fait voir à personne. M. d'*Escars*, député à l'Assemblée nationale & un des fugitifs, s'honore infiniment de ses aieux. Il oublie sans doute que *François d'Escars* dont il descend, étant chambellan du roi de Navarre, trahissoit son maître pour de l'argent, & pour conspirer contre lui, recevoit secrètement une pension du duc de Guise. Convaincu de

trahison , il fut honteusement chassé de la cour.

MIREPOIX. Il y a peu de bien à publier sur cette *très-noble* maison. L'histoire n'en parle que pour en médire. En 1562 , un maréchal de Mirepoix prit par trahison Limoux , & y fit exercer des cruautes , des pillerries , des vols , &c. & retira du pillage de cette ville environ cent mille écus , somme qui a donné un très-grand lustre à cette maison. De *Serres* appelle ce maréchal de Mirepoix un *cruel voleur*.

MONTLUC. Il existe encore une maison de ce nom : celui qui l'a illustrée est le maréchal *Blaise de Montluc* , auteur des mémoires qu'il a intitulés *Commentaires* , à l'exemple de César. Il n'existe point d'ouvrage où la vanité , la sottise & la cruaute se montrent avec tant d'impudence. *Montluc* se vante lui-même de ses cruautes , comme on se vanteroit de quelques espiégleries de jeunesse , ou d'une bonne action. Il marchoit toujours accompagné de *bourreaux* , c'est lui-même qui le raconte comme une gentillesse de sa part. *Lesquels* , dit-il , *on appella mes valets-de-chambre* , parce qu'ils éroient souvent avec moi. Ailleurs il dit : *J'avois les deux bourreaux derriere*

moi, bien équipés, & d'un marassau bien tranchant. Il étoit familier avec eux; il connoissoit leurs armes, & dans quel état elles étoient. Je le poussai rudement en terre, & son col alla justement sur un morceau de croix, & dis au bourreau: Frappe, vilain. Ma parole & son coup fut aussi-tôt l'un que l'autre... Je fis pendre les deux autres à un orme qui étoit tout contre, & pour ce que le diacre n'avoie que dix-huit ans, je ne le voulus faire mourir.... Mais je lui fis bailler tant de coups de fouets, qu'il me fut dit qu'il en étoit mort au bout de dix ou douze jours. Ces hommes n'étoient coupables que d'avoir parlé avec peu de respect du roi Charles IX, qui n'en méritoit guere. Dans ce livre, on lit à chaque page les jolis mots de pendre, étrangler, poignarder, & notamment des phrases de cette nature, qui s'adressent toujours à des hommes qui ont fait d'autres crimes que d'être protestans: Je ne fais qui me tient que je te pende moi-même à cette fenêtre, paillard; car j'en ai étranglé de mes mains une vingtaine de plus gens de biens que toi... Je lui dis que je lui donnerois d'une dague dans le sein; qu'il savoit bien que je savois jouer des mains.... Je me délibérai d'user de toutes les cruautés que je pourrois... Je te pendrai moi-même de mes mains... Je crois que j'eusse étranglé quelqu'un. En parlant des persécutions

qu'il avoit exercées contre les protestans , il dit : *Je leur ai fait trop de mal , & si je n'ai pas fait assez ni tant que j'eusse voulu , il n'a pas tenu à moi.* On croit entendre des bourreaux qui prennent plaisir à raconter leurs exploits d'échafaud. Tout le mal qu'on pouvoit dire de Montluc , il l'a dit lui-même en croyant se vanter.

LUSIGNAN est un *grand nom* aux yeux de beaucoup d'historiens & de généalogistes , & ce *grand nom* a été celui de plusieurs petits hommes & de quelques scélérats. Cette maison se vante d'une origine qui n'est point commune aux autres hommes ; elle prétend descendre d'un être furnaturel , d'une fée , de la fée *Mélusine*. *Hugues de Lusignan* , après avoir rendu hommage à *Alphonse* , frere de *Saint-Louis* , se rétracta & vint braver ce prince. Le Roi de France lui déclara la guerre. Le noble Lusignan eut la noblesse d'empoisonner tous les puits situés sur la route de ce saint Roi , & sa noble épouse *Isabelle* , qui avoit la vanité de se faire appeller la *duchesse-reine* , avoit elle-même préparé le poison qu'elle destinoit à *Saint-Louis*.

SAULX. Cette maison est plus ancienne que la monarchie. Suivant la généalogie qu'en a faite un nommé *Sicart* , ancien intendant de la maison ,

elle descend d'un romain nommé *Fausius de Saulx*, comte d'Autun, qui résidoit en la ville de *SAUX-lieu*. En 225, son frere fit bâtier un château appellé *SAUX-le-duc*, & tous les *Saulx* de France descendant de cette source ; mais l'ancienneté est une des moindres illustrations de cette maison. On a vu celle d'*Escars*, qui tient sa noblesse de *Dieu* ; celle de *Lusignan* qui descend d'une *fée*. Le ciel, en faveur de celle de *Saulx*, opere régulièrement un miracle à la naissance & à la mort de chacun des seigneurs, & ce miracle se manifeste par un grand feu qui apparoît dans la chapelle du château. Voici comment s'exprime le généalogiste *Sicart* : « Et » Dieu, pour montrer combien cette race lui « étoit agréable, remplit cette chapelle de feu, » qui paroît miraculeusement sur l'autel, à la « naissance & à la mort de chacun des seigneurs » de *Saulx* jusqu'à présent 1627 ».

Il ajoute qu'à la naissance de *Jeanne de Saulx*, épouse de *René de Rochechouart*, seigneur de *Mortemart*, on avoit apperçu très-distinctement dans cette vieille chapelle des étincelles de feu.

Les seigneurs de cette maison ont porté long-temps, à l'exemple de plusieurs autres maisons *illustres* de France, le surnom glorieux d'une bête carnassiere. *Thomas de Saulx* étoit sur-

nommé le *loup*, & *Jean*, son fils aîné, dit le *louvet* ou *petit loup*. *Guy*, comte du château de *Saulx*, le premier de cette maison dont l'histoire fasse mention, aurait été inconnu sans ses brigandages, qui obligèrent l'abbé de *Saint-Bénigne* de *Dijon* à porter des plaintes contre lui, à l'évêque de *Langres*. Il existe encore quatre branches de cette maison si *illustre*.

D'ESPINCHAL est une maison recommandable par son ancienneté, ses alliances, mais point du tout par son honnêteté & ses vertus civiques. *Gaspard*, marquis d'*Espinchal*, dont le nom est encore en horreur dans la *Limagne d'Auvergne*, étoit un de ces scélérats déterminés, qui n'écoutent que leurs caprices cruels, & leurs dispositions aux crimes. Ses tours de cruautés & de pilleries sont encore fameux dans ce pays. *Louis XIV* eut l'injustice de lui accorder, en 1678, des lettres de rémission pour différens homicides qu'il avoit commis en *Auvergne*.

GUEMADEUC, en *Bretagne*, est une maison fort entêtée de sa noblesse. *Thomas de Guemadeuc* fut condamné en 1617 au dernier supplice, & fut exécuté à *Paris*, pour avoir assassiné le baron de *Nevet* & le sénéchal de *Châtillon*, sous pré-

texte de lui demander justice , pour avoir deux fois de suite fait déterrер le corps mort de la mere de ce sénéchal , & l'avoir jetté dans un étang , aſin de le priver de la sépulture.

Les BEAUMANOIR , barons de LAVARDIN , font très-fiers de leur origine ; cependant on trouve , parmi leurs aieux , un voleur de grand chemin ; ce voleur étoit *Gui Eder de Beaumanoir* , dit le *baron de Fontenelles* ; il voloit sur mer & sur terre , & pour ses brigandages il fut , le 27 septembre 1602 , rompu vif en place de Greve .

TRISTAN L'HERMITE . C'est une maison de la Marche qui , suivant sa généalogie , descend des anciens Romains ; elle prétend aussi descendre de *Pierre l'Hermite* ou *Pierre Coucoupère* , fou prédicant , qui prêcha les croisades , & souleva toute l'Europe imbécille . Il existoit sous le regne de Charles V un Tristan l'Hermite qui combattit avec succès les nobles brigands qui ravageoient la France , comme l'expriment ces vers de son épitaphe :

Tristan jà grand prévôt de ché noble royaume ,
Sous Charles le cinquième mit tôt à sa merci
Tous les écherpeleurs , larrons , meurtriers aussi ,
Et ceux-là qui mettoient la France en feu & flame .

Si cette maison se fût contentée de donner la chasse aux nobles voleurs appellés de son temps *routiers* ou *compagnies*, elle eût sans doute bien mérité de la postérité; mais elle s'est rendue odieuse à bien des égards. Sous Louis XI, *Louis Tristan l'Hermite* étoit l'instrument des vengeance & des cruautés de ce méchant Roi: il étoit son valet assassin, son valet bourreau, Quand ce Roi lui commandoit d'aller égorger quelqu'un, il le faisoit avec un tel empressement, avec une telle joie, que souvent il tuoit toute autre personne que celle qui lui étoit désignée, & immoloit deux victimes pour une. Deux descendants de cet homme abominable furent condamnés au supplice pour un *prodigieux assassinat*, dit *l'Etoile*: le duc de la Force & le marquis de Praßlin, parens ou amis de ce scélérat, sollicitèrent Henri IV pour avoir sa grâce; ce Roi vint lui-même la demander au parlement, qui fut obligé de l'accorder. Le même écrivain remarque que *vingt-six particuliers de la famille de Tristan l'Hermite avoient péri par la main du bourreau*. *François Tristan l'Hermite*, de la même famille, vivoit mesquinement, mais noblement sous le règne de Louis XIII; il étoit poète, de ceux qui, comme *d'Assouci*, demandoient l'aumône en vers. Voici des vers dans

lesquels il se plaint du peu de succès de ses
quêtes poétiques :

Irois-je m'abaisser en mille & mille sortes,
Et mettre le siège à vingt portes,
Pour arracher du pain qu'on ne me tendroit pas?

On voit ici le langage d'un homme qui seroit
tout disposé à demander la charité, s'il ne craignoit
qu'on lui dît : *Dieu vous assiste.*

M. *Warroquier de Méricourt de la Motte de Combles*, &c. généalogiste plein de zèle, faisit
d'admiration pour une maison si *illustre*, dans
son *Traité des Devises héraldiques*, vient de nous
rassurer sur l'existence incertaine de cette mai-
son; il nous certifie qu'elle n'est point éteinte,
& il ose promettre au public de le prouver
dans la suite de ses ouvrages. C'est une grande
découverte qu'a faite - là M. *Warroquier de
Méricourt de la Motte de Combles*!

Les *DE TOURNI*, dont le véritable nom est
AUBERT, descendant de *Aubert de Tourni*,
maître des requêtes, conseiller d'état, & inten-
dant de *Limoges* & de *Bordeaux*, il y a une
trentaine d'années. Le pere de cet intendant des
finances étoit nommé *François Aubert*; il avoit
été secrétaire ou intendant du chancelier *Pheli-*

peaux. Comme il avoit un goût décidé pour la finance, il s'enrichit promptement. Dans la liste des gens d'affaires qui ont été taxés en 1716, il fut obligé de restituer une somme de sept cents dix mille cent vingt-cinq livres.

Les **TENLEY**, dont le véritable nom est **THEVENIN**, doivent leur fortune à *Jean Thevenin*, fameux traitant, qui avoit acheté la terre & le magnifique château de *Tenley* en Bourgogne, & qui fut en 1716, sous la régence, obligé de regorger quatre cents mille livres. Ses fils ont mieux aimé porter le nom de la terre de *Tenley*, que celui de leur pere.

Marquis **DE VIBRAYE**; son vrai nom est **HURAULT**. Il descend, ainsi que les *Chevreni*, de *Raoul Hurault*, qui fut ennobli en 1482. Cette noblesse peu ancienne ne suffissoit pas à la maison de *Vibraye* pour avoir l'honneur insigne de monter dans les carrosses du Roi. Si cette famille eût pu trouver dans des temps plus reculés quelque aïeul qui eût été chef de brigands au quatorzième siècle, comme l'étoient alors la plupart des nobles, & qu'il eût rencontré un arrêt du parlement qui eut condamné pour vol, pour meurtre ou brigandage, cet aïeul

aïeul à avoir la tête tranchée, c'auroit été un autre suffisant; la preuve de ce crime eût été une preuve de noblesse, & l'eût rendu digne de monter dans les carrosses du Roi. Mais cette maison n'ayant pas eu l'avantage de trouver dans sa généalogie quelques suppliciés par la main du bourreau, a été obligée de recourir à la complaisance ou à la vénalité, si commune, des généalogistes.

Que ne feroit-on pas pour monter dans les carrosses du Roi! En conséquence les Hurault ont prolongé leur noblesse dans le passé; ils ont trouvé que *Raoul Hurault*, le premier ennobli, avoit eu un pere qui s'appelloit *Jean*, & qui mourut en 1404, lequel étoit fils de *Philippe*, qui plaidoit en 1352. Ils ont supposé ce *Philippe* le premier noble, & par cette supposition ils se sont trouvés assez anciens pour monter dans le carrosse si désiré. Les connoisseurs en généalogie prétendent, & c'est le sentiment de *la Roque* dans son *Traité de la noblesse*, que pour la preuve de noblesse, trois générations doivent se rapporter à un siècle; or il ne s'en trouve ici que deux au plus dans un siècle & demi: d'ailleurs ce prolongement de noblesse est un vrai mensonge généalogique, puisque *Raoul Hurault*, le premier ennobli, ne l'a été qu'en 1482.

CHAMBON, fermier-général, étoit originaire du Languedoc, & d'une très-basse extraction; on croit même qu'il avoit été laquais. Ce qu'il y a de vrai, c'est que, de petit commis burauiste d'un receveur particulier de domaine & contrôleur des actes de sa province, il devint commis de la direction générale de ces mêmes droits à Montpellier. Il fut appellé à Paris en 1719, fut fait chef d'un des bureaux de la régie des droits du bail de Piliavoine, ensuite de la régie de Charles Cordier en 1721. En 1726, on l'éleva au grade de sous fermier; il épousa la fille aînée du sieur Bellon, directeur des petites gabelles; enfin il parvint au souverain grade de la finance, à celui de fermier-général.

Comte DE PIMODAN. Son véritable nom est LAVALLÉE, auquel a été joint celui de *Pimodan*. Cette maison est fort enflée de sa petite noblesse, & doit son lustre, sa richesse & son grand état à *François-Nicolas Raffy*, surnommé de *Bazoncourt*, qui étoit fils d'un juif de Metz. *Raffy* entra dans les affaires, devint excessivement riche, & fut taxé en 1716, à quatorze cents mille livres; mais ayant épousé, à cette époque, la fille de *Bonnet*, dit *Saint-Léger*, valet - de - chambre & favori du régent, il

obtint sa décharge, & après la mort de son beau-pere, il lui succéda dans la charge de grand-maître des eaux & forêts du Poitou. *Raffy* mourut sans enfans; sa riche succession passa à deux de ses parens maternels, savoir : *Daniel-Jean-Antoine-François Morel*, du parlement de Metz, & *Charles-Joseph Lavallée de Pimodan*, comte de *Chenois*.

Baron d'Augny. Du temps de la régence, *Etienne d'Augny*, traitant trop enrichi, fut obligé de regorger la petite somme de deux millions six cents quarante-quatre mille livres. Ces d'Augny sont originaires de Metz, d'une famille de robe. *Etienne d'Augny*, fils du président, n'en fut pas moins riche, & succéda à son pere dans la charge de fermier-général; il entretint avec éclat une actrice des Italiens appellée *Gogo*; il fit bâtir à la Grange-Bateliere un hôtel magnifique, avec de petits appartemens comme chez le Roi, manege couvert, bains, basse-cour, le tout orné de peintures des plus célèbres artistes. Il a obtenu la direction des postes, & a épousé une petite chanteuse, nommée *la Liancourt*, fille naturelle d'une actrice de l'opéra nommée *Duval*, plus connue autrefois sous le nom de *Boutsaigneux*.

Les marquis DE ROMÉ & DE VERNOUILLET, gens de cour, sont d'une famille qui s'est élevée par un maître des requêtes, & par des conseillers & présidens au parlement de Rouen, & dont l'ennoblissement remonte à *Nicolas Romé*, pourvu vers le milieu du seizième siècle d'un office de secrétaire du Roi, sur la démission du sieur de la Grange. Les enfants de ce *Nicolas Romé* obtinrent des lettres d'ennoblissement. Le corps des secrétaires du Roi s'en plaignit, comme le remarque *la Roque* & autres auteurs. Il fallut à cette occasion une déclaration du Roi, de 1577, qui confirma leur privilege.

DUBOIS DE CRANCÉ. Voici ce qu'on lit dans les mémoires secrets, édition de Londres, 1784, article du 8 janvier 1770, page 147 :
 " Un M. Dubois de Crancé est gouverneur
 " (municipal) de Châlons en Champagne, &
 " fort mal avec le corps municipal, qui, piqué
 " de ses hauteurs, lui a cherché toutes sortes
 " d'altercations, & est parvenu à découvrir qu'il
 " s'étoit enté sur une famille noble, dont il
 " n'étoit pas; en sorte que par arrêt de la cour
 " des aides, la falsification a été avérée. Cela
 " n'a fait qu'augmenter la brouillerie. La ville
 " a fait de nouvelles contestations à ce roturier

» parvenu, & lui a refusé tous les honneurs
» qu'elle rendoit à ses prédécesseurs ».

Si ce fait est vrai, il faut que M. Dubois de Crancé ait un bien petit esprit, pour aspirer à l'honneur puérile d'être noble de race; & il faut qu'il ait un honneur bien commode pour employer des moyens indignes d'un homme droit. Il faut aussi que la municipalité de Châlons fût alors composée de gens sans principes, pour refuser à ce roturier parvenu des honneurs qu'elle rendoit à ses prédécesseurs, & qu'elle lui auroit rendus, s'il avoit été noble de race; c'est bien le cas de dire,

Ma foi, juge & plaideurs, il faudroit tout lier.

DANGÉ, très-riche fermier-général, avoit été laquais: quelques généalogistes lui donnent une naissance plus distinguée, & assurent qu'il étoit fils d'un tonnelier. Il devint commis chez M. d'Argenson le pere, alors lieutenant de police, puis garde des sceaux, & suivit la fortune de son maître. *Dangé* étant un jour à l'opéra, il rencontra M. *Berenger*, lieutenant-général & cordon-bleu; il le prit pour un de ses amis, & lui donna un soufflet en signe de familiarité. L'homme au ruban entra en fureur,

le traitant se jette humblement à ses pieds, lui demande pardon de son inadvertence, & l'obtient. *Dangé* étoit riche, avare, insolent, fat, & le plus zélé protecteur d'une abbesse d'un couvent de plaisir, appellée *la Pâris*.

Au mois de février 1775, étant à sa maison de *Putaux*, il célébra une orgie avec quelques libertins de la cour, dans laquelle il se comporta comme un hérétique en amour. On cite un fait très-circonstancié qui rend très-problématique la pureté de son culte : *Dangé*, au milieu de la débauche qu'il célébroit avec les sœurs *Fauconnier*, dont l'une a été la maîtresse du duc de Grammont, manifesta si ouvertement ses goûts pour la controverse, dont il avoit été l'apologiste, qu'il s'élança sur le champ de bataille, & demanda un champion; à soixante ans ! le croiroit-on ! l'infame servit de plastron à la plus affreuse crapule. Ce trait parvint au Roi, qui en fut très-indigné.

GRIMOD DE LA REYNIERE est de Paris; son pere étoit fermier-général & originaire de Lyon, d'une famille bourgeoise. Il fut mis jeune dans les emplois, où il apprit le travail des fermes, & ensu il parvint, en 1721, à la dignité de fermier-général. Il est brutal & fort riche. Sa

femme est d'une impertinence outrée. Un jour, à un sermon de l'église de Saint-André-des-Arcs, piquée de n'avoir pu se procurer que deux ou trois chaises, elle dit tout haut qu'elle voudroit que les chaises se payassent un louis. Un vieil officier lui répondit : *Vous avez raison, ma mie, vous paroissez avoir plus de louis que de cervelle.* Grimod de la Reyniere a marié sa fille à M. de *Malcherbes*. Son fils est un original connu par quelques ouvrages de littérature, par son cynisme, par des bizarries, & sur-tout par son application à rabaisser l'orgueil de sa mère. A table, il lui est souvent arrivé de dire en compagnie : *Madame, voilà du poivre qui vient de chez votre cousin l'épicier, de la chicorée qui vient de chez votre tante la fruitiere, &c.*

DUC DE VILLEQUIER. Cette famille est regardée comme fort illustre par les généalogistes, qui ne voient de vraiment beau, de vraiment admirable que l'ancienneté des races, que les grands emplois qu'ont obtenus & remplis telles ou telles familles, sans s'embarrasser à quel titre & de quelle maniere. S'il y avoit de là noblesse dans le sang des *Villequier*, comme les superstitieux pourroient le croire, cette noblesse a été interrompue dans son cours par *René de*

Villequier, baron de Clairvaux, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, qui épousa en premières noces *Françoise de la Marck*, fille naturelle du seigneur d'Egmont. Ce seigneur, favori ou mignon de Henri III, étant à Poitiers avec ce prince, entra un matin (en 1577) dans la chambre de sa femme, & comme elle sortoit du lit, il la poignarda, « avec une de ses demoiselles, dit » l'Etoile, qui lui tenoit le miroir, & lui aidoit « à se pimpelocher, & ce sur le sujet d'un paquet » qu'il surprit, & duquel il prit assurance de sa paillardise ».

Quelques écrivains donnent des motifs différens à cet assassinat. Ils prétendent que ce seigneur en vint à cette extrémité pour venger le Roi, qui se plaignoit que cette dame lui avoit refusé des faveurs dont il la croyoit libérale envers plusieurs autres ; on prétend même qu'il y eut des ordres secrets de la part du Roi : ce qui le fit croire, fut que ce crime, commis dans une maison royale, & presque sous les yeux de Henri III, n'avoit point été puni, & que le coupable conserva toujours le premier rang parmi les favoris de ce monarque. *De Thou* prétend que cette dame étoit vertueuse, & que *Villequier* ne la poignarda que parce qu'elle lui reprochoit l'exçès de ses dérèglements.

L'Etoile dit aussi : « Ce meurtre fut trouvé
 » cruel, comme commis en une femme grosse
 » de deux enfans, & étrange comme fait au
 » logis du Roi, Sa Majesté y étant, & encore
 » en la cour, où la paillardise est publiquement
 » pratiquée entre les dames, qui la tiennent
 » pour vertu; mais l'issue & la facilité de la
 » rémission qu'en obtint *Villequier*, sans aucune
 » difficulté, firent croire qu'il y avoit en ce
 » fait un secret commandement & tacite con-
 » sentement du Roi, qui haïssoit cette dame
 » pour un refus en cas pareil ».

On lui composa l'épitaphe suivante :

Arrête ici, passant, & dessus ce tombeau,
 Discours en ton esprit de cet acte nouveau :
 Celle qui gist ici est l'impudique femme
 D'un cocu courtisan, exécrable & infâme,
 Qui de sa propre main la daguant, l'étouffant,
 Occit cruellement & la mère & l'enfant :
 Non l'ire, non l'honneur, non quelque humeur jalouse,
 L'ont fait ensanglanter du sang de son épouse ;
 D'honneur il n'en eut onc : eût-il été jaloux
 D'une qu'il savoit bien être commune à tous ;
 Et que même il avoit souvent en tout délice,
 Adhéré, consenti mille fois à son vice,
 Et qui n'aimoit pas moins à se faire cocu,
 Qu'il aime, qu'il chérit d'un bard... le c...
 Va, passant, car elle a justement le salaire
 Que mérite à bon droit toute femme adultere ;
 Et lui soit pour jamais dit l'infâme bourreau
 De celle dont il fut autrefois maquereau.

Les DUPLEX DE BACQUENCOURT sont du Mâconnois ; le conseiller d'état est fils du fermier-général de ce nom, lequel étoit petit-fils d'un notaire de Mâcon, qui avoit un frere voiturier dans le même pays, & qui étoit fils d'un sous-fermier dans la province. A Mâcon ainsi qu'à Châtelleraut, il existe plusieurs de leurs parens. Un des parens du fermier-général vint lui demander de l'emploi ; sa vanité l'a empêché de le reconnoître, & de s'employer pour lui : il a été long-temps directeur de la compagnie des Indes ; il a fait entrer son frere dans le service maritime de cette compagnie. Il s'y est distingué & est parvenu au grade de gouverneur de Pondichery. Il eut un procès contre le fameux *la Bourdonnaye*, au sujet du pillage de Madras, dont Dupleix & la Bourdonnaye ont profité au désavantage du Roi. Le fermier-général étoit un homme haut, bas, bourru, très-dur, & incapable de rendre service. Son fils le conseiller d'état est un homme nul, très-humble esclave de la cour, grand admirateur de la ferme.

DE LA HAYE, fermier-général, natif de Paris, & originaire de la Rocheguyon ; son pere étoit fils d'un fermier de M. de la Rocheguyon.

Il fut admis par la protection de ce seigneur dans les sous-fermes des aides, où il ébaucha sa fortune, que son fils a poussée si loin. Celui-ci fit son apprentissage dans les aides à Corbeil & à Melun, où son pere l'envoya en qualité de receveur, sous la direction du sieur Chaumat, qui étoit une de ses créatures. Comme il aimoit le plaisir, il ne jugea pas nécessaire de s'attacher à son métier, qui ne lui plaisoit pas trop dans les commencemens.

Son pere, qui vouloit l'occuper, n'ayant point alors de direction vacante, & ne voulant pas le laisser refroidir sur le travail, fit consentir la compagnie à lui donner une procuration pour régir l'élection de Melun, à la place du sieur Chaumat, qui fut mis à celle que quittoit le sieur de la Haye fils.

Ce trait ne paroîtra pas beau aux yeux de bien du monde. En effet le sieur Chaumat resta dans cette place pendant bien des années ; mais il n'y perdit rien. D'un côté, de la Haye pere lui procura successivement la direction de Montdidier & d'Amiens, qui font des emplois considérables ; de l'autre, le sieur de la Haye fils le dédommagea de la mortification qu'il lui avoit donnée, & lui a fait faire une fortune assez considérable. Le sieur de la Haye a été

long-temps sous-fermier , & fut nommé fermier-général en 1718. C'étoit l'un des plus habiles hommes qu'il y ait dans la partie des aides. Il étoit dur , d'un froid à glacer , entier dans tous ses avis ; il jouoit le dévot. Il avoit deux frères , dont les enfans ont hérité de ses richesses immenses.

THOMÉ , conseiller au parlement , étoit fils d'un vitrier ; il s'étoit fort enrichi dans les finances en 1716 : il fut forcé de regorger un million cinq cents mille livres. Il devint dévot , & se rendit célèbre dans le parti janséniste.

Les OURSIN se sont aussi enrichis dans les finances. *Jean Oursin* fut , en 1716 , taxé à deux millions six cents mille livres. Il étoit natif de Caen , & fils d'un chandelier de cette ville. Sa fille a épousé Chauvelin , intendant des finances , mort le 14 mai 1767 , remplacé par Boutin , son gendre.

ORRY. *Jean Orry* , vivrier d'Italie , depuis homme d'affaires de la princesse des Ursins , entra dans les finances , & fut taxé à trois cents mille livres. Il est mort secrétaire du Roi & président à Metz : il est le pere de Philibert

Orry, contrôleur-général, & de *d'Orry de Fulvy*, mort intendant des finances en 1751, & qui fut le pere du marquis de *Fulvy*, qui fait aujourd'hui de petits vers. Un frere des *Orry*, nommé *Monchevrel*, est receveur-général des finances, les autres sont conseillers au parlement.

Darlus, fermier-général, étoit fils d'un marchand de la ville d'Angers, & parent de tous les *Darlus*, marchands de vins & marchands de draps. Il fut commis sous un fermier-général nommé *Goffeau*. Il parvint à la place de sous-fermier dans les aides, à celle de chef de bureau des comptes des traites foraines; enfin en 1726 à celle de fermier-général. Il étoit doux, &, ce qui est remarquable, fort honnête homme. Il a laissé deux filles, dont l'une a épousé le sieur *Thiroux*, & l'autre le sieur *Dal-leray*, homme de robe.

GRIMOD DUFORT, frere de *Grinod de la Reyniere*, dont nous avons parlé, fut placé, très-jeune, dans les emplois des finances qu'il exerça pendant long-temps. Il fut créé fermier-général en 1721. Il étoit à la tête des postes. Sa richesse répondoit à son état, & sa magnificence à sa richesse. Il avoit acheté l'hôtel

de *Chamillart*, bâti somptueusement par le contrôleur-général de ce nom, & ne le trouvant ni assez commode, ni assez magnifique pour lui, il dépensa deux cents mille livres pour l'embellir.

Marquis de Sillery. Leur vrai nom est **BRULARD**. Celui qui a donné le plus d'éclat à cette famille est *Nicolas Brulard*, seigneur de Sillery. Il étoit l'aîné de cinq fils de *Pierre Brulard*, président des enquêtes de Paris, & de dame *Marie Cauchon*. Il fut pourvu de la charge de conseiller de la cour, le 30 mai 1573. Henri III lui donna celle de maître des requêtes, & le chargea de plusieurs commissions auprès de la Reine Catherine de Médicis, sa mère, & auprès de Henri de Bourbon, Roi de Navarre, son beau-frère, &c. En 1597, il fut reçu président en la cour du parlement. Il acheta cette charge seize mille écus; chose honteuse alors, que la vénalité des charges étoit encore révoltante. Il fut employé dans plusieurs ambassades. En 1604, le Roi créa un office de garde-des-sceaux de France exprès pour lui, & après la mort de *Bellièvre*, il lui succéda dans la place de chancelier.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les *Brulard de Sillery* sont malheureux en femme : on raconte

que Henri IV dansant un soir avec les sieurs *Brulard*, de *Pinart* & *Villeroy*, & avec leurs femmes, la chanson de la ronde vint à finir ; le Roi voyant que personne n'en recommençoit une autre, pour ne pas interrompre la danse, se mit à chanter sur le même air :

Brulard, Pinart & Villeroy
Sont trois coœus, ce dit le Roi.

Un des cocus inculpés continua la chanson par cet in-promptu :

Si toutes les femmes vouloient,
Tous les maris cocus seroient ;
Vous, sire, comme un autre,
Un cocu mene l'autre.

On lui ôta deux fois les sceaux : à la seconde fois, en 1624, il parut accablé de sa disgrâce, fit des lamentations dignes d'un homme sans caractère. Il étoit avare, & aimoit encore plus l'argent que la gloire ; il mourut de la douleur que lui causa sa retraite.

Madame *Brulard*, ci-devant marquise de *Sillery*, & ci-devant encore comtesse de *Genlis*, philosophe comme un docteur, savante comme un bel esprit, vient de faire revivre l'antique

nom de *Brulard*, oublié depuis un siecle & demi.

Cette maison s'étant donné une fausse origine dans les nobiliaires, la véritable se trouve dans l'histoire de la chancellerie. Le 6 mai 1494, *Jean Brulard* comparut comme secrétaire du Roi. Le premier septembre 1557, *Pierre Brulard* fut reçu secrétaire du Roi au lieu de *Philippe Macé*. Le 21 avril 1608, *Louis Brulard* fut à la même place au lieu de *Nicolas Brulard* son frere, &c.

HAUDRY, fermier-général, étoit fils d'un pauvre boulanger de Corbeil, chargé d'une famille très-nombreuse. Il fut d'abord employé dans les aides à Corbeil ; il parvint à être receveur, puis commis à cheval, & de-là ambulant-général des aides. En 1715, il en fut tiré pour être chef de la régie ; desdites aides, il fut dans les sous-fermes & domaines des aides en 1726, & fermier-général sous M. Orry. Son frere étoit boulanger, & demeuroit vis-à-vis le For-l'Évêque à Paris.

Marquis & comte DE SOVECOURT & marquis DE FEUQUIERE, sont trois freres fort connus, dont le vrai nom est **SEGLIERE**. Ils sortent d'un *Segliere*, marchand en Picardie, dont un des descendans, nommé *Joachim Segliere*, est qualifié

qualifié de seigneur de *Boisfranc*. Il obtint, le 4 septembre 1648, l'office de secrétaire du Roi, qui le rendit noble lui & toute sa postérité. Il parvint ensuite à la place de surintendant des finances de *Monsieur*, frère de Louis XIV. Il fut captiver l'amitié de ce prince; c'est ce qui paraît par ces vers ironiques que Voltaire rapporte au tome 2 de son *Siecle de Louis XIV*:

— Chez mon cadet de frere,
Le chancelier Serrant
N'est pas trop nécessaire,
Et le sage *Boisfranc*
Est celui qui fait plaisir.

On lit dans *l'Histoire amoureuse des Gaules*, au tome V, page 158: « Le duc du *Lude* disoit au marquis de *Biran*, qu'il étoit averti de bonne part qu'il voyoit avec assiduité mademoiselle de *Boisfranc*, & lui demandoit s'il n'avoit point de honte de songer à entrer dans la famille d'un homme qui ne devoit son bien qu'à la rapine & à ses usures ». Le marquis de *Biran* ne fit point ce mariage; il épousa en 1683, mademoiselle de *Laval*.

Timoléon Segliere-Boisfranc, reçu maître des requêtes en 1676, est cité à la clef des Caractères de la *Bruyere*, tome I, page 336,

comme beau-frere du marquis de *Soyecourt*. On y lit : « *Soyecourt*, beau-frere de M. de *Boisfranc*, qui ayant épousé (par l'ambition héréditaire dans cette race) sa sœur avec peu de bien, & même contre le sentiment de son pere, s'est vu, par la mort de l'un & de l'autre, avoir épousé une héritière riche de vingt-cinq mille livres de rente ».

Le sieur *Boisfranc*, en épousant mademoiselle de *Soyecourt*, hérita non-seulement des biens & seigneuries de cette famille, qui s'éteignit en 1690, mais encore il s'appropria, sans aucune autorisation, les armes de cette ancienne maison, de laquelle il auroit bien voulu que tout le monde crût qu'il descendoit. L'ancienneté est une si belle chose en noblesse !

En 1722, le fils de ce sieur *Boisfranc* ayant épousé une demoiselle d'une maison non moins ancienne, mademoiselle *Depas de Feuquieres*, hérita des seigneuries & du nom de cette maison, lesquels il a transmis, avec ses autres grands biens, à ses trois fils qui existent aujourd'hui, & qui sont tous fiers de la gloriele chimérique d'une ancienneté qu'ils n'ont même pas, car ils ne doivent leur espece d'élévation qu'aux vieilles maisons éteintes sur lesquelles ils se sont impudemment entés.

LEVIS, maison composée de plusieurs branches, qui descend de *Guy de Levis*, un des brigands qui suivirent le scélérat *Montfort* aux croisades contre les Albigeois. Il dut le nom & la seigneurie de *Mirepoix* à ces odieuses expéditions. *Montfort*, le plus fripon, le plus cruel, le plus détestable des guerriers, enleva le château de *Mirepoix*, qui appartenoit au comte de *Foix*, & en disposa en faveur de *Guy de Levis*, son compagnon de brigandage, & qui étoit son maréchal. Cet emploi alors signifioit *chef d'écurie*, ou *gouverneur des chevaux*. Ses successeurs voulurent en conserver le nom, & se qualifierent du titre pitoyable de *maréchaux de la foi*.

Cette maison étoit si fôtement orgueilleuse, qu'à l'exemple du *baron de Fœneste*, elle prétend descendre de l'ancien testament, de la tribu de *Lévi*, & être parent de la Vierge Marie.

La branche des *Levis-Ventadour* est encore plus illustre : les généalogistes se pâment d'aise devant leur ancienneté, leur blason & leur nom de *Ventadour*, maison qui vient de celle de *Combors*, autrefois si illustre dans le bas-Limousin ; & il y a vraiment de quoi s'extasier. Voici ce qu'on lit sur cette maison dans un moderne ouvrage.

« Archambaud III, vicomte de *Combors*,

» mourut en 1086, & laissa pour héritier son fils
 » *Ebles*; mais il étoit encore trop jeune :
 » Archambaud, avant de mourir, chargea son
 » frere *Bernard* de l'éducation de ce fils, & l'ins-
 » titua tuteur des biens considérables qu'il lui lais-
 » soit, à la charge de les lui remettre lorsque
 » l'enfant seroit en âge d'être fait chevalier ».

« *Ebles* ayant atteint l'âge convenu, demanda
 » à son oncle *Bernard* son patrimoine; mais ce
 » tuteur, accoutumé à la jouissance des biens de
 » son neveu, se trouva peu disposé à les lui ref-
 » tituer : il sacrifia sans peine son devoir & ses
 » engagemens à son avarice, rejeta la demande
 » du jeune *Ebles*, & finit par le chasser de chez
 » lui ».

« *Ebles* furieux contre son oncle, jure d'en
 » tirer une vengeance complete; il rassemble
 » plusieurs seigneurs de son âge, & avec leur
 » secours, il assiège & prend le château de
 » *Comborn*, qui étoit le chef-lieu de son patri-
 » moine; & pour punir son oncle d'une maniere
 » bien outrageante, il imagina un moyen aussi
 » singulier que criminel ».

« Sa tante étoit dans ce château lorsqu'il l'as-
 » siégéa; il se saisit de cette dame, & sans res-
 » pecter ni l'âge, ni la parenté, il eut assez d'au-
 » dace & de brutalité pour la violer en présence

» de tous ceux qui l'accompagnoient : il falloit
 » être bien en colere pour en agir ainsi avec sa
 » tante ».

« Il se mit ensuite à table avec ceux qui
 » l'avoient assisté dans cette violence. Le vin
 » avoit déjà échauffé les têtes de cette jeunesse
 » effélinee , lorsque *Bernard* , accompagné d'un
 » petit nombre de serviteurs , se présenta aux
 » portes du château de Comborn. Le jeune *Ebles*
 » à demi ivre , se leva de table , sort du château ,
 » poursuit inconsidérément son oncle jusqu'à
 » l'église de Saint-Martial d'Estival. *Bernard*
 » alors profitant de l'ivresse de son neveu , l'égor-
 » gea près de cette église , & par ce moyen
 » hérita de tous ses biens (1) ».

Marquis DE CHAMPCENETS : leur nom est
 QUENTIN. Cette famille s'est rendue fort
 illustre par ses grands services rendus à l'état
 dans les *cuisines* & dans les *anti-chambres*. Les
 plus célèbres personnages de cette noble mai-
 son ont tous été *valets-de-chambre*. *Quentin de*
la Vienne , valet-de-chambre du Roi , parvint ,
 par le crédit que donne ordinairement une telle

(1) *Description des principaux lieux de France* , par
 Dulaure , tome 4 , page 316.

place, à faire ériger, en 1686, la seigneurie de *Champcenets*, en Brie, en marquisat. *Louis Quentin* son fils fut aussi *valet-de-chambre*, lequel épousa, en 1748, *Marie Tessier*, fille d'un intendant & contrôleur des écuries, d'où sont sortis les marquis de *Champcenets* d'aujourd'hui, si célèbres, comme tout le monde le sait.

Une autre branche de cette maison, issue de *Marie-Louis Quentin*, a eu la gloire de ne pas abandonner l'*anti-chambre*, & ceux qui la composent y figurent encore avec beaucoup de distinction. Le marquis de *Champcenets*, si aimable, si gentil, par ses chansons & ses roueries, ne s'est jamais rendu indigne de ses ancêtres.

Marquis DE LA TROUSSE. Son véritable nom est *HARDI*. Le plus ancien de cette maison est *Nicolas Hardi*, prévôt de l'Hôtel du Roi, en 1558. *Philippe-Auguste Hardi* sollicita & obtint, au mois d'avril 1615, l'érection de sa terre de la Trousse en marquisat, & sa postérité a été illustrée du nom de marquis. *Marie-Henriette HARDI*, marquise de la Trousse, fut alliée, en 1684, à *Amédée Alphonse Del Pozzo*, prince de la *Cisterne*.

Ces *la Trousse* sont fiers, & ils ont bien raison de l'être. Parmi les épitaphes de cette maison,

qu'on lit dans la chapelle de Saint-Nicolas, on remarque celle de *Sébastien Hardi*, sieur de la Tabaise, receveur des tailles du Mans, qui mourut en 1640, laquelle doit un peu rabaisser leur orgueil.

J'étois un vermisseau rampant dessus la terre,
De l'homme ne portois que seulement le nom ;
Maintenant je ne suis autre chose ; finon
Qu'un ver pulvérisé qu'un froid sépulcre enserre.

Madame *Marie-Henriette-Augustine-Renée Del Pozzo*, princesse de la Cisterne, marquise de la Trouse, épousa, en 1766, le comte d'Harville. Cette princesse de la Cisterne s'est séparée de son mari, parce qu'elle est jolie, vive, & qu'elle a le grand honneur d'être *femme-de-chambre* à la cour.

Marquis DE LAURENCIN. Cette maison n'a pas changé de nom ; elle est originaire de Lyon. Malgré la haute antiquité de noblesse que leur accordent les généalogistes, il est certain que, vers la fin du quinzième siècle, les Laurencin exerçoient la profession de marchand dans cette ville ; il en est parlé dans les *Mémoires de Bayard*. On y voit que ce chevalier *sans peur & sans reproche*, escamota fort adroitemment à son oncle, l'abbé d'Ainai, près de sept cents livres. Cet

abbé, cédant aux sollicitations de son neveu, lui accorda, pour figurer dans un tournois, cent écus, afin d'acheter des chevaux, & écrivit à *Laurencin*, son marchand, pour lui fournir tout ce qui seroit nécessaire pour s'équiper, sans déterminer pour quelle somme. Le jeune *Bayard* profita de l'oubli de son oncle, & au lieu de prendre chez *Laurencin* pour cent vingt livres de marchandises, comme le bon abbé le comptoit, il en acheta pour huit cents livres, somme que l'abbé d'Ainai fut obligé de payer au marchand *Laurencin*.

Cette aventure eut lieu en 1495 : le *Laurencin* qui, à cette époque, étoit marchand, devoit être *Etienne Laurencin*, qui fut élu échevin de Lyon en 1470; & il l'étoit encore en 1495. Ils étoient fort riches. Le premier ennobli fut apparemment le fils de ce marchand, *Claude de Laurencin*, qui prit la qualité de *baron de Riveerie*. *Philippe de Laurencin* parvint, à force de sollicitations, à faire ériger en *marquisat* les seigneuries de *Crevecœur* & de *Beaufort en Bourgogne*, par lettres du mois d'avril 1742, & leur fit donner le nom de *Laurencin*.

Comte de RIVAROL. Si l'on en croit le savant & profond généalogiste M. le comte de *Waroquier*

de Méricourt de la Motte de Combles, cette maison est très-ancienne, & est originaire d'Italie; mais il n'en donne aucune preuve.

Tout le monde connoît au contraire la généalogie du soi-disant *comte*, & de son frere le soi-disant *chevalier de Rivarol*. On sait que M. leur pere est un honnête cabaretier de la petite ville de *Bagnol* en *Languedoc*, dont les armes sont une broche, un tire-bouchon & un couteau de cuisine. Le *comte de Barruel*, en passant par cette ville, devint amoureux de la fille de ce cabaretier, appellée *Jeanne Rivarol*; l'hymen fut le prix des appas de la belle *Jeanne*. Un curieux qui a vu & tenu le contrat de mariage, y a remarqué que le pere de l'épousée ne prend point, comme MM. ses fils, de titres de noblesse. Le mot commun de *sieur* paroît même lui avoir d'abord été refusé, & être ajouté par interpolation. Si le bonhomme eût eu quelques prétentions à la noblesse, il n'auroit pas manqué de les manifester en une si belle occasion, & de montrer à son gendre, le *comte*, que la mariée étoit digne de lui, du côté de la naissance.

On a souvent attaqué le *sieur Rivarol comte*, sur sa naissance & sur son *comité*; il n'a jamais répondu. Un jour, à propos de je ne fais quelle

querelle, on publia contre lui une piece de vers qui, je crois, se termine ainsi :

Calmez un peu votre colere,
Imitez Monsieur votre pere,
Qui mettoit de l'eau dans son vin.

Le comte de *Rivarol* a remporté un prix d'éloquence à l'académie de *Berlin*, & sa servante a aussi remporté un prix de bienfaisance à l'académie françoise de *Paris*, pour avoir nourri pendant deux années la comtesse de *Rivarol*, femme respectable que M. le comte son époux laissoit mourir de faim.

Aujourd'hui, pour gagner sa vie & soutenir sa noblesse, M. le comte de *Rivarol* a l'honneur d'être agrégé aux sieurs *Mallet-Dupan*, *Séguier*, *Peltier*, *Royou*, *Suleau*, & autres grédiens, gagés par l'aristocratie, qui vomissent périodiquement des blasphèmes contre le patriottisme & la constitution, peu faite pour leur ame de boue. Personne ne s'abaisse pour leur répondre, ce dont ils enragent. Cependant la liberté s'établit, s'étend, semblable au dieu du jour qui,

..... poursuivant sa carrière,
Verse des torrens de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Comte d'APREMONT. Son nom est ORYOT. C'est une grande question, & fort utile à ré-soudre, que celle qui s'est élevée sur l'incertitude de l'ancienneté de la maison d'*Apremont*. Elle se prétend, comme de raison, être fort ancienne, & on lui oppose des lettres de confirmation de noblesse très-modernes, avec la clause d'ennoblissement en tant que de besoin; ce qui supposoit alors une noblesse peu connue ou douteuse. Les avis sont partagés. Je n'entreprendrai pas de décider. Ce seroit une grande témérité de ma part de faire ce que de profonds généalogistes n'ont osé; je me bornerai à dire que *Jean Oryot* prit le titre de *comte d'Apremont* en 1733, à cause de *Catherine-Louise d'Apremont* sa mère.

Comte DE BEAUPRÉ. Leur nom est PELLETIER. Il y a plusieurs familles de ce nom; celle-ci est le *Pelletier de Saint-Fargeau*. *Le Pelletier*, marchand fourreur à Paris, étoit pere de *Jean le Pelletier*, qui fut avocat. Celui-ci fut pere de *Claude le Pelletier*, qui parvint au grade de président du bureau des finances à Montpellier.

ROUSSEL, fermier-général, étoit de Paris, fils d'un notaire & petit-fils d'un frippier de

la halle, neveu de M. de la Garde. Il épousa la fille de M. le *Maréchal*, maître-d'hôtel du Roi, qui lui céda sa place de fermier-général. On l'accusoit d'être beau parleur, habile menteur, & d'avoir de très-bonnes dispositions pour son métier.

Ce *Roussel*, criblé de dettes pour son luxe immoderé, a fait banqueroute. Un de ses fils, qui avoit un emploi en province, fut noyé; l'autre fut dans le temps fermé à Saint-Lazare pour son inconduite.

Duc de la Vauguion. Son véritable nom est *Fromenteau*. Cette noblesse ne date pas plus loin que le commencement du siècle dernier.

Betoulat de la Caussade, comte de la *Vauguion*, a été le premier noble de cette maison. Son pere, qui s'appelloit *Fromenteau*, passoit pour un homme de basse extraction. *Amelot de la Houssaye*, dans ses *Mémoires historiques*, s'exprime ainsi, en parlant de cette maison: « Il m'a été dit, par des personnes dignes de foi, que le pere du comte de la *Vauguion* avoit été plus de dix ans *chirurgien-servant* dans la maison de Condé. Ce comte portoit, ajoute-t-il, les armes de la maison d'*Escars*, dont il n'étoit, ni du côté paternel, ni du côté maternel ». Il épousa la sœur du marquis de

Saint-Mesgrin, tué à la bataille de Saint Antoine, qui étoit veuve du marquis de *Brouté* & dont elle avoit des enfans, entre autres une fille que le comte de la *Vauguion* vouloit marier à son neveu.

Ce neveu, qui se faisoit appeller M. de *Petit-Val*, étoit fils d'un maître maçon & de la propre sœur du comte. Comme il espéroit épouser mademoiselle *Brouté*, & qu'il comptoit beaucoup sur la protection de son oncle, il se donnoit tous les airs d'un homme de cour. Malgré ces dehors, mademoiselle *Brouté*, fiere de sa noblesse, refusa constamment le sieur de *Petit-Val*, qui, de désespoir, partit pour l'Orient, & se fit ensuite cordelier au Saint-Sépulcre.

Madame de la *Vauguion* signoit, *Marie Stuart de Cauffade*. Son véritable nom de famille étoit *Esluer*. Son père n'est point nommé autrement dans les registres du St.-Esprit. Elle mourut au mois d'octobre 1663. Son mari se tua au mois de novembre suivant. « Il avoit été ambassadeur en Espagne, dit *Amelot de la Houssaye*, où il fit plusieurs tours de chevalier d'industrie, & d'où il sortit sans payer ses dettes. Il donna au courier qui lui apporta la nouvelle de la naissance de Monseigneur de Bourgogne, une lettre-de-change de cent louis d'or à recevoir

» de son banquier à Paris. Quelques jours après,
 » ayant su que M. d'Oppede, alors ambassadeur
 » en Portugal, n'avoit donné que dix louis à
 » ce courrier, il se repentit de sa liberalité, &
 » révoqua l'ordre de payer les cent louis ; mais
 » le banquier les ayant déjà payés lorsqu'il
 » reçut ce second ordre, la Vauguion eut le
 » creve-cœur de ne recueillir de son don, que
 » la honte d'avoir montré sa vanité & sa mau-
 » vase foi. Ce fait m'a été conté par son secrétaire,
 » M. Dury ».

Marquis DE BELLEFONDS. Le véritable nom de cette famille sent beaucoup la rupture ; elle se nomme **GIGAULT**.

M. *Gigault*, qui, vers la fin du siècle dernier, étoit qualifié de *marquis de Bellefonds*, devint maréchal de France ; & à cause de sa grande dévotion, à duc de *Mazarin*, homme fort dévot, donna sa fille en mariage au fils de ce maréchal, dont la naissance & la fortune étoient fort disproportionnés à l'état de cette dame. Le marquis de *Bellefonds*, ayant été tué à la bataille de *Steinkerke*, sa veuve devint la maîtresse du duc de *Montmorenci*, qui, quoique fort amoureux d'elle, ne voulut point l'épouser, à cause de sa naissance peu distinguée, des *Bellefonds*.

des *Gigault* : il se maria à la fille unique du marquis de *Clerambaut* ; mais il continua de vivre en grande intimité avec la veuve *Gigault*, ce qui causa de vives dissentions dans le noble ménage.

Armand-Louis-François Gigault, marquis de *Bellefonds*, après avoir servi honorablement, a été créé lieutenant-général, le premier mars 1780; & il a prouvé qu'il y avoit bien des anciens nobles en France qui ne valoient pas des *Gigault*.

On a élevé des doutes sur l'origine de cette maison noble, nommée *Gigault*. Les nobiliaires font remonter ces *Gigault* jusqu'en 1489, qu'un de ceux de cette famille épousa la fille du seigneur de *Bellefonds* en *Berry*. Ainsi cette maison n'étoit pas assez noble pour monter dans les carrosses du Roi. Cet honneur ne s'accordoit point au mérite des hommes, mais à celui de leurs parchemins.

Le marquis DE BARTILLAT, colonel, &c. Son véritable nom n'est pas plus distingué que celui du marquis de *Bellefonds* : ce nom est *JANNOT* ou *JEHANNOT*, comme on l'écrivoit autrefois. On sait que *Jean* s'orthographioit *Jehan*. *ETIENNE JANNOT*, qui s'étoit enrichi je ne

fais comment, qui possédoit, je ne fais comment aussi, le fief de *Bartillat*, & qui se qualifioit de *sieur de Bartillat*, fut le premier ennobli de sa maison. Il acheta le 22 août 1668, des lettres de secrétaire du Roi, & fut quelque temps après élevé au grade de garde du trésor-royal. Une demoiselle qui avoit un goût décidé pour les beaux noms, refusa d'épouser cet ennobli, parce qu'elle ne voulut point pour mari un *Jeannot*. Depuis la glorieuse époque de l'obtention des lettres de secrétaire du Roi, depuis sur-tout celle de l'érection du fief de *Bartillat* en marquisat, cette maison a soigneusement caché son nom roturier sous le noble nom de cette terre.

Baron **DE NEUFLISE**. Son vrai nom est *Poupart*. La noblesse de ce baron est à la vérité toute fraîche, mais aussi elle n'est, ni achetée, ni usurpée. *Abraham Poupart*, fabricant de draps à *Sédan*, obtint, au mois d'août 1769, des lettres de noblesse, en considération de la perfection à laquelle il avoit porté sa fabrique de draps, & de l'étendue du commerce qu'il en faisoit.

D'EMERY, contrôleur-général, puis intendant des finances, étoit fils d'un paysan du village de *Partuelli*, dans le Siennois, dont il prit le nom :

il

il se fit d'abord appeler *Michel Partuelli*. Voici
comme le procureur *Battista Nani* parle de
cet homme qu'il connoissoit bien : « *M. d'Emery*,
» dit-il, avoit alors la direction des finances.
» Il étoit Italien d'origine, & d'une extrême
» pauvreté ; il étoit parvenu à des richesses
» immenses, inventeur fécond d'impôts, sourd
» aux plaintes & aux cris, insensible aux larmes,
» aussi ardent, à prendre sur tout le monde
» que prodigue à dépenser pour son luxe &
» pour ses sales débauches que tout le monde
» voyoit. C'est pourquoi le peuple le hâffoit
» à la mort, d'autant qu'il falloit suppléer,
» par les taxes communes, non-seulement
» aux nécessités de la guerre, mais encore
» aux dépenses & à l'avidité insatiable des
» ministres ».

Un jour *Henri*, prince de Condé, le traita
de coquin en parlant à lui-même : *Monseigneur*,
lui répondit *Emery*, *il y en a dans tous les états*.
Le prince l'entendit, & ne demanda point de
commentaire à cette réponse.

Ce financier, fripon comme son maître le
cardinal *Mazarin*, avoit, comme le ministre,
l'effronterie déterminée du brigand. Un jour
un poète vénal vint lui offrir des éloges à acheter ;
d'Emery lui répondit : *Louer un surintendant*

des finances , c'est provoquer le peuple à se déchaîner contre le peuple ; c'est réveiller le chat qui dort. Les surintendans ne sont faits que pour être maudits.

Il disoit ordinairement avec la même franchise : *Que la bonne-foi n'étoit que pour les marchands ; & que les maîtres des requêtes qui vouloient qu'on eût égard aux réclamations des particuliers dans des affaires du Roi, devoient être punis comme des prévaricateurs.* C'étoit dire que les ministres & les financiers étoient composés de fripons , & que la cour (de ce temps-là) étoit une caverne de voleurs.

DURAND DE MEZY , fermier-général , dut sa fortune à un soufflet qu'il reçut dans sa jeunesse. Il se prétendoit de bonne famille , & étoit pauvre ; il se plaça domestique chez M. Colbert , archevêque de Rouen. Le prélat en colere , on ne sait pourquoi , frappa le jeune Durand d'un soufflet. Celui-ci fut sentir qu'il n'étoit point né pour un pareil traitement , & il demanda son congé sur-le-champ. Le prélat le voyant plus touché que les gens de son état ne paroissent l'être dans un cas semblable , se repentit de sa vivacité , & voulut savoir qui il étoit. Lorsqu'il l'eut appris , il le fit habiller

selon son état, lui fit donner une somme d'argent, & le chargea d'une lettre de recommandation pour son pere, ministre, qui le plaça dans son bureau, le fit passer successivement dans différens emplois, où il gagna des biens considérables. Il fut créé fermier-général en 1721, & en fut destitué en 1725, parce qu'il étoit sous la protection de M. le duc.

Le marquis DE BAILLEUL. Les prétentions de cette famille ne sont pas minces. M. de *Bailleul*, ci-devant *marquis*, & ci-devant président à mortier au parlement de Rouen, avoit la morgue de son état, jointe à la vanité du courtisan : sa livrée étoit magnifique, & le disputoit aux plus belles. D'après ce simple exposé, on sent que le ci-devant président & marquis étoit plus riche en terres qu'en raison.

Il existe en Normandie une ancienne maison de *Bailleul*; il sembloit naturel, d'après les dispositions de M. le président, de penser qu'il le feroit descendre de cette noble maison : mais c'étoit trop peu pour son orgueil; cette fourberie généalogique ne pouvoit satisfaire son grand appétit de noblesse.

Il a trouvé qu'en Angleterre ou en Ecosse, il avoit existé, par transplantation ou autre-

ment , une maison de *Bailleul* , dont *Rapin Thoiras* fait l'éloge , & que *Jean Bailleul* , de cette même maison , devint dans le onzième siecle Roi d'Ecosse. Le robin ne balança point entre les *Bailleul* de Normandie & les descendans d'un souverain d'étranger ; il adopta prudemment la généalogie de ces derniers , comme plus digne de son grand caractère , & tout-d'un-coup il s'est trouvé du sang des Rois d'Ecosse.

Notre fonction nous oblige de démasquer les fourberies même les plus nobles , de rétablir la vérité par-tout où elle est déguisée : ainsi nous allons d'un seul mot renverser ce brillant & flatteur échafaudage généalogique.

Il est certain , il est prouvé que la maison de l'ex-président à mortier a été roturiere jusqu'au milieu du seizième siecle. *Pierre de Bailleul* , un de ses aïeux , qui se qualifioit de *sieur de Berville* , petit village près de Rouen , fut le premier ennobli , & il ne le fut que le premier avril 1552 , lorsqu'il acheta le titre de secrétaire du Roi.

La Bruyere s'est égayé dans ses *Caractères* , aux dépens de ces maisons qui s'entent sur de vieilles souches. « Je le déclare , dit-il ironiquement , afin que l'on s'y prépare , & que

» personne un jour n'en soit surpris : s'il arrive
 » que quelque grand me trouve digne de ses
 » soins, si je fais enfin une belle fortune, il
 » y a un *Geoffroy de la Bruyeres* que toutes
 » les chroniques rangent au nombre des plus
 » grands seigneurs de France qui suivirent Gode-
 » froy de Bouillon à la conquête de la terre-
 » sainte : voilà alors de qui je descends en ligne
 » directe ».

Marquis DE ROQUEMONT. Ce nom est redondant ; voici en deux mots l'histoire de celui qui le porte. Son vrai nom est *Nicodème SAYDE*, fils aîné de *Sayde* l'opticien, qui, n'ayant ni la délicatesse, ni l'activité, ni les talens de son pere, a acheté de madame de Joyeuse le petit fief de *Roquemont*, en Normandie, qu'il a lui-même érigé en marquisat, & dont il a pris le nom & le titre pour masquer un peu sa nullité. Les archives de la maison de force de *Saint-Lazare* contiennent des matériaux curieux pour servir à l'histoire de la vie de monsieur le marquis.

Comte DE BELLE-COSTE. Son nom est *Gabriel SAYDE* : il est frere du marquis *Nicodème*, dont nous venons de parler. Il a acheté en Alle-

magne un diplôme de *comte*, en prenant le nom de *Belle-Côte*, afin de ne pas porter celui de ses peres.

Marquise DE LA LOUVIERE. C'est la sœur de M. le *marquis* & de M. le *comte* ci-dessus: son nom est *Angélique-Agnès Sayde*. Elle a épousé *François Lailon*, procureur écervelé, qui, après avoir perdu sa fortune, est allé la chercher aux grandes Indes. Dès ce moment, sa femme s'est regardée comme veuve, & pour ne pas être indigne de ses deux frères, & se mettre au niveau de leur noblesse, elle s'est subitò érigée en *marquise de la Louvriere*, & on assure qu'elle invite les amateurs à l'épouser. *Dieu aide à la chrétienne qui n'est pas la première !*

Marquis DE LA VAUPALIERE. Le nom de cette maison est *Maynard*. *Pierre Maynard*, dont le fils a épousé la fille du baron de Breteuil, sort d'une famille de Rouen, ennoblie par la robe au seizième siècle.

Comte DE BARBANÇON. Le nom de cette maison est *Duprat*. Cette famille a pour tige *Ricot Duprat*, marchand à Issoire en Auver-

gne en 1400 ; il eut un fils nommé *Anne*, dit *Ricot Duprat*, qui fut aussi marchand en la même ville. Celui-ci fut pere d'*Antoine Duprat*, marchand à *Issoire*, qui, en 1483, épousa *Jacqueline Boyer*, fille d'un marchand de cette ville. De ce mariage naquit le fameux *Antoine Duprat*, cardinal & chancelier de France. Sa fortune fut prodigieuse. Voici les degrés qu'il suivit pour arriver au faîte. Il fut d'abord procureur du Roi au bailliage de *Montferrand*, puis lieutenant-général au même siège ; ensuite avocat-général au parlement de *Toulouse*, conseiller au parlement de *Paris*, maître des requêtes, président à mortier, premier président, chancelier de France, évêque d'*Alby*, archevêque de *Sens* & légat du Saint-Siege. Il auroit été pape : il avoit de l'argent pour acheter toutes les calottes rouges du conclave ; mais il ne fut pas aussi bien secondé par *François I* qu'il s'y attendoit. Il eut la mal-adresse de déclarer à ce monarque qu'il avoit quatre cens mille écus tout prêts pour cet objet. Le Roi lui répondit qu'il ne vouloit point se mêler de cette affaire ; qu'il avoit horreur de charger sa conscience d'une élection simoniaque, & de porter au pontificat un homme sans honneur, sans religion, qui ayant tant d'argent dans ses coffres,

ne l'avoit pas aidé d'un écu pendant sa prison de Madrid, ni pour la délivrance de ses enfans. *Duprat*, enragé d'avoir dit son secret, en tomba malade; & durant sa maladie, le Roi fit saisir tous ses biens, & répondit à un gentilhomme qui lui apporta une lettre du cardinal: *Dites-lui que je le traite comme il m'a toujours conseillé de traiter les autres.*

Cet homme, dont le nom doit être couvert d'opprobres, fut le fléau de la France: il fit plus de mal tout seul que dix ministres ensemble. Il s'éleva par des crimes & des bassesses; il se maintint par les mêmes moyens. Avant de se faire prêtre, il avoit épousé *Françoise de Veni d'Artouse*, dont il eut des enfans; c'est d'eux que sont descendus les comtes de *Barbancourt*, les marquis de *Barbantane* & les barons de *Vitteaux*.

Marquis de Courboyer. Je doute si cette maison subsiste encore; son vrai nom est **de Crux**. *Jacques-Antoine de Crux*, marquis de *Courboyer*, gentilhomme normand, de concert avec deux autres gentilhommes, du même pays, forma une accusation de crime de lezé-majesté contre *François de la Mothe*, sieur d'Aulnoy, qui fut sur le point d'être con-

damné comme criminel de l'attentat dont on le chargeoit. Un de ses accusateurs, complice du marquis de *Courboyer*, touché par ses remords, déclara qu'il avoit servi de faux-témoin dans cette affaire, pour mille écus, dont on lui avoit payé la moitié par avance. Le marquis faux-témoin, avec son complice, fut condamné à mort & décapité en novembre 1669.

Ce d'*Aulnoy*, faussement accusé, étoit le mari de madame d'*Aulnoy*, célèbre par plusieurs ouvrages de littérature.

Comte DE SENOZAN. Le nom de cette maison, dont la noblesse est de nouvelle date, est OLIVIER. *David Olivier*, ennobli, acheta les terres qui formoient le comté de *Briord*, dans le Mâconnois; puis il obtint, en 1710, des lettres d'érection de ces terres en Comté, nommé *de Senozan*.

Fin de la première partie.

T A B L E

ALPHABÉTIQUE.

A

<i>ADRETZ, (baron des)</i>	page 33
<i>AFFRY, (comte d')</i>	28
<i>AMELOT,</i>	40
<i>APREMONT, (comte d')</i>	91
<i>ARNOUVILLE, (comte d')</i>	19
<i>AUGNY, (baron d')</i>	67
<i>AUTEUIL, (comte d')</i>	40

B

<i>BAILLEUL, (marquis de)</i>	99
<i>BARBANCON, (comte de)</i>	102
<i>BARTILLAT,</i>	95
<i>BEAUMANOIR,</i>	61
<i>BEAUPRÉ, (comte de)</i>	91
<i>BELLE-COSTE, (comte de)</i>	101

<i>BELLEFONDS, (marquis de)</i>	page 94
<i>BOBETIERE, (la)</i>	34
<i>BONNEVIE,</i>	16
<i>BOUFLERS,</i>	45
<i>BOULLAINVILLIERS,</i>	ibid.
<i>BOURBON-BUSSET,</i>	26
<i>BOURET,</i>	16
<i>BRAGOUSE,</i>	ibid.
<i>BRETEUIL, (baron de)</i>	10
<i>BRISSARD,</i>	15

C

<i>CAMPIGNY-SURVILLE, (marquis de)</i>	
	40
<i>CAMUZET,</i>	17
<i>CASTRIES, (baron de)</i>	39
<i>CHABOT-LONGVY,</i>	35
<i>CHAMBON,</i>	66
<i>CHAMPCENETS, (marquis de)</i>	85
<i>CHAROT DE BÉTHUNE, (duc de)</i>	43
<i>CLERMONT-TONNERRE,</i>	47
<i>COIGNY, (duc de)</i>	12
<i>CONDÉ, (prince de)</i>	50
<i>COURBOYER, (marquis de)</i>	104

D

<i>DANGE</i> ,	page 69
<i>DARLUS</i> ,	77
<i>DUBOIS DE CRANCE</i> ,	68
<i>DURAND DE MEZY</i> ,	98

E

<i>EMERY, (d')</i>	96
<i>ENTRAGUES, (d')</i>	47
<i>ESCARS, (d')</i>	55
<i>ESCORAILLES,</i>	54
<i>ESPINCHAL, (comte d')</i>	31 & 60
<i>ESTRÉES, (d')</i>	45

F

<i>FAYETTE, (la)</i>	50
<i>FEUQUIERE, (marquis de)</i>	80

G

<i>GAGNY, (de)</i>	28
<i>GAMACHES, (marquis de)</i>	41
<i>GAMBAYE, (marquis de)</i>	7

<i>GUEMADEUC,</i>	page 60
<i>GRAMMONT, (ducs de)</i>	45
<i>GRIMOD DE LA REYNIERE,</i>	70
<i>GRIMOD DUFORT,</i>	77

H

<i>HARCOURT, (duc d')</i>	46
<i>HAUDRY,</i>	80
<i>HAYE, (de la)</i>	74
<i>HÉRAULT,</i>	12

L

<i>LANTAGE DE FELICOURT,</i>	42
<i>LAURENCIN, (marquis de)</i>	87
<i>LAUZUN,</i>	45
<i>LEVIS,</i>	83
<i>LOUVIERE, (marquise de la)</i>	102
<i>LUSIGNAN,</i>	58
<i>LUYNES, (duc de)</i>	44

M

<i>MARCK, (la)</i>	48
<i>MAULEVRIER,</i>	ibid.
<i>MEILLERAIE, (ducs de la)</i>	46

(110)

<i>MERLE, (comte de)</i>	page 49
<i>MIREPOIX,</i>	56
<i>MIROMENIL, (marquis de)</i>	32
<i>MONNIER, (le)</i>	42
<i>MONTBOSSIER,</i>	54
<i>MONTESPANS,</i>	46
<i>MONTLUC,</i>	56
<i>MONTESQUIOU,</i>	53
<i>MONTMORENCI,</i>	47
<i>MURAT,</i>	39 & 52

N

<i>NEUFLISE, (baron de)</i>	96
<i>NOAILLES,</i>	46

O

<i>OFFEMONT, (marquis d')</i>	37
<i>ONZ-EN-BRAY, (comte de)</i>	21
<i>ORRY,</i>	76
<i>OURSIN,</i>	ibid.

P

<i>PARDAILLANS,</i>	46
<i>PERINET,</i>	43

(III)

PERROCHEL, (comte de)	page 17
PIMODAN, (comte de)	66
PUYNIEUF, (de)	12

R

RICHELIEU, (duc de)	44
RIVAROL, (comte de)	88
ROCHEFOUCAUD, (ducs de la)	45
ROHAN,	22
ROMÉ, (marquis de)	68
ROQUEMONT, (marquis de)	101
ROSTAING,	53
ROUILLER,	20
ROUSSEL,	91

S

SAINTE-CLAIR, (marquis de)	18
SAINTE-PRIEST,	41
SAINTE-SIMON,	44
SAULX,	58
SENOZAN, (comte de)	105
SILLERY, (marquis de)	78
SOURCHES, (marquis de)	48
SOYECOURT, (marquis & comte de)	80

T

TENLEY,	page 64
THOMÉ,	76
TOURNI, (de)	63
TRISTAN L'HERMITE,	61
TROUSSE, (marquis de la)	86

V

VAUGUYON, (duc de la)	92
VAUPALLIERE, (marquis de la)	102
VERNOUTILLET, (marquis de)	68
VIBRAYE, (marquis de)	64
VILLEQUIER, (duc de)	71
VILLEROI, (ducs de)	45
VILLESAVIN,	14
UZÈS, (duc d')	43

Fin de la Table.

N^o. 17.

L I S T E
D E S N O M S
D E S C I - D E V A N T
N O B L E S ,

*Nobles de Race, Robins, Financiers, Intrigans,
& de tous les aspirans à la noblesse, ou
escrocs d'icelle ;*

AVEC DES NOTES SUR LEURS FAMILLES.

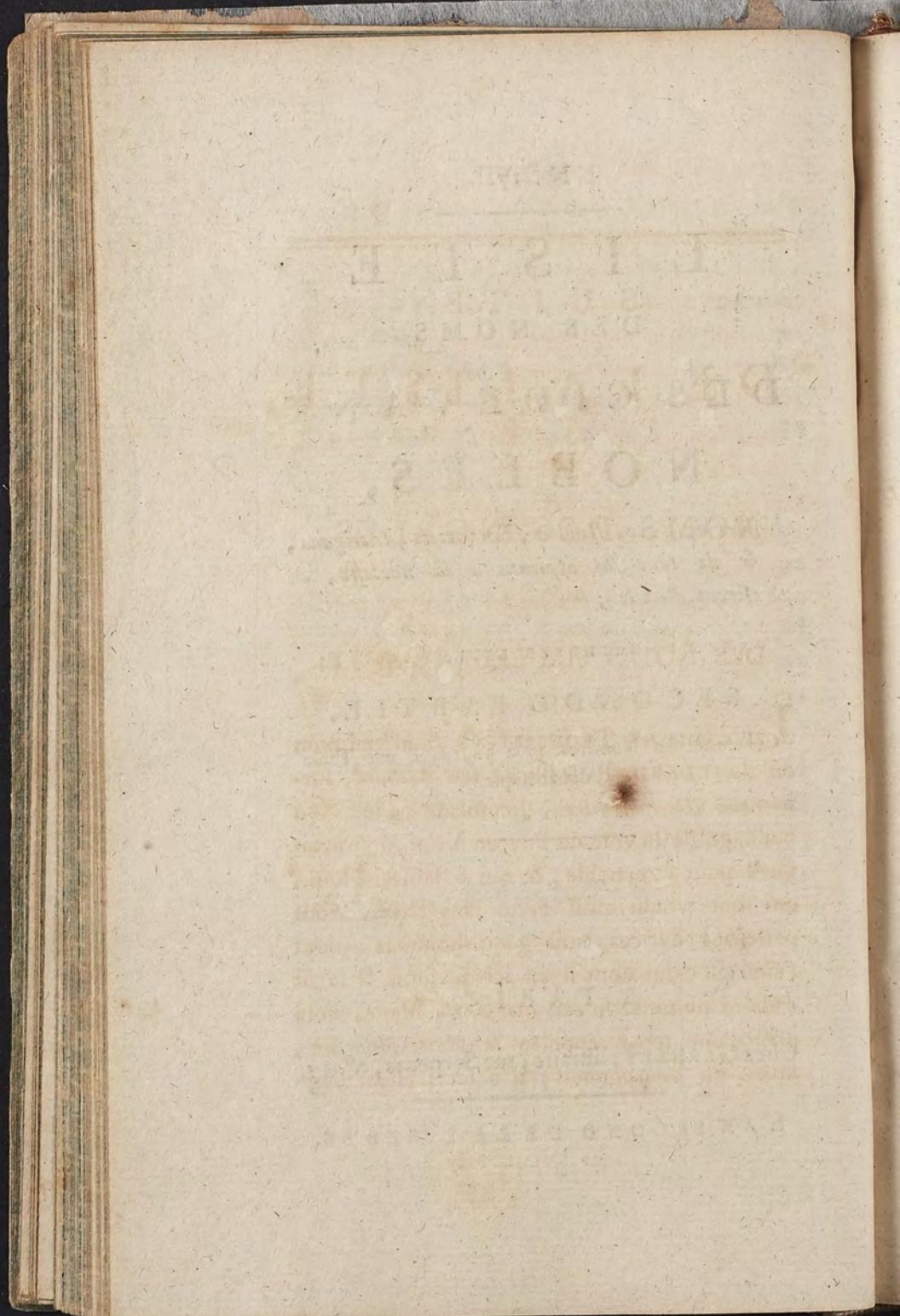
S E C O N D E P A R T I E ,

Contenant les Numéros 17 à 32, avec une Table
Alphabétique.

A P A R I S ,

Chez GARNÉRY, libraire, rue Serpente, n^o. 17.

L' A N S E C O N D D E L A L I B E R T É .



S U I T E
D E L A L I S T E
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,
A V E C
D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L I E .

LE comte DE TROUSSEBOIS. Son vrai nom est BAILLARD. Il est fils de feu *Baillard*, surnommé *Descombeaux*, lieutenant-général du bailliage de la ville du Puy en Velai, qui avoit payé pour être noble, & qui a laissé trois fils qui ont voulu aussi l'être sans payer. Nous parlerons de ces trois gentilshommes, dont l'aîné est celui dont il est ici question. Il se fit d'abord nommer le *chevalier de la Motte*, nom pris d'une terre appelée *la Motte-Mourgon*, située en Bourbonnois; il a servi assez long-

temps en qualité d'officier au régiment de Provence infanterie. Ayant fait connoissance d'une Madame de *Saint-Maurice*, qui avoit une fille à marier, & qui vouloit absolument qu'elle épousât un gentilhomme titré, le sieur *Baillard*, qui avoit besoin d'épouser, travailla promptement à se procurer un titre qui lui manquoit. Il avoit alors un oncle maternel, appelé le *chevalier de Troussebois*, originaire du Berri, & assez bon gentilhomme à ce qu'il disoit. Cet oncle étoit peu fortuné, le neveu l'étoit davantage : celui-ci composa avec le chevalier de *Troussebois*, qui lui céda, ou lui laissa prendre son nom ; tout fut arrangé au desir du sieur *Baillard*. Il quitta le nom de *chevalier de la Motte*, revêtit celui de *Troussebois*, & le fit précéder du titre de *comte*. Monsieur le *Comte*, tout frais émoulu, vint se présenter avec son nouveau titre à madame *Saint-Maurice*, qui l'accueillit & lui donna sa fille en mariage.

Madame *Saint-Maurice* étoit bâtarde du prince Savoye-Carignan, pere du prince de ce nom ; elle a vécu long-temps avec un M. *Yvel*, maréchal-des-logis des gendarmes de la garde, lequel étoit frere naturel du prince de Soubise ; ils étoient fort bien accouplés, & n'avoient, l'un & l'autre, aucun reproche à se faire

sur l'irrégularité de leur naissance. Cette dame cherchant à faire une fin, épousa un M. de *Saint-Maurice*, chevalier de Saint-Louis, dont elle avoit fait la connoissance à l'église. Ce mariage, purement de convenance, ne plut pas long-temps à la dame, accoutumée à une vie indépendante. Sous prétexte d'une infidélité commise par son mari, elle résolut de l'éloigner, & elle y réussit par un de ces moyens infâmes, si fréquens sous l'ancien régime. Comme bâtarde de la maison de Savoie, elle avoit la protection des Savoyards & Savoyardes de la cour, qui s'intéresserent aux criminelles intentions de cette dame, & firent donner à son mari une place en l'isle de France, en Afrique, où celui-ci fut forcé d'aller s'établir.

La même protection qu'avoit employé madame de Saint-Maurice, pour éloigner son mari, lui servit pour faire la fortune de son gendre : à peine M. le *comte de Troussébois*, eut-il épousé mademoiselle de Saint-Maurice, qu'elle obtint pour lui, en avril 1775, & en faveur de ce mariage, le grade de mestre-de-camp commandant le régiment de *Savoye-Carignan*, & en 1782 la croix de St.-Louis.

Madame de Saint-Maurice, M. le comte de Troussébois & madame la comtesse, son épouse,

vivent tranquillement & au marais, rue du Foin, où ils sont logés, tandis que M. de St.-Maurice reste victime de la vengeance de sa femme, languit, loin de sa patrie, dans un climat aussi étranger que l'est celui de l'Afrique.

Le chevalier DE CHERVILLE, dont le nom est *Baillard*, est le frere cadet du susdit *comte de Troussebois*. Il a pris ce nom d'une petite terre située dans le Velai ; il a été capitaine en second dans le régiment de Languedoc dragons, d'où il s'est retiré avec la croix de Saint-Louis. C'est un dévot, disputant souvent sur les matieres théologiques, & connoissant beaucoup mieux les ouvrages polémiques ne ce genre, que les livres de Tactique.

Le chevalier DE BEAUREVOIR, est le troisième fils du sieur *Baillard*, & frere du susdit *comte de Troussebois*. Il tire ce joli nom d'un petit fief, dont l'étendue est à peine de la volée d'un chapon, & qui est enclavé dans la terre de la *Motte-Mourgon*. Il a eu un brevet d'officier de cavalerie à la suite du régiment Royal-étranger ; mais il n'a pas suivi la carriere militaire : il se promene dans Paris, & vit avec ses quinze à seize cents livres de revenu.

Ces messieurs ont deux sœurs, dont une restée célibataire, se fait appeler mademoiselle

des Combeaux. Ils ont encore un oncle chanoine à Notre-dame , qui se nomme *Baillard* , ci-devant *du Piney* .

Comte DE GIVECOUR. Le véritable nom de cette famille est *Humbert* . *François Humbert de Givecour* , sur-intendant des finances de *François III* , duc de *Lorraine* , depuis empereur , fut décoré par ce prince , en 1727 , du titre de *comte de Givecour* . Son petit-fils , *Dieudonné Humbert* , a suivi la carrière des lettres. Il a publié , en 1778 , une histoire de la maison d'*Autriche* , en neuf volumes , dédiée comme de raison à la reine ; & l'on doit conjecturer que cette histoire est écrite en complimens. Le même auteur , qui est de plusieurs académies , a entrepris , dit-on , la tâche pénible d'écrire l'*histoire du dix-huitième siècle* . S'il veut mériter le titre d'*historien véridique & impartial* , il ne doit pas dédier ce dernier ouvrage à la reine.

Marquis DE SOMMIEVRE. Son nom est *CAUCHON* . Ceux de cette maison s'honorent de descendre de Maître *Pierre Cauchon* , vidame de *Rheims* , licentier ès lois , puis évêque de *Beauvais* . Ce fut un des plus mauvais sujets de son temps , & l'ennemi le plus décidé du nom *François* . Créature du duc de *Bourgogne* , il étoit le zélé partisan des *Anglois* , & assista ,

en qualité de pair de France, au sacre du soi-disant roi de France *Henry d'Angleterre*. C'est lui qui, pour de l'argent, séduisit plusieurs docteurs, notaires, & autres suppôts de l'Université de Paris, pour les déterminer à surprendre les poursuites & procédures faites contre le duc de Bourgogne qui avoit fait assassiner le duc d'Orléans. Ce fut lui qui maintint les habitans de Beauvais dans le parti des Anglois, lequel parti ils abandonnerent bientôt, au grand désespoir de ce prélat *Cauchon*, qui fut alors obligé de quitter la ville, & de se refugier à Rouen, où il contribua beaucoup à la condamnation de la malheureuse & célèbre *Jeanne d'Arc*, dite la *Pucelle d'Orléans*. Juvénal des Ursins a écrit, dans son histoire, que ce *Cauchon* étoit fils d'un laboureur près de Rheims.

(*La suite au prochain numéro.*)

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à fournir sur cette matière, sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

N°. XVIII.

S U I T E
D E L A L I S T E
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,
A V E C
D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

HENRI *de Cauchon*, marquis de *Sommievre*, mort depuis quelques années, étoit capitaine pour le roi de la ville de Reims, & avoit été lieutenant de cavalerie, afin de se donner un peu l'air militaire. Dans l'église des capucins de Reims, on voit son tombeau, avec son épitaphe, qui ment avec autant de hardiesse que mentoit le défunt. Il y est désigné comme un grand guerrier. Ce guerrier avoit la réputation de menteur & de débauché. Un moine qui l'avoit accompagné dans ses exploits de table, lui fit cette épitaphe, qui ne ressemble pas à celle qu'on lit sur son tombeau :

Ci gît *Henri de Sommievre*,
 En son vivant grand abatteur de lievre,
 Capitaine & non pas guerrier.
 S'il fut mentir, il fut encor mieux boire,
 Et pour compléter son histoire,
 Des *Cauchons* ce fut le dernier.

Comte de Mailly. Ceux qui ont porté le nom de *Comte* & de *Comtesse de Mailly*, & qui habitoient à Paris dans la rue de la Cerisaie, se nommoient *Mailly* tout court; & c'est par une escroquerie de nom & de titre, qu'ils ont pris celui de *comte* & la préposition *de*, afin de se faire croire de l'ancienne maison de *Mailly*. Ils prenoient pour armes d'azur, à trois maillets d'or, tandis que les de *Mailly* portoient d'or à trois maillets de gueules. Ils se sont fait fabriquer une généalogie d'après laquelle ils prétendent descendre des *Mailly* de Bourgogne.

La maison de *Mailly*, si fiere de son ancietté, & qui devroit être si honteuse de sa nullité, a été outragée de voir ces bourgeois prétendre à l'honneur d'être ses alliés; elle a attaqué ces faux *Mailly* au parlement, & il est intervenu un arrêt, le 16 juillet 1718, » qui » fait défense au sieur *Nicolas Mailly* & à *André Mailly du Breuil*, son frere, leurs enfans & » descendans nés & à naître, de se dire issus » & descendans directement de la branche des

» *de Mailly* de la province de Bourgogne , qui
» se trouve éteinte faute de mâles ; de se
» nommer autrement que *Mailly* tout simple-
» ment , & sans article *de* , & de porter les ar-
» moiries d'azur à trois maillets d'or , que le-
» dit *Nicolas Mailly* a fait blasonner dans ses
» lettres d'ennoblissement..... Condamne ledit
» *Nicolas Mailly* a aumôner au pain des pri-
» sonniers de la conciergerie du palais , la somme
» de 1000 liv. , & à tous dépens , &c.

Ces *Mailly* , qui avoient la folte vanité de se revêtir d'un nom & des armes d'une vieille & orgueilleuse famille , qui peut-être aux yeux de la raison , valoit moins que la leur , & qui reçurent par cet arrêt , le châtiment mérité de leur sottise & de leur friponnerie , sont connus sous la désignation des *Mailly de la finance*. Ils ont eu depuis la petiteffé de persister dans leur usurpation de noblesse , & la haute & puissante maison de *Mailly* fit alors insérer , par ordre , dans les papiers publics , il y a quelques années , une note qui portoit qu'elle n'avoit rien de commun avec ces prétendus comtes & comtesses de *Mailly* ; que la particule *de* devant leur nom , étoit une usurpation révoltante , ainsi qu'il avoit été jugé , & qu'ils devoient se nommer *Mailly* tout court.

Nicolas & André du Breuil, deux frères condamnés par l'arrêt que nous venons de rapporter, étoient les premiers ennoblis de leur famille; & leur postérité a toujours crû en noblesse. *Nicolas* étoit, en 1700, receveur-général de finances en la généralité de Tours. Son petit-fils fut le vieux *comte de Mailly*, qu'on voyoit toujours agitant à la bourse, imbécille mari & pere des dames & demoiselles de *Mailly*, vivant à Paris, en vraies aventurieress.

André de Mailly, dit *du Breuil*, fut comme son frere *Nicolas*, ennobli pour 6000 liv. Il épousa *Françoise des Chiens*, fillé d'un trésorier de France, & devint fermier-général. Il eut quatre filles, toutes ennoblies par leur alliances. Sa fille *Françoise* épousa *Gabriel*, comte d'*Angennes*, mort en sa terre de Tremblay, le 9 novembre 1752. *Emilie* épousa, en 1714, *Jean François de Creil*, lieutenant des grenadiers à cheval, cordon rouge, & maréchal de camp: elle fut mere de la comtesse d'*Heldorf*. *Marie*, troisieme fille d'*André Mailly*, est aïeule maternelle de MM. *Dupille*, & de la ci-devant comtesse de *Nadaillac*. Enfin *Anne* épousa *Christophe Pajot*, seigneur de *Villiers*; elle fut mere de la présidente de *Cailly*, & aïeule de la marquise de *Joyeuse*.

Ainsi, voilà comment, par le chemin des finances des intrigans parviennent à la noblesse. Ces Mailly en sont un exemple ; mais tous ceux de leur nom ou de leurs parenté n'ont pas été si fortunés ; il en est de tous les états, dans différentes provinces. On en a vu un savetier, dont l'échope étoit rue Saint-Louis, en face de celle du Foin, & qui avoit aussi des prétentions à la noblesse.

Comtes & marquis de MAILLY, sont, comme on le dit dans le monde, les *bons Mailly*. Un volume in-folio offre les fastes de leur orgueil & leur généalogie. Les amateurs peuvent le consulter. Nous nous bornerons à dire que ces *bons Mailly* font remonter leur origine jusqu'à *Anselme*, sire de *Mailly*, né en 1010, un des plus puissans seigneurs de son siècle, & tuteur du comte de Flandres & d'Artois. Il possédoit la baronnie de *Mailly*, située dans le diocèse d'Amiens, près de Péronne : il laissa cette terre à sa postérité, qui la posséda sans interruption jusqu'à présent, pendant près de huit siècles. Malgré cette longévité rare, il n'est aucun de ces *bons Mailly* qui ait laissé un nom digne de passer à la postérité. Une de leurs femmes a tiré ce nom de sa noble obscurité ; c'est la comtesse de *Mailly*,

fille du marquis de Neste , qui , conduite par les proxenetes *Richelieu* & autres , donna la premiere leçon du libertinage à Louis XV , & qui , par des agaceries , des attaqués dignes de la courtisans , la plus dévergondée , mit ce jeune roi dans l'impossibilité de lui refuser ce que son ambition & celle de sa clique desiroit tant. Elle réussit , & la Catin , toute glorieuse de sa victoire , courut dans le désordre qui suit ordinairement une pareille scène , auprès de ses infâmes partisans , & se montra en disant : *Voyez-donc , je vous en prie , comme ce paillard m'a accommodée.* La cour , depuis cette époque , fut le repaire fortuné des maq... des P... & des fripons , tous nobles.

M. le comte de Mailly fut très-honoré d'être cocu , quoiqu'il en parût à-peu-près mécontent. On lui défendit , comme à l'ordinaire , de n'avoir plus aucun commerce avec sa digne épouse ; & quelques années après , en 1744 , le roi érigea la baronne de Mailly en comté.

Une anecdote qu'on vient de me fournir sur le comte de Mailly , gouverneur de Perpignan , doit trouver place ici. Il avoit pour secrétaire le fils du lieutenant-général d'Eperey , nommé *de Malavois* ; jeune homme plein de mérite , & qui avoit été ingénieur du roi à

l'isle de Bourbon. En 1778 ou 1779, la ferme-générale demanda un mémoire pour prévenir les contrebandes fréquentes qui se faisoient dans le Roussillon, & pour faire juger les contrebandiers d'une maniere utile. Le jeune secrétaire, muni de tous les renseignemens nécessaires, fit un travail si sage, & rempli de vues si importantes, que le contrôleur-général *Turgot* en fut enchanté, & accorda à l'auteur 600 livres de pension. Le gouverneur de *Mailly*, en bon économie, s'empara de la pension, & l'appliqua à une fille qu'il entretenoit. Ainsi une récompense destinée au mérite, servit d'encouragement à la débauche.

Comte D'Hazon. Je ne fais pas si ce comte, qui a la réputation d'*escroc*, descend d'un marchand d'Orléans qui avoit de l'esprit. *Colber* fit assebler plusieurs marchands de Paris & des villes voisines, pour conférer avec eux sur les moyens de rétablir le commerce. Aucun n'osoit porter la parole : *Messieurs*, leur dit le *ministre*, *vous êtes donc muets ? Non, monseigneur*, répondit un des assistans, nommé *Hazon*, *mais nous craignons d'offenser votre grandeur, s'il nous échappe quelque parole qui lui déplaît*. *Parez librement*, répliqua le ministre ; *celui qui me parlera avec plus de franchise, sera le meilleur ser-*

viteur du roi. Alors *Hazon* prenant la parole dit : « Monseigneur , puisque vous nous le commandez , & que vous nous promettez de trouver bon ce que nous aurons l'honneur de vous représenter , je vous dirai franchement que lorsque vous êtes venu au ministère , vous avez trouvé le chariot renversé , & que depuis que vous y êtes , vous ne l'avez revelé que pour le renverser de l'autre côté ». A ces mots M. Colbert prit feu , & dit avec émotion : *Comme vous parlez , mon ami ? Monseigneur ,* répondit *Hazon* , *je demande très-humblement pardon à votre grandeur de la folie que j'ai faite de me fier à sa promesse ; je n'en dirai pas davantage.*

(La suite au numéro prochain.)

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à fournir sur cette matière , sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

S U I T E
D E L A L I S T E
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,
A V E C
D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

Q U A N T au susdit comte d'*Hayon* , dont le comté n'est pas encore bien connu , nous le dénonçons comme un homme dangereux. Parmi ses exploits de tripots , on cite le suivant. Associé avec un mousquetaire & un officier , il escroqua au jeu cent soixante & dix mille livres au sieur *Rogier de Montelin* , capitaine au régiment du roi cavalerie , & le força à faire un billet de cette somme. Le sieur *Béguin* , lieutenant des maréchaux de France , qui étoit porteur de cet effet , eut la foibleffe de le faire

T

payer plutôt que de le faire annuler par le tribunal , & de dénoncer les *écornifleurs*.

CLUGNI, contrôleur-général , avoit aussi la bêtise de prétendre à l'ancienneté ; il se faisoit descendre , à tort ou à droit , des *Clugny* de Bourgogne qui remontent jusqu'au quatorzième siècle. Seroit-il descendu de plus haut ? il n'en auroit pas été meilleur homme d'état. Cet homme nommé , le 20 mai 1776 , au contrôle-général , mourut six mois après dans sa place. Il se distingua dans ce court espace de temps , par les grands biens qu'il procura à sa famille & à ses adhérons , qui en ont retiré le même avantage que si le ministre eût resté dix ans en place. A sa mort on fit cette niaise épitaphe :

 Ci gît un contrôleur digne qu'on le pleuîât ,
 Aimant beaucoup la France & point du tout la vie ,
 Consentant de bon cœur qu'elle lui fût ravie ,
 Lorsqu'il auroit éteint les dettes de l'état.

Si le ciel lui eût fait cette grâce , il eût autant vécu que Mathusalem. C'est à M. de Maurepas que la France doit ce contrôleur-général , absolument nul pour le bien , & qui n'a fait que creuser l'abyme du déficit des finances. Son ancienne maîtresse en avoit tiré une pension bien

conditionnée , avec laquelle le noir , le somnambuliste , l'illuminé , le maniaque , le cocu *Duval d'Esprémenil* est devenu homme comme il faut. C'est l'abolition de cette pension qui a fait de ce parlementaire un aristocrate.

Les marquis comte & vicomte DE TOULON-GEON ; leur vrai nom est **GASPARD**. Ils ont changé dans la suite ce nom , très-roturier , en celui de **GUEPARD**.

Un de ces nobles de fraîche date est député à l'Assemblée nationale par la ci-devant noblesse de Franche-Comté. C'est un homme tout ministériel , lâchant à la dérobée quelques phrases insignifiantes qui attestent toujours sa nullité. Ses frères , ainsi que lui , pleurent amèrement la belle livrée qu'ils avoient fait faire toute neuve , précisément huit jours avant le fameux décret qui balaie toutes les ordures féodales. On assure en Franche-Comté que le pere *Guépard* , seigneur de *Toulongeon* , mit le feu à son château pour échapper à la nécessité de produire des titres qu'il n'avoit pas.

TOLOSAN. Le pere des *Tolosan* d'aujourd'hui est venu de Savoie en sabots , il s'est fixé dans cette ville , & il est parvenu , par

degrés à amasser une fortune considérable. Il eut alors la bêtise d'acheter une charge de secrétaire du roi, afin de devenir noble, & on le voit dans l'almanach de Lyon de 1748, au rang des secrétaires du roi auprès de la cour des monnies de cette ville. Ses fils ont hérité de sa fortune & de *sa noblesse*. Le premier, *Tolosan Montfort*, a continué le négoce & est devenu le plus riche commerçant de Lyon. Sa vaste maison sur le quai Saint-Clair est qualifiée d'*Hôtel*. Sa fille a épousé le comte d'*Ons-en-Brai*, qui est un *Legendre*, descendant d'un marchand de Rouen ; elle fait la duchesse à Paris. On l'a vu, le jour de pâques 1789, venir à Saint-Sulpice à une heure & demie, suivie de laquais à la plus grande livrée, & d'un chasseur portant le couteau de chasse & les épaulettes, jouant le rôle d'écuyer de madame. Cette dame avoit oublié les sabots de son grand-pere.

Les autres *Tolosan*, qui, dans l'almanach royal, ont usurpé la noble & illustre partie *De*, sont, l'introducteur des ambassadeurs & le maître des requêtes. Ce dernier à qui l'on reproche autant de cupidité que de dureté, est rapporteur du tribunal des maréchaux de France pour *le point d'honneur*. Pour le caractériser &

pour le distinguer de ses frères, on le qualifie de *Tolosan point* (ou pas) d'honneur.

Dans les étrennes aux griettes, pour l'année 1790, à la lettre *T*, on trouve parmi celles que la *Delaunai* accuse, devant *Silvain Bailly*, de nuire à son commerce, *Clementine de Tolosan*, rue du grand-chantier au Marais, chez son père, prévôt des marchands à Lyon.

La sœur des trois *Tolosan* a épousé un épicier de Lyon, nommé *Maindefre*, qui demeure quai Saint-Clair, maison de *Tolosan*.

Le comte DE MONTLAUSIER. Son nom est **REYNAUD**. Sa famille est connue à Clermont sous le nom de *Beauregard*. Le député criard & fanfaron qui se remue tant & qui fait si peu à l'Assemblée nationale, avoit d'abord pris le nom de *CHEVALIER de Montlausier* avant d'être député. Il en prend que ce titre dans un petit ouvrage qu'il a publié en 1789, sur *les volcans d'Auvergne*. Arrivé à Paris, & se trouvant entouré d'hommes titrés, il s'est de lui-même érigé en **COMTE**. Voici ce qu'on dit de ce petit député dans une feuille intitulée *les Evangelistes*, n°. 12 & 13 : « Et toi aussi, mon fils Reynaud, tu veux défendre le clergé & la noblesse, & tu n'est ni prêtre ni noble. Ah ! si

ton grand-pere *Reynaud* , notaire royal à Clermont , dont le fils s'est ennobli en achetant une charge de conseiller , te voyoit braver ceux qui sont au moins tes égaux ; s'il te voyoit déplorer superbement les malheurs de la noblesse française agonisante , trancher du noble de race , gémir sur la perte de tes hautes prérogatives , de ton antique illustration , il te diroit comme *Dandin* disoit à son fanfaron de fils :

Tu fais le genti homme , hé *Reynaud* mon ami !
Regarde dans ma chambre & dans ma garderobe ,
Les portraits des *Reynaud* , &c.

Rentre en toi-même , mon ami *Reynaud* , ne te démene plus tant parmi tes noirs confreres. On n'entend , on ne voit que toi ; tu cries , tu menaces , tu déclames quelques phrases de collège qu'on t'a soufflées ; tu te présentes avec graces , tu te dessines comme un modele ou comme un chanteur , tu déploies de beaux bras , tu fais le beau-fils : tu fais bien rire dans les tribunes.

Rentre donc en toi-même , mon fils *Reygaud* ! Tu fais le glorieux , le superbe ; as-tu oublié ton humble famille qui habite une très-humble maison dans un très-vilain faubourg de Clermont ? Souviens-toi un peu de ton frere le chanoine qui est boitœux & qui n'en prié pas

moins Dieu fort dévotement chaque jour pour le salut de ton ame , tandis que chaque jour tu te danme en bataillant contre la patrie. Souviens-toi de ton frere le ci-devant sous-lieutenant , qui fut banni de son régiment d'infanterie , pour avoir insulté un jeune homme de la ville , pour l'avoir ensuite assassiné (1) ; souviens-toi que ta famille n'est composée que de tristes jansénistes qui ne sont ni brillans , ni fanfarons.

On m'a dit , & j'en suis certain , que toi *Reynaud* , humble bourgeois de Clermont , tu te fais nommer *M. le COMTE de Montlaufer*. Eh ! qui t'a fait comte , mon pauvre ami ? Où diable est situé ton comté ? Tu n'étois que *chevalier* en arrivant à Paris. Est-ce que tu ressemblerois à *Dom-Quichotte* , qui , suivant l'occurrence , étoit gouverneur ou *chevalier de la Triste-figure*. Tu m'as l'air d'être le comte de la Triste-figure. Il en est de toi comme de ce malheureux jocquey de l'aristocratie , qui , quoique fils d'un cabaretier de Bagnols , se fait nommer *le Comte de Rivarol*. Si on alloit vous exiler l'un & l'autre dans vos *Comtés* , ou diable iriez-vous ? »

(1) Le jeune homme assassiné par le sieur *Reygnaud* fe nommoit *Bretange*.

Dans le n°. suivant, du même ouvrage, l'auteur revient sur ce pauvre comte de Montlausier. Il se rappelle qu'il a eu la gloire d'être élevé au grade de *sous-lieutenant de milice*: « Ainsi, dit-il, je soutiens qu'il peut sans crainte d'être dementi, dire & chanter comme chante *Colin* dans l'opéra du *Tonnelier* :

Motbleu, c'est que j'ai du service;
N'ai-je pas soutenu l'état
Pendant trois mois dans la milice ? »

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à fournir sur cette matière, sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

N^o. XX.

S U I T E
D E L A L I S T E
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,
A V E C
D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

D E P L A N C H O U R Y . Son nom est GIRAULT . Son pere étoit tonnelier : ayant passé aux îles françaïse de l'Amérique pour y exercer sa profession , la fortune l'y suivit , lui fut propice ; il y gagna beaucoup de bien & avec lequel il repassa en France . Possesseur d'une telle fortune , suivant les mœurs & les usages de ce temps-là , un état mécanique ne pouvoit plus lui convenir , & à l'exemple des autres , la manie de la noblesse l'ayant aisément gagné , il se proposa de quitter la roture & d'acheter un titre de noblesse . Effectivement une charge de trésorier

D

de France au bureau des finances de Tours fut celle qu'il choisit pour se décrasser de la lie des tonneaux. Avant ou depuis s'être fait trésorier de France, il acquit, pour augmenter son lustre, le fief de *Planchoury*, situé en Touraine à une lieue de la ville de *Langeais* & sur la grande route de Tours à Saumur. Ce fief défunt relevé de la ci-devant baronnie de *Saint-Michel-sur-Loire*, membre du duché de *Luynes*. Notre nouveau seigneur joignit encore à ces titres nouveaux, la co-seigneurie des *Effarts*, paroisse en Touraine, située à une lieue ou une lieue & demie du hameau de *Planchoury*,

Voilà donc notre artisan américain métamorphosé, par la vertu de ses écus, de tonnelier en trésorier, & qui plus est en seigneur. Quel changement subit dans la condition d'un homme sorti de la poussière, de se voir appeler monseigneur ! Quel effet un pareil titre ne produit pas aux yeux des habitans des provinces, & sur-tout aux bons citoyens des campagnes !

Notre ennobli a eu un fils, & c'est de lui dont il s'agit ici. Le père ayant fait un si beau saut, le fils, à son imitation, devoit en faire encore un plus fort. En effet on l'y préparoit ; après l'éducation ordinaire donnée aux jeunes gens, on lui obtint une place d'officier

au régiment Dauphin cavalerie , où il est devenu capitaine , & où , sans doute , il a servi le temps nécessaire pour mériter la croix de Saint-Louis dont il est décoré. Ainsi , comme on voit , il a réussi.

M. *Girault* (de Planchoury) , riche officier de cavalerie , ne pouvoit manquer , avec ces titres , de faire un riche mariage. En effet , ma demoiselle *Desmé du Buisson* , fille du lieutenant général de ce nom , de la sénéchaussée de Saumur , est devenue l'épouse de M. l'officier ; & de cet hymen est issue une fille qui est épouse aujourd'hui d'un conseiller au parlement , appelé M. *Drouin de Vaudeuil* , qui demeure rue de la Cerisaie.

Madame *Girault* , belle-mere de notre conseiller , n'est pas d'une extraction plus relevée que M. son époux , & ils sont bien associés. Son père avoit aussi , comme le pere *Girault* , exercé aux isles la profession de tonnelier , & heureux comme lui , il s'y est enrichi. On voit dans cette alliance que nos bons tonneliers , compagnons de voyage , ont voulu , par reconnaissance , identifier & perpétuer leurs fortunes dans une seule famille.

Le chevalier DES PERRIERES , commandant

provisoire de l'artillerie nationale parisienne. Ce gentilhomme de sa fabrique, s'appelle par son vrai nom **POISSONNIER**. Il n'a de place ici qu'à cause de la qualité de chevalier, que, sans aucun titre, il s'est permis d'ajouter à son nom. Il est fils & neveu de tous les médecins appelés *Poissonnier*. Son grand-pere étoit chirurgien-barbier (autrefois ces deux professions s'exerçoient ensemble) dans la petite ville de Semur-en-Auxois, province de Bourgogne. La hauteur insupportable & très-connue de ce petit M. *des Perrieres*, sera, sans doute, un peu rabaissée par la publicité que nous donnons à sa généalogie.

Ces médecins *Poisonnier* ont tant de vanité pour les titres de noblesse, qu'il leur faut absolument des chevaliers & des comtes dans leur famille. On a vu que le fils étoit *chevalier*, & on va voir aussi que la fille est *comtesse*. Cette femme, comme les Danaïdes, veuve de tous ses maris, est à son troisième époux ; c'est M. le comte de *Vinezac*, major de la troisième division de l'armée parisienne, dont nous parlons dans l'article suivant.

Le comte DE VINEZAC à un nom original ; mais il le laisse de côté pour prendre le second,

précédé du titre de comte. Il a servi en qualité de lieutenant au régiment d'Auvergne infanterie, & est décoré de la croix de Saint-Louis. Si au moral la révolution est préjudiciable à M. le Comte, à cause de sa noblesse, si tant est qu'il soit noble, au physique, il en est bien dédommagé par la place lucrative de major d'une division de la garde nationale, dont il est pourvu. M. de *Vinezac* ne peut se dissimuler que ce grand événement est très-heureux pour lui, & que 8 à 9000 liv. que produit sa majorité, sont venues fort à propos le tirer de l'embarras, où il étoit, & l'empêcher de faire des motions auprès de ses connoissances pour aller dîner, comme il le faisoit au palais-royal l'été dernier, six semaines avant la révolution. Aussi nous comptions bien, par reconnaissance, que M. le major, *comte de Vinezac*, a des sentimens patriotiques, & qu'il ne dit pas dédaigneusement, comme M. le chevalier des *Perrieres*, son beau-frere, que c'est le hasard qui lui a fait prendre parti dans la révolution. Si tous les comtes, marquis, barons &c., avoient été aussi bien traités par la révolution que M. de *Vinezac*, il n'y auroit assurément pas, il faut le croire, tant d'aristocrates.

D'ESPRÉMENIL, ci-devant conseiller au ci-devant parlement: son vrai nom est DUVAL. Il est natif de *Pondichéri*. La chaleur du climat de l'Inde a puissamment influé sur sa naissance & sur sa renommée. Sa mere, surnommée *Boutaqui*, avoit dans le cœur de grands principes d'égalité; tous les citoyens étoient égaux à ses yeux, & elle ne connoissoit entre eux de différence que celle que leur donnoit leur talent & leur activité: son insatiable humanité lui faisoit aller au-devant des hommes intéressans & leur bonheur faisoit le sien. Pour opérer le bien, elle ne consultoit ni le lieu, ni le tems, ni les personnes; elle le faisoit en tout tems, par-tout, & avec tout le monde; enfin on peut dire que toute la chaleur, toute la turbulence, toutes les explosions de ce feu volcanique que M. *d'Espréménil* a dans la tête, madame sa mere les avoit ailleurs à un même degré de force. Sa grande ame dévorée par cette charité excessive qui fait le lien de la société, n'a pas été à l'abri des traits de la calomnie. Son zèle brûlant a été regardé comme l'effet d'un tempérament embrasé. On lui a fait un crime de sa grande popularité, de son amour pour les affaires publiques & pour les défenseurs de la patrie. On a osé douter de la lé-

gitimité de son auguste fils *d'Esprémenil*, & avancer qu'il avoit été créé par l'opération d'un soldat Malabar de la garnison de Pondichéri. Il suffit de citer ces calomnies pour en faire sentir le peu de fondement.

Le jeune *d'Esprémnil* avec le feu de sa digne mere, le feu du climat asiatique qui l'avoit vu naître, vint à Paris se précipiter dans la carrière des honneurs ; il fut grand parlementaire, grand-prêtre *d'illuminaçō* (1), grand magnétiseur, grand partisan de *Cagliostro*, grand somnanbuliste, grand papiste, grand intolérant, grand aristocrate, grand robinocrate ; il eut de toutes les grandeurs. Celle de *grand cocu* put lui échapper, & il le devint très-autentiquement en épousant la maîtresse du feu contrôleur général *Clugny*, comme nous l'avons dit dans le n°. précédent. En faveur de ce noble mariage, la nation, pour récompenser M. Duval, lui payoit une bonne pension. Et c'est seulement parce que cette pension lui a été retirée, bien injustement, que le grand *d'Esprémenil* est aujourd'hui si en colere contre la Nation.

Nous plaçons ce grand homme dans la liste des nobles, par sa naissance, par ses actions,

(1) Etablie dans la rue Plâtrière.

par ses opinions , par son mariage , par sa pension , il est haut & puissant seigneur. Il raisonne comme un prince : il mériteroit bien d'être *marquis* ou *duc* ; l'on devroit au moins ériger en marquisat son *baquet* magnétique.

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à fournir sur cette matière , sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

N°. XXI.

S U I T E
D E L A L I S T E
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,
A V E C
D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

MARQUIS DE GASVILLE. Son nom est GOUJON. Ce marquis, sans marquisat, a la gloire de descendre d'un traitant nommé Pierre *Goujon*, qui fut condamné, en 1716, par la chambre de justice, à la médiocre restitution de 1,349,572 liv. Malgré cet accident, cet honnête homme eut encore de quoi acheter la noblesse, en achetant une charge de secrétaire du roi. Son fils, *Goujon de Gasville*, maître des requêtes, intendant de Rouen, fut le grand-pere du *Marquis de Gasville* dont il est question, qui

E

joint à tant d'honneur celui d'être parent par les femmes de l'illustre & honnête *Breteuil*. C'est à cet homme de cour que le prétendu marquis doit sa fortune ; & il a toujours très-noblement été, en conséquence, le très-obéissant, le très-soumis, le très-humble, le très-petit serviteur & valet de la grandeur dudit protecteur ministre.

Heureusement le tems est passé où l'argent volé par l'aïeul faisoit le petit-fils marquis, & lui valoit des récompenses & des honneurs. Ainsi le ci-devant *marquis de Gassille* ne sera désormais, comme l'auteur de sa noble race, qu'un très-petit *Goujon*.

Le comte D'ADHÉMAR. On assure que son vrai nom est *AZÉMAR*. Se voyant sur le chemin de la fortune, il a rougi de porter un nom bourgeois, qui pouvoit d'ailleurs devenir un obstacle à son ambition ; il s'est raccroché à la vieille maison d'*Adhémar*, & s'est fait descendre de *Charlemagne*. On raconte à ce sujet qu' étant lieutenant de milice en province, il s'introduisit chez un descendant de la maison dont il porte le nom : en lui persuadant qu'il étoit son parent, il obtint, sous quelque prétexte, la communication de ses titres & ses ap-

propria. Son état de domesticité à Versailles le mit à même d'acquérir les bonnes graces de la reine. Dans une comédie représentée à la cour, où cette priueesse remplissoit un rôle, M. d'Adhémar jouoit celui de *Colin*. Ce fut alors, en 1780, & lorsqu'il fut question de l'élever à la place de ministre de la guerre, que l'on répandit un couplet malins, où l'on reprochoit au sieur d'Adhémar sa naissance, & où on le traitoit de *marquis de hasard*, de *chevalier d'industrie*. Le couplet ayant été envoyé à la reine, le sieur d'Adhémar se justifia de la maniere suivante : il est convint n'être qu'un pauvre gentilhomme, mais se prétendant issu de l'ancienne famille, dont il porte le nom ; qu'il n'étoit pas en effet, dans son origine, noble qualifié, mais du bois dont on les fait ; que n'ayant pas eu de bien, il avoit été obligé de se soutenir par des moyens de complaisance, de dévouement, d'adresse, quoique toujours honnêtes. Il ajouta qu'on lui faisoit beaucoup d'honneur en le qualifiant de major : qu'il n'avoit jamais été qu'aide-major ; enfin il prétendit, en habile courtisan, que son dernier titre de *Colin* étoit celui qui l'avoit le plus honoré, puisqu'il avoit contribué aux amusemens de

sa majesté , en jouant la comédie avec elle.
Voici le couplet en question :

Sur l'air de *la Bourbonnoise*.

Pour le bien de la guerre ,
Il est question de faire
Ministre & secrétaire
Un marquis de hasard ,
Chevalier d'industrie ,
Colin de comédie ;
C'est monsieur d'Adhémar.

Un mémoire qu'il avoit composé ou fait composer pour l'Empereur , quoiqu'il ne fut pas adopté , lui valut la faveur dont il jouit. Le roi le loua & voulut en connoître l'auteur : il obtint ensuite d'être envoyé à Bruxelles ; la même protection le porta à Londres , où il fut ambassadeur , pour gagner le cordon bleu. Ce fut dans cette place qu'il se montra le zélé serviteur des intrigues de la reine , dans l'affaire scandaleuse du collier. On peut voir à cet égard les mémoires de madame *Lamotte*.

Valhs , comte de Serrant. C'est ici un de ces escrocs de nom , de noblesse & d'autorité : c'est bien plus encore ; c'est un scélérat dont les crimes & ceux de ses complices , ministres , catins , princes , ou mouchards , sont dignes

du dernier suplice. Le vrai nom de cet intrigant est *VASH*. Son bisaïeul étoit un particulier de Strasbourg, juif suivant l'apparence, nommé *Isaac Abraham Vash*. Il eut un fils qui fut patron de navire, & qui voulant sans doute faire perdre de vue son origine, dénatura le nom de son pere, y ajouta une *l*, & se fit passer pour un *Valsh* d'une ancienne maison noble d'Irlande.

Soa fils, qui s'établit à Cadix, où il étoit négociant, devint pere du comte de *Serrant* dont nous parlons. Ce négociant, pere de notre héros, avoit encore, en 1774, un frere établi à Nantes, qui trouva moyen de s'immiscer dans les affaires de la maison de Stuard.

Le fils du négociant de Cadix, à la faveur de la fortune que son pere avoit faite dans le commerce, à la faveur des illusions que *Vash*, son oncle de Nantes, avoit produit, & à la faveur d'une partie de succession dont il a aidé à dépouiller le légitime propriétaire, est parvenu à la cour à jouer un rôle, est devenu le comte de *Serrant*, maréchal de camp des armées, a épousé une demoiselle de *Choiseul*, & est monté dans les carrosses du roi.

En 1777, le sieur *Vash*, soi-disant comte de *Serrant*, colonel d'un régiment Irlandais, fit

un passe-droit humiliant à un gentilhomme Irlandais, nommé *Macdonach*. Celui-ci justement offensé, demanda satisfaction; le comte de *Sarrant* la refusa. Ce même Irlandais avoit par foibleesse épousé, en 1774, *Rose Plunkett*, femme peu digne de lui. Les infidélités de cette épouse, la poltronnerie du sieur *Vash*, donnerent au sieur *Macdonach* deux ennemis qui se réunirent pour l'accabler par l'acte le plus odieux du despotisme ministériel. *Rose Plunkett* ne pouvoit voir un homme qui l'avoit comblée de biens, & aux yeux duquel elle étoit si coupable: le prétendu comte de *Sarrant* ne vouloit pas non plus avoir un témoin de son injustice & de sa poltronnerie. Ils se réunirent, mirent le prince de *Montbarrey* & sa catin, mademoiselle *Renard*, dans leur parti. M. de *Montbarrey*, à qui on n'a point coupé la tête le jour de la prise de la bastille, dépêcha une lettre-de-cachet contre le malheureux *Macdonach*, qui fut saisi, chargé de chaînes, & conduit dans la tour des isles de Sainte-Marguerite, précisément dans le cachot où fut long-temps détenu l'homme au masque de fer.

Pendant que cette victime gémissoit dans cet affreux cachot, ses ennemis, ses assassins, se partageoient sa succession. Sa femme, l'indigne

Rose Plunkett, gratifie son complice, le soi-disant comte de *Serrant*, d'un millier de louis d'or ; elle porte une partie des biens de son mari à un sieur de *Carondelet de Valencienne*, qui a la basseffe d'épouser cette femme atroce. La catin *Renard*, le lieutenant de police *le Noir*, ont aussi part à la dépouille. La somme de six mille livres est partagée entre le sieur *Sommelier* & *Chenetier*, vil limiers de la police.

Le sieur *Sommelier* est aujourd'hui décoré du grade de capitaine par M. *la Fayette*, à la suite de l'état-major de la garde nationale ; il est de plus décoré de la croix de Saint-Louis, pour récompense de ses nombreux exploits de cette nature.

Sommelier et *Chenetier* ont conduit en poste le malheureux *Macdonach*, chargé de soixante livres de chaînes, jusqu'aux pieds du fatal donjon.

Dans la lettre que M. *Macdonach* adresse, le 15 juillet dernier, à l'auteur des *Révolutions du Brabant*, et de laquelle on a tiré tous les détails que l'on vient de lire, il s'exprime ainsi :
 » Tels ont été, monsieur, les moyens efficients
 » de l'oppression de douze années et sept mois
 » que j'ai endurée, derrière six portes, trois
 » grilles, à côté d'une latrine, sans communi-

» quer, soit de bouche ou par écrit, avec un
 » humain... Le geolier, nommé le chevalier
 » *de Montgrant*, durant les douze années et
 » sept mois de ma captivité, n'a pas cessé un
 » seul jour de me maltraiter, soit en me faisant
 » charger de fers, sous le moindre prétexte,
 » soit en me volant sans scrupule tout ce qu'il
 » a pu sur ma pension ».

Français, bénissons le ciel d'avoir vu finir le
 règne des catins, des princes, des escrocs et
 des ministres !

Nota. Les personnes qui auroient quelques rensei-
 gnemens à fournir sur cette matière, sont priées de les
 faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

Chez GARNÉRY, Libraire, rue Serpente
 n°. 17.

S U I T E
D E L A L I S T E
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,
A V E C
D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

MARQUIS DE MONTESQUIOU. On en a déjà parlé n^o. 8, page 4, de la première livraison ; mais de nouveaux renseignemens sur cette vieille maison, nous déterminent à y revenir. Les *Montesquiou*, après leur fameux procès contre le chevalier *la Boulbene*, qui se prétendoit de leur maison, publierent leur généalogie en un volume in-quarto. L'avertissement de ce volume commence par ces mots imposteurs : « Le public a paru désirer que la maison de » *Montesquiou* mît sous ses yeux les preuves » de sa généalogie ». Cette généalogie, qui n'in-

téresse personne, si ce n'est la vanité de cette vieille famille, n'a pu être désirée du public, qui voit tous les jours des exemplaires de ce livre généalogique, étalés à six sous, & les laisse pourrir intacts sur les échoppe des bouquinistes.

Voici l'abrégé de cette œuvre généalogique, à laquelle je joins des observations & des détails qui ne s'y trouvent point.

D'après le témoignage d'un seul écrivain du douzième siècle, nommé *Oihenart*, ils descendant des *comtes* ou *consuls* de *Fezensac*. *Garcie Sanche*, dit *le Courbé*, ou *le Courbe*, ou *le Boffu*, est le premier de la tige: il fut fait *consul* ou *comte* d'une partie de la *Gascogne* & non pas *duc*, comme le disent les généalogistes; c'étoit une charge qui équivaloit à celle d'*intendant* de province. Ce *duc* ou *consul* *boffu* étoit fils d'un autre *consul*, que les écrivains, dans leur latin barbare, nomment *mattara jancius*, qui descendoit d'un brigand, *duc de Gascogne*, appellé *Loup*. *Charles le Chauve*, dans une charte de l'an 845, appelle ce *Loup*, *le plus scélérat des scélérats, le plus perfide de tous les hommes, vraiment LOUP par son nom & par ses actions, & qui doit plutôt porter le nom de VOLEUR que celui de duc* (1). Les *Montesquiou* se font

(1) *Quam ille omnibus pejoribus pessimus, ac perfidissimus*

donné bien des peines pour prouver qu'ils avoient l'honneur de descendre de ce *voleur*, de ce *scélérat*, de ce *Loup*. *Guillaume* *Garcie* fut fils de *Garcie le bossu*. Parmi ses successeurs, qui furent comites de *Fezensac*, & qui usurperent sur les rois de France l'hérédité de leur charge & l'autorité souveraine, on trouve *Odon*, surnommé *Mancius-Tinea*, ou le *Manceau tigneux*, &c. *Aimery*, premier du nom, fut excommunié pour avoir usurpé des biens ecclésiastiques. Il eut deux fils, *Guillaume*, surnommé *Astanove*, ou *fécond en fourberie* (1), qui fut pere d'*Aimery*, surnommé *Forton*, comte de *Fezensac*; & *Raimond Aimery*, qui fut seigneur de la petite ville de *Montesquiou-l'Angle*. Ce dernier est le chef du nom de *Montesquiou*; son fils étoit nommé *Arfurus*, *Arfivetus*, en français

*supra omnes mortales, operibus & nomine Lupus, latro
potius quam dux dicendus, &c.* Histoire du Languedoc,
tome I, page 88, des preuves.

(1) Ce *Guillaume le fourbe* extorqua une terre qui appartenoit à l'église cathédrale d'Auch; il fut obligé de la restituer quelque-temps après. Il extorqua aussi deux fiefs à cette même église, que ses héritiers furent obligés de restituer, pour expier ses excès innombrables & journaliers, comme il le déclare lui-même (*pro innumeris cotidianisque meis excessibus*), il fut en pèlerinage à Jérusalem.

Arfieu, & *Aisou* en gascon, nom que la plupart des Montesquiou ont porté, qui est, par conséquent, celui qu'ils devroient conserver aujourd'hui. Ce nom vient, sans doute, du vieux mot *arser*, qui signifie *brûler*, *incendier*; *Arfieu* signiferoit, en ce cas, *brûleur*, *boute-feu*. Le petit-fils d'*Arfieu I* eut pour second fils *Odon*, seigneur d'*Espinouy*, qui forma la tige des seigneurs de *Massencoune* & de *Montluc*, d'où est sorti le détestable bourreau, *Blaise Montluc*, des atrocités duquel nous avons donné une légère idée dans le n°, 8, page 6.

Arfieu IV du nom, baron de Montesquiou, est nommé dans les titres *Arfivet*, *Effieu*, *Arfivetus*, *Aychivus* & *Eysivetus*. Dans le procès que les Montesquiou soutinrent contre M. de la Boulbene, l'avocat de ce dernier, M. Polveret, déclara qu'il avoit découvert que les Montesquiou se nommoient *Civet* de leur vrai nom, sur quoi on lui fit dire que les Montesquiou étoient des animaux qui n'étoient bons qu'en civet.

Arfieu V, son fils, fut souvent en guerre contre les nobles, brans & juges du comte de *Fezensac*; il fut aussi le fléau de ses sujets. Jean IV, comte d'Armagnac & de Fezensac, fut obligé, le 24 décembre 1432, d'accorder des lettres de fauve-garde aux consuls & aux

habitans de *Montesquiou*, que le haut & puissant seigneur vexoit & opprimoit très-noblement. Le comte d'Armagnac, tout en appelant *Aïsne* de *Montesquiou* son *cher cousin*, lui reproche d'avoir volé une certaine quantité de vins aux habitans de ce lieu, l'accuse de tyrannie & d'oppression à leur égard, lui reproche, lorsque ces malheureux cherchoient à invoquer sa justice, de les avoir, par une audace excessive, dit-il, menacé de nouvelles tyrannies, & de les avoir foulés avec un nouvel empressement; d'avoit assemblé des gens d'armes pour les loger dans les maisons des habitans, & de les avoir laissé en proie à l'affreux brigandage de ces nobles vautours. Enfin ce prince déclare qu'il prend les personnes & les biens des ces habitans opprimés sous sa protection.

Les *Montesquiou* ont mieux aimé, dans leur généalogie, donner la preuve de la conduite odieuse de cet aïeul, que de manquer l'occasion de montrer qu'il étoit le cousin du comte d'Armagnac. Cette espece de scélérat mourut en 1432, sans postérité mâle; son frere *Bertrand* lui succéda, & c'est de lui que descend l'abbé de *Montesquiou*, abbé de Saint-Martial de Limoges.

Bertrand de *Montesquiou*, premier du nom, de la branche de *Marsan*, épousa en seconde

noces, *Gabrielle de Belcastel* : c'est de cette famille qu'étoit ce page qui fut complice de l'empoisonnement du prince de *Condé* à Saint Jean d'Angely, & qui fut brûlé en effigie.

Toute la série de cette généalogie n'offre pas, pendant l'espace de plus de douze cents ans, un seul homme de mérite ; on y voit au contraire des peres en procès avec leurs fils, des freres avec leurs freres, se disputant quelque portion de terre, se chicanant & manifestant la mauvaise foi d'un praticien de village ; quelques voleurs, quelques hauts & puissans barons fort brutaux, & de ces hommes illustres qu'il n'auroit pas fait bon rencontrer dans un bois.

L'histoire a constamment gardé le plus profond silence sur cette famille de *nobles*, de *haut & puissans seigneurs* ; elle n'en fait mention que pour parler de leurs crimes ; elle ne nomme un *Montesquiou* que pour verser l'opprobre sur sa mémoire. C'est un scélérat qui tire ce nom de son obscurité ; c'est un baron de *Montesquiou*, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui, de sang-froid, assassina le prince de *Condé*, en lui lâchant par-derrière un coup de pistolet dans la tête. On dit que son maître, le duc d'Anjou, lui avoit ordonné cet assassinat, & que *Montesquiou*, en valet très-soumis & très obéissant,

se chargea de bon cœur de cette commission d'assassin. Voltaire, dans sa Henriade, a célébré l'opprobre de cette maison par ce vers :

Barbare Montesquiou, moins guerrier qu'assassin.

Les Montesquiou se sont bien gardé de placer ce trait d'histoire dans leur généalogie.

D'après le procès que ces ci-devant nobles eurent pour leur ci-devant noblesse, avec les fleurs *la Boubene*, ils obtinrent, le 31 juillet 1783, un arrêt du Parlement de Paris, qui défend à leurs adversaires, de porter le nom de *Montesquiou*. Le roi avoit déjà reconnu en 1777, à ce qu'on lui fait dire, que la maison de *Montesquiou* descendoit des comtes de *Fezensac*, & avoit permis à tous ceux de cette race de joindre au beau nom de *Montesquiou*, le beau nom de *Fezensac*; ce qui a comblé de gloire & de joie toute la famille. Elle a conclu que descendant de *Sanchs le Boffu*, elle devoit descendre de *Loup le voleur* & le *scélérat*, comme l'appelle *Charles-le-Chauve*; elle devoit descendre du duc *Eudes*, & enfin du brigand *Clov'*, premier roi chrétien; qu'ainsi elle avoit plus droit à la couronne de France que les *Carlovingiens* & *Capétiens* qui ne sont que des usurpateurs, & que la race des *Loups*, des *Arfivets*, des *Montesquiou*, brigands & assassins, devoit être assise sur le trône de France de préférence à la race de *Bourbon*. On rapporte que M. de *Maurepas* eut la foiblesse (ou peut-être fit la plaisanterie) de dire à *Philippe Arfivet* ou *Aiffiou*, avant de lui remettre les lettres-patentes qui l'autorisent à porter le nom de *Fezensac*: » Donnez-

» moi avant votre parole d'honneur sur un point
 » que le roi exige , & que vous lui devez au
 » surplus par reconnoissance. Voilà l'acte authen-
 » tique suivant lequel vous êtes *Fezensac* ; con-
 » séquemment descendant de *Clovis*. . . . mais
 » au moins *laisséz-nous trôner!* » Et les Montes-
 quiou laisserent les valets , les ministres , les escrocs ,
 les catins & les princesses , trôner tout à leur aise.

Les Montesquiou croient , comme article de
 foi , à leur descendance des anciens ducs d'A-
 quitaine , se vantent d'avoir des droits à la
 couronne de France , sont en conséquence or-
 gueilleux , altiers & souverainement méprisans.
 Ils ne voudroient pas , tant les idées de no-
 bleffe rendent l'homme stupide , changer le nom
 obscur ou diffamé de *Montesquiou* , pour le nom
 célebre de *Montesquieu* , qui à leur compte n'é-
 toit qu'un *homme de néant*.

Ils pleurent l'ancien régime qui étoit si fa-
 vorable à leurs préjugés & à leurs prétentions.
 Le gentil abbé *Montesquiou* qui se remue tant
 à l'Assemblée nationale , enrage de n'être plus
 agent du clergé , & de voir ses espérances épis-
 copales où cardinales entièrement frustrées.

Ils détestent bien noblement la constitution ,
 qui leur ôre leur gloire , leur grandeur , leur
 illustration , en annulant leurs chiffons en par-
 chemins , parce que leur gloire , leur grandeur &
 leur illustration existoient dans ces chiffons.

Nota. Les personnes qui auroient quelques rensei-
 gnemens à fourrir sur cette matière , sont priées de les
 faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

N^o. XXIII.

S U I T E
D E L A L I S T E
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,
A V E C
D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

VASSANT. Il existe plusieurs familles, ci-devant nobles, de ce nom; mais il s'eleve à cette occasion une grande difficulté à résoudre, & ce seroit un important service à rendre à la chose publique, si l'on parvenoit à mettre une distinction entre ceux qui portent ce nom, & qui l'orthographient d'une maniere différente: tels sont les *Vassant*, *Vaffen*, *Vacen*, *Vacent*, *Vaçant*, *Vaçan*, *Vaffan*, &c. On croit que tous ces noms viennent de *Vaffen*, qui est le nom d'une terre située en Picardie, près de *Chaulny* & de *Couci-le-Château*.

G

Si un des ci-devant nobles qui portent ce même nom & qui l'écrivent d'une maniere différente, venoit par hasard à faire quelque action d'éclat, il seroit à craindre que dans le monde on se méprît, & qu'on attribuât la gloire d'une belle action à celui qui n'en seroit point l'auteur. Une méprise de cette nature pourroit avoir de grandes conséquences pour les *Vassant*, les *Vacen*, &c.

Cette difficulté orthographique a souvent été funeste à la gloire des familles célèbres, dont le nom a éprouvé la disgrace d'être dénaturé. On imprima un jour dans la feuille de Barcellonne la nouvelle suivante. » *Le célèbre dom Gaston DE CAGOLOS* vient d'être nommé à la place vacante de l'académie de Madrid ». Le journaliste s'apperçut qu'il s'étoit trompé sur le nom, & dans la feuille suivante, il fit imprimer cet *errata* : » Ce n'est pas *le célèbre* dom Gafton de CAGOLOS qui vient d'être nommé à l'académie, mais *le célèbre* dom Gaston de COLLOGOS ». C'étoit encore une erreur, & dans le n°. suivant, le journaliste déclara que ce n'étoit ni *le célèbre* dom Gaston DE CAGOLOS, ni *le célèbre* dom Gaston DE COLLOGOS, mais *le célèbre* dom Gaston DE COGOLLOS.

Il est de la plus grande nécessité pour les diverses familles nommées *Vassant*, *Vacen*, &c. de faire connoître au public l'orthographe de leur nom, d'après leurs titres primordiaux, afin qu'elles ne soient pas exposées à voir leur célébrité douteuse, & à éprouver l'affront du célèbre dom *Gaston Cogollos*.

L'ESPINASSE-LANGEAC, chevalier fort illustre d'une maison fort illustre, & digne fils de la très-illustre *Sabatin*, a obtenu la croix de chevalier de Saint-Louis, après quatre ans de service, dans le régiment provincial de Saint-Denis. Il faut l'avouer, cette croix le faisoit rougir. Un de ses amis l'enhardit à la porter par ce jeu de mots assez piquant : *Point de scrupule, chevalier; la cour a plus considéré les services de mer (de mere) que ceux de terre.*

Le marquis DE BOUILLÉ. Son nom, dans les anciens titres, est *BOLLER*, *BOILIER*, *BOUILLETS*, *BOYLERS* ou *BOTTHERS*. Cette maison a formé plusieurs alliances avec celle de *Motier de la Fayette*. *Alix*, fille de *Guillaume Boythers*, fut mariée, au commencement du quatorzième siècle, avec *Pons Motier de Cham-petieres*. Dans un extrait des registres du par-

lement, rapporté par *Baluze*, de l'an 1328, on voit *Pierre Boillier*, écuyer, au rang des nobles de la province d'Auvergne qui plaident contre le clergé. Le 22 février 1694, *Antoine Bouillé*, seigneur d'*Alleret*, *Saint-Giron* & du *Chariol*, épousa *Madeleine Motier de la Fayette de Campetière*. *Guillaume Antoine Bouillé*, qui provint de ce mariage, étoit capitaine au régiment de Touraine : il épousa en premières noces, le 10 mars 1725, *Marie-Albertine-Joséphine-Amour de Claviere de Saint-Agrève*. C'est de ce mariage qu'est né, le 10 mars 1740, *François-Claude-Amour, marquis de Boulier*, baron d'*Alleret* & de *Saint-Giron*, premier *Chambellan de Monsieur*, commandant des îles du vent de l'Amérique en 1780, lieutenant-général des armées du roi en 1782, & chevalier de ses ordres en 1783.

D'après les liaisons de parenté qui existent entre MM. *Bouillé* & *Motier*, on ne doit pas être surpris du tendre intérêt que le général de l'armée parisienne prend à son parent le commandant de Metz. On fait aujourd'hui tous les détails de sa conduite dans la fameuse affaire de Nanci. La question de savoir si M. *Bouillé* a trompé les patriotes de Metz pour les conduire à la boucherie, a provoqué l'attaque des

Suisses , afin de servir les ennemis de la constitution ; ou si le zèle le plus pur l'a conduit à Metz ; si la nécessité seule l'a porté à des actes de violence ; s'il n'avoit d'autre intention que celle de servir sa patrie , & non pas seulement , comme autrefois , *de servir le roi* , c'est-à-dire , de servir des ministres , des catins , des princes & de valets-de-chambre ; enfin , s'il s'est conduit en défenseur de la liberté , plutôt qu'en défenseur du despotisme : cette question-là , dis-je , est aujourd'hui , pour les esprits justes , tout-à-fait décidée.

DE CROSNE , ex-lieutenant général de police ; son nom est THYROUX. Il étoit intendant de Rouen & premier président du conseil-supérieur de cette ville. Voici ce qu'on lit dans une conversation imprimée du roi avec un de ses favoris , sur les intendans de provinces . » *De Crosne à Rouen ? — C'est un bredouilleur , plat & ennuyeux personnage , qui a fait sa réputation par le rapport de l'infortuné Calas , dont le chargé à Choiseul... Il pourra se sou tenir à la police de la capitale , tant que la multitude ne formera point d'insurrection & qu'elle aura du pain , de la viande , & du bois en abondance , & à meilleur marché qu'ils*

» ne sont présentement ; mais je doute fort qu'il
 » acquiere jamais assez de talent pour devenir
 » ministre, quoiqu'il ait épousé la fille de la
 » Michodiere, & qu'il soit abhorré du parlement de
 » Rouen où il est confpué ».

Ce portrait est exact à bien des égards. Voici de quelle maniere cet intendant étoit honoré à Rouen. Un jour on attacha à sa porte une caricature qui représentoit *monseigneur* faisant la barbe à M. *de Normanville*, second pré-sident, & par reconnaissance le pere de ce dernier versoit à boire à l'intendant-barbier.

Cette caricature faisoit allusion à la naissance des deux personnages premier & second pré-sidens. *De Crosne* passe en effet pour descendre d'un *Thyroux*, barbier ; & *Normanville* est certainement issu d'un cabaretier nommé *Fiquet*, qui, il y a quelques années, vivoit encore. On attacha aussi pendant la nuit, à la porte dudit *Normanville*, une enseigne de cabaret qui portoit au *VIL-NORMAND, bon logis, à pied & à cheval*.

Quant à *de Crosne*, voici le placard épigrammatique qui fut placé sur sa porte :

L'autre jour *Thyroux de Crosne*,
 De sa noblesse qu'il prône,
 Cherchoit les titres précieux.

Une enseigne assez mal dorée ,
 De deux bassins blancs décorée ,
 Vint aussi-tôt frapper ses yeux .
 Des services de ses grands-pères
 Ce respectable monument
 Lui fit voir , en gros caractères :
Céans l'on rase proprement.

Marquis *DE FAVRAS* ; le nom de celui qui
 a été pendu étoit *Thomas MAHY* : il étoit
 chevalier de Saint-Louis & mestre-de-camp de
 dragons. Son grand-père possédoit, depuis 1710 ,
 la charge de receveur-général des domaines &
 bois d'Orléans , Blois & Vendôme ; son fils
 fut successeur de cette charge , qu'il vendit ,
 en 1746 , au sieur *Michel Henri Fabus*. Il étoit
 propriétaire de la petite terre de *Cormeré* ; il
 prit le titre de baron de *Cormeré*. Il eut sept
 enfans de *Thérèze Charpentier* , dont quatre mâles ,
 qui ont tous des qualifications différentes .

L'aîné , *Guillaume-François* , prenoit le titre de
 baron de *Cormeré* .

Thomas , puîné , se faisoit appeler *marquis de Favras* , nom d'un petit canton situé , dans l'étendue de la petite terre de *Cormeré*. Il épousa la bâtarde d'un petit prince allemand , nommée *Victoire-Edwidge-Caroline d'Anhalt-Bernebourg Schaumbourg*.

Edouard Mahy, qualifié de sieur de Chenevelle, est officier dans les troupes de la colonie de Saint-Domingue.

Charles Louis Mahy, sieur de Chitenay, ci-devant interprète des langues orientales dans le Bengale. On assure qu'il va retourner dans ce pays.

Joseph Henry Mahy, sieurs des Montils.

Demoiselle *Catherine Thérèse Mahy*, épouse du sieur *François Rauguard de Feuillard*, ancien procureur du roi en la maîtrise de Blois.

Et demoiselle *Marie Madeleine de Cormeré*.

Tous ceux de cette famille qui ont de fort motifs pour n'être point patriotes, attendent, avec impatience la contre-révolution, qui, suivant eux, est immanquable & plus prochaine qu'on ne pense.

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à fournir sur cette matière, sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

S U I T E
D E L A L I S T E
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,
A V E C
D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

MALOUET. Son véritable nom est MALOUET. Son grand-pere, nommé *Alexandre*, étoit un honnête procureur de la petite ville de Riom, en Auvergne; son pere nommé *Pierre-André Malouet*, succéda à *Alexandre*, & se procura de plus les paperasses de Maître *François Charmat*. En 1730, ce *Pierre André*, en faisant l'acquisition des minutes du notaire *Cailhe*, réunit le double titre de procureur & de notaire. Ce notaire-procureur avoit des dossiers qui le mettoient en relation avec la maison de *Moras*. Le fils Malouet, clerc dans l'étude de M. son pere,

griffonoit des exploits & des cédules. La correspondance d'affaire où son pere se trouvoit avec madame de *Moras*, lui fournit l'occasion de se présenter chez cette dame, dont le frere étoit ministre de la Marine, & dont le mari, le *comte de Merle*, étoit ambassadeur en Portugal. Le pere Malouet en envoyant son fils à Paris, entre autres avis, lui recommanda d'avoir un peu d'intrigue, & de faire bien sa cour aux grands; lui dit qu'à tout seigneur tout honneur; qu'il falloit souvent baisser la botte de tel qu'on voudroit savoir au diable; enfin, qu'il falloit chercher à faire son chemin, & qu'il n'y avoit que la fortune qui nous fît bien regarder dans ce monde; & mille autres avis proverbials ou axiomes de procureur. Le jeune *Malouet* retint cette leçon & la mit en pratique. A force de heurter aux portes, d'attendre dans les anti-chambres, d'y étudier les modeles qu'il y voyoit, à force de se courber, de ramper, de se plier en tous sens, il devint si malléable, si souple, que l'on dit que pour faire réussir une intrigue, il peut aujourd'hui s'étendre, se raccourcir, se grossir à sa volonté. On assure même qu'il entre dans les appartemens fermés, & qu'il sait si bien ramper, s'allonger & s'atténuer, qu'il passe par-dessous la porte.

De si rares talents furent bientôt récompensés ; le jeune Malouet devint agréable au sieur Merle, qui l'éleva au grade de secrétaire. C'est de ce premier échelon de sa fortune, qu'il est parvenu, par mille tours de souplesses les uns plus forts que les autres, à la dignité éminente d'intendant de la marine à Toulon. C'est aussi par de semblables tours, que le souple & gentil Malouet, voyant approcher la nomination des députés aux états-généraux, quitta vite Toulon, où il n'espéroit rien, vint à Riom éblouir ses anciens confrères, les procureurs & les clercs de cette ville, par des titres & l'assurance de sa protection, & se fit nommer d'une maniere très-illégale, député du tiers-état (1). On fait avec quelle droiture il remplit cette place, combien il se montre l'ami du peuple dont il est payé pour défendre les intérêts. Enfin on fait que son nom a obtenu la célébrité des Cazalès, des Mauri, & autres honnêtes-gens de cette nature.

(1) Un petit fat *Ducheix*, qui est son confrère & son écho à l'assemblée nationale, se mit à crier dans l'assemblée du district : Il faut nommer M. Malouet. Quelques procureurs répondirent, par imitation : Oui, il faut le nommer, & il fut dit que M. Malouet avoit été nommé par acclamation ; genre de nomination que l'Assemblée nationale a déclaré illégale.

J'ai entendu un diable d'homme très-sevère sur les principes, qui disoit : » *Malouet*, tu es payé pour défendre les intérêts du peuple, tu as promis de remplir ta charge, & de gagner ton argent, & tu ne défends point les intérêts du peuple; tu manques à ta promesse : tu défends au contraire les intérêts des ennemis du peuple; tu es perfide, & tu reçois l'argent de ce peuple que tu trahis; tu le voles ». Il en concluoit que l'aimable & gentil *Malouet*, qui parle et intrigue si bien, étoit un *perfide* et un *voleur*. Cette conclusion est, il faut l'avouer, un peu rigoureuse; et si l'on conclut toujours contre lui de cette maniere, on ne doit pas étre surpris si M. *Malouet* s'irrite si souvent contre la liberté de la presse. Car il est bien douloureux pour un homme *comme il faut*, qui n'est accoutumé qu'à entendre des compliments, de se voir dire de ces vérités si roturieres.

Comte DE MERLE. On a parlé très-succinctement de la noblesse des *Merle*, dans le n°. 7, page 7 de notre premiere livraison. Nous allons donner sur cette maison des détails plus étendus. On connaît l'origine de sa noblesse, voici celle de sa fortune :

Une fille & héritière d'un financier, M. *de Fargues*, devint amoureuse à l'âge de 13 ans du

premier commis & caissier de son pere, nommé *Abraham Peyrenc de Moras*. Elle s'enfuit avec lui, & ils firent à Bruxelles un mariage que le pere ratifia à Paris. Ce mariage, qui causa la fortune de la famille de *Moras*, fit par la suite celle des *Merles*. De ce mariage il provint une fille nommée *Anne Marie de Moras*, qui fut de bonne heure, comme sa mere, disposée à l'amour. Elle étoit au couvent de Cherche-midi à Paris, ainsi qu'on le lit dans ses mémoires imprimés en 1739, lorsqu'un jour, de concert avec une de ses camarades, âgée de dix à douze ans, elle voulut s'assurer de la différence qui existoit entre les deux sexes, & elle satisfit sa curiosité sur un vieux maître de musique, pendant qu'il dormoit au parloir. Le désordre où elle avoit laissé le dormeur, en faisant son expérience, fut apperçu des religieuses qui s'en scandalisèrent. Quelques temps après cette espiéglerie qui annonçoit d'heureuses dispositions, elle eût occasion de voir le comte de *Courbon*, homme fait, d'un âge disproportionné au sien, & qui avoit peu de fortune; elle en devint vivement amoureuse. M. de *Courbon* gagna la femme-de-chambre de mademoiselle *Moras*; & aidé par madame de *Courbon* sa mere, il détermina cette jeune pensionnaire

à le venir joindre dans une terre , en Poitou , où ils furent mariés clandestinement.

Madame de Moras , outrée de la conduite de sa fille & de celle de M. Courbon , attaqua ce mariage ; il s'ensuivit un grand procès & un arrêt du parlement contre les auteurs & complices de la séduction de sa fille. Cette demoiselle , après la mort de M. de Courbon , épousa le comte de Merle , à qui elle apporta , entre autres seigneuries , celle de la ville *d'Ambert* en Auvergne. Elle eut trois enfans de ce mariage , un fils nommé M. *d'Ambert* , pere du colonel de Royal-marine , qui a fait à Marseille l'escapade aristocratique , qui , sans l'officieux Malouet , eût pu lui être très-funeste ; & deux filles , dont l'aînée a épousé le président *Gilbert de Voisins*. M. de Moras , contrôleur-général & ministre de la marine , étant mort sans enfans , a laissé tout son bien à mademoiselle de Merle , sa nièce , sœur du comte de Merle actuel. Ainsi c'est aux dispositions amoureuses & prématurées de deux petites-filles , que les Merles doivent leur grande fortune.

Le comte DE HORNES. Cette maison est fort illustre , si l'on en croit les généalogistes. Elle a pour tige *Thierry de Loos , sire de Hornes ,*

qui fut créé grand-veneur héréditaire de l'empire, & qui mourut vers l'an 1134. Cette maison, une des plus nobles de l'Europe, alliée à plusieurs souverains, a produit au commencement de ce siècle un scélérat, fameux sous le nom de *Hornes*, qui, à l'âge de vingt-trois ans, attira à Paris un marchand dans une auberge, & l'assassina en plein jour, pour lui voler son porte-feuille. Il fut arrêté; & quoique alié à plusieurs souverains, & même au duc d'Orléans régent, il fut rompu vif.

Ce prince, qui connut quelquefois les devoirs rigoureux de la justice, ne put se laisser émouvoir par la considération de la parenté; il répondit fort énergiquement: *Quand j'ai du mauvais sang, je me le fais tirer.*

On ajoute que les plus proches parens du comte de *Hornes* ayant demandé qu'au moins on changeât le genre de son supplice, dont l'infâmie retomberoit sur eux, le régent répondit: *Ce ne sera pas le supplice, mais l'action qui l'a mérité, qui déshonorera votre famille.* Ce régent raisonna conformément aux anciens préjugés.

LA LOERE, ex-officier de dragons, chevalier de Saint-Louis, tranche du noble. Son

vrai nom est GIRAULT. Son pere , Maître *Girault* , surnommé *de la Loëre* , étoit notaire au châtelet , & secrétaire du roi. C'étoit un homme dévoré par l'appétit de la noblesse ; il quitta sa charge pour se faire décoret de la troisième présidence au conseil supérieur de Châlons. Cette démangeaison de s'ennoblir ne lui inspiroit pas pour cela la vraie noblesse de l'ame ; il étoit accablé de dettes. Vingt créanciers mirerent opposition au sceau des provisions de son successeur notaire. Le dérangement de ses affaires provenoit uniquement de son insatiable ambition pour la gloire d'être noblesse. Il n'avoit épargné aucunes dépenses afin de pousser son fils dans l'épée , & de se pousser lui-même dans la robe.

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à fournir sur cette matière , sont priés de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

S U I T E
D E L A L I S T E

D E S
N O M S D E S N O B L E S ,

A V E C

D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

DUC DE POLIGNAC. Le véritable nom de la famille de Polignac qui existe aujourd'hui, est CHALLENÇON. Le duc de Polignac si fameux & si enrichi par les exploits de son épouse, n'est point de l'ancienne maison de *Polignac*, qui est éteinte en la personne de *François Alexandre*, comte de *Polignac*, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1785; & quand il seroit de cette famille, il n'appartient pas à des aïeux bien respectables : nous allons le prouver.

Les *Polignacs* croyoient descendre de l'empereur romain *Avitus*, & être de la famille des *Appollinaire*. On fait que le célèbre *Sidoine Appollinaire*, gouverneur de Rome, patrice, évêque de Clermont, poète, littérateur & saint, étoit aussi gendre de cet empereur *Avitus*; mais on ne sait pas comment les vicomtes de Polignac descendoient de ce saint évêque, & cette descendance n'a jamais existé que dans la cervelle de quelques romanciers généalogistes, & des nobles vicomtes de Polignac, dont quelques-uns, sur-tout dans ces derniers temps, pour s'en faire accroire, ont affecté de porter le nom, de *Sidoine Appollinaire*. L'avant-dernier comte de *Polignac*, mort en 1739, portoit ce nom que les anciens seigneurs de Polignac n'ont jamais pris.

Le plus ancien vicomte de Polignac dont l'histoire fasse mention, est un nommé *Armand*, qui vivoit vers la fin du neuvième siècle, & qui voyant que son frere, puîné *Vital*, n'avoit pas été nommé évêque du Velai, & que *Norbert* l'emportoit sur lui, obligea ce dernier à lui céder la petite ville de *Saint-Paulien*, en Auvergne, qui étoit alors capitale du Velai, & qui cessa de l'être à cette occasion, parce que *Norbert* n'y pouvant plus siéger, transporta le

siège au lieu où est aujourd'hui la ville du Puy.

Armand I fut le premier usurpateur qui rendit héréditaire dans sa famille la charge de vicomte : il eut pour fils un autre *Armand II*, qui fut pere d'*Etienne*, qui eut pour fils *Héracle* : à ce dernier succéderent *Agnus* ou *Annon*, qui fut pere d'*Armand III*, qui fit pendant plusieurs années la guerre à l'évêque du *Puy*, & auquel succéda *Pons*, & *Héracle II* qui mourut à Antioche en 1098. *Pons* son frere, qui vivoit encore en 1105, eut un fils, nommé *Armand IV*. Ces vicomtes, qui, dans l'origine, n'étoit que des subordonnés, des comtes chargés de faire rendre la justice dans leur département, y avoient usurpé l'autorité royale, & s'étoient attribué tous les droits qu'ils vouloient établir sur leurs vassaux : ils furent long-temps voleurs & brigands, sur les chemins, & dans l'excès de leur orgueil, ils prirent le titre de *roi des montagnes*. On va voir quelle étoit la noble occupation de ces rois. *Mandrin* eût été un héros auprès d'eux.

Armand IV, dont nous venons de parler, avec ses deux fils *Pons* & *Héracle*, arrêtoit tous les passans sur les chemins, & les rançonnaient; ce qui détermina l'évêque du Puy à lui faire la guerre. La paix s'ensuivit. » Mais à peine

« étoit-elle conclue , que les vicomtes recom-
 « mençoient leurs hostilités & leurs brigandages...
 « Ils commirent une infinité de ravages & de
 « vexations dans tout le pays (1) ». Six fois
 de suite , dans l'espace de neuf à dix ans , ce
 vicomte & ses fils traiterent avec l'évêque , ju-
 rerent solennellement de mettre bas les armes
 & de ne plus voler sur les chemins ; six fois ils
 manquerent à leur parole & recommencèrent
 leurs brigandages.

Pons , fils & complice des brigandages d'Ar-
 mand IV , hérita de sa seigneurie & de ses in-
 clinations laronnisses. Il dévastoit les campagnes ,
 voloit sur les chemins , pilloit les églises & les
 monastères , brûloit les villes ou les rançonoit.
 Le pape Alexandre III passa , en 1162 , en
 Auvergne , intimida ce brigand qui redoutoit
 son excommunication ; mais aussi-tôt que le
 pape fut parti , il vint avec plusieurs autres
 grands seigneurs , voler l'église de Saint-Julien
 de Brioude , qui renfermoit beaucoup de richesses.
 Louis le jeune fut obligé de marcher à la tête
 d'une armée pour réduire ces brigands ; ils fu-
 rent battus & faits prisonniers. Mais à peine
 furent-ils relâchés , que malgré leur ferment ,

ils recommencèrent leurs ravages. *Héracle*, qui succéda à *Pons*, se montra aussi scélérat que lui : il mit à feu & à sang les villes de *Saint-Germain* & de *Brioude* en *Auvergne*, uniquement pour s'enrichir du pillage. Mais la peur de l'enfer vint bientôt troubler l'âme de ce brigand. Il eut l'imbécillité, en 1181, de se laisser fouetter par un prêtre, à grands coups de verges, à la porte de l'église de *Brioude*, de faire plusieurs donations à cette église pour le salut de son âme, & de se donner lui-même aux chanoines.

En 1362, on voit encore un *Armand*, vicomte de *Polignac*, qui fut obligé de demander des lettres de grâce, à cause des excès & violences qu'il avoit commis dans une guerre de famille.

Le dernier seigneur de la maison de *Polignac* étant mort sans postérité, un arrêt du parlement de 1464 décida que la vicomté de *Polignac* appartiendroit à *Guillaume-Armand de Challençon*, à condition qu'il porteroit le nom & les armes de *Polignac*. Ainsi tous les *Polignacs* qui sont issus depuis, sont des *Challençons*.

En 1465, pendant la guerre civile dite du *bien public*, *Guillaume-Armand II*, vicomte de *Polignac*, & son fils, furent arrêtés prisonniers pour avoir embrassé le parti des révoltés. Le

roi envoia le sire de *la Fayette* pour se saisir de son château.

Le vicomte de Polignac fit sa paix avec le roi, en mariant son fils avec la fille d'*Antoine de Chabanne*, comte de *Dammartin*, un des seigneurs les plus brigands de son siècle, chef d'une bande de voleurs & de meurtriers, ap- pelé *les Ecorcheurs*. Le sire de *la Fayette*, tout en s'emparant du château de Polignac pour le roi, y avoit trouvé la fille du vicomte, dont il s'empara pour lui. Il l'enleva, & le vicomte de Polignac, pour avoir la paix, fut forcé d'accorder sa fille en mariage à son ravisseur.

Les autres vicomtes de Polignac ne figurent dans l'histoire que par les vexations qu'ils exercent sur les habitans de leurs seigneuries ; ou par les disputes, toujours renouvelées, sur leurs prétentions à la préséance aux états du Languedoc. *François dit Armand*, vicomte de *Polignac*, prétendoit que ses vassaux étoient contribuables à sa volonté ; & en sa qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi & de paumetier de France, il les fit assigner devant les requêtes du palais de Paris, contre les priviléges de la province. Le 23 avril 1556, le roi défendit au vicomte de poursuivre ses vassaux à ce tribunal. Le fils de ce vicomte,

appelé *Claude*, étoit un brigand qui commis beaucoup de désordres dans les terres de son pere, qui fut obligé de prendre les armes contre lui : ce pere, indigné de la conduite de son fils, en mourut de chagrin. Le 28 novembre 1562, *Claude* succéda cependant à son pere qui l'avoit déshérité. *Louis*, fils d'un second lit de *François Armand*, succéda quelque-temps après à son frere *Claude*, qui mourut sans postérité, en 1564.

Les disputes sur la préférence aux états du Languedoc forment une partie des exploits des vicomtes de Polignac pendant plusieurs siecles. Le frere du vicomte *de Polignac*, nommé *Villefort*, voyant que le comte *d'Apchier* avoit obtenu sur lui la préférence aux états de Gévaudan, vint, accompagné de plusieurs gentilshommes de ses amis, & de plusieurs domestiques, trouver *Apchier*, qui entendoit la messe dans l'église de Mende, & l'assassina. Le parlement de Toulouse, en 1605, fit décapiter ce lâche assassin.

Voilà à-peu-près toute l'histoire de la famille de *Polignac* & de *Challenger* entée sur celle-ci. On voit que pendant près de neuf cents ans, cette maison, qui se dit si illustre, n'a fourni que des brigands, des tyrans, des assassins, de fous

orgueilleux , & qu'à l'exception du *cardinal de Poignac*, elle n'a pas produit un homme de mérite ; à moins que l'on ne prenne pour du mérite la fortune immense que le *duc de Polignac* d'aujourd'hui s'est faite sur le trésor public. Sans avoir rendu aucun service à l'état, il avoit obtenu douze cent mille livres de gratification, portée sur le livre rouge ; environ trois cent mille livres de pension que rapportoit la place de sur-intendant des postes. On sait par quelle canal impur est advenu au fier & orgueilleux *duc*, cette fortune immense ; on sait qu'elle étoit le prix des *services* de sa digne épouse , infâme tribade , associée & complice de tous les brigands & catins qui habitoient la brillante & empoisonnée caverne de la cour.

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à fournir sur cette matière , sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

N°. XXVI.

S U I T E
D E L A L I S T E
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,
A V E C
D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

LA BASTIDE. Le petit abbé *la Bastide*, qui, au camp de *Jalès*, figuroit à la tête de vingt mille hommes, l'épée au poing, la croix au chapeau; qui, avec quelques nobles comme lui, préparoit tout doucement, sous le prétexte du bien public, une petite croisade contre les patriotes de *Nîmes* & de la France, & jouoit si dignement le rôle du maniaque *Coucoupètre*; est d'une famille très-noble du Languedoc. Il suffit de décliner les beaux & illustres noms de ceux de sa maison pour le prouver. Il se

K

nomme PLANTEVIT. *Antoine Plantevit*, seigneur de la Bastide, obtint du parlement de Toulouse, le 11 mars 1516, un arrêt qui condamne quelques habitans de sa seigneurie à lui payer la taille aux quatre cas. Ce fut le premier acte de noblesse qui signala l'illustre maison de Plantevit. Ce petit hobereau *Antoine Plantevit* engendra *Pierre Plantevit*, seigneur de Margon, qui fit la branche des célèbres *Plantevit-Margon*, & *Bernard Plantevit*, qui fit la branche des illustres *Plantevit-Lapause*. *Christophe Plantevit*, fils de *Bernard*, eut pour fils *Gaspard David de Plantevit*, qui épousa *Louise d'Ortoman*, fille du premier médecins d'*Henri IV*; de ce mariage naquit *François Plantevit-Lapause*. Ce *François* épousa *Anne Fabre de Peguiroles*. De cet hymen sont sortis les *Plantevits* d'aujourd'hui, qui se font nommer *la Bastide*. *Anne de Peguiroles*, aïeule de tous les *Plantevits*, n'étoit pas moins illustre qu'eux. Son père *Louis* étoit sieur de *Villacul*, & sa grand'mère *Anne de Montfaucon*, descendoit d'*Armand de Vissac* (1).

(1) On peut voir dans le *recueil de pieces fugitives pour servir à l'histoire de France*, 1^{re} & 2^e parties, cette fidèle généalogie.

C'est dommage que le moderne *Couconpêtre*, l'abbé *Plantervit*, n'ait pas eu un meilleur succès dans sa croisade. Les noms de ses aïeux, bien faits pour la postérité, en auroient reçu un nouvel éclat.

COTTE. Ce sont des nobles de fraîches dates. Le plus illustre & le premier de cette famille, est sans contredit celui qui, aux yeux de la noblesse, est le moins noble. C'étoit *Robert de Cotte*, né à Paris en 1656, & mort en 1735, qui devint premier architecte des rois Louis XIV & Louis XV. Versailles, Paris & Lyon, offrent plusieurs édifices considérables élevées sur ses dessins. Sans avoir ni le génie de l'illustre *François Mansard*, ni le savoir de *Perrault*, il mérita sa réputation & sa fortune ; car il en fut comblé plus que tout autre. Il mourut chevalier de Saint-Michel, directeur de l'académie royale d'architecture, & intendant des bâtimens, jardins, arts & manufactures. Si le sort & désastreux préjugé de la noblesse n'eût pas existé, sans doute sa postérité auroit cherché à s'illustrer comme lui par des talents ; mais ce qui devoit être pour les enfans de cet artiste un objet d'émulation, devint un objet d'orgueil & de

bêtise : ils rougirent de l'état de roture de leur pere , & ne pouvant l'égaler par le mérite , ils voulurent le surpasser par ce qu'on appeloit *noblesse*. Ils furent donc sans réputations , sans talens , mais ils furent *nobles* , & voilà comment ils soutinrent ce titre. Le fils de *Robert de Cotte* , fut directeur des médailles , demeurant aux galeries du louvre ; il prit le titre d'*écuyer* , & il n'a jamais été célèbre que dans l'almanach royal. Voici ce qu'on trouve sur cette famille , dans l'*Espion dévalisé* de 1782 , p. 43. » *Cotte* , » conseiller d'état , étoit pere d'un officier aux » gardes (1) , d'un maître des requêtes , de ma- » dame *La porte* , &c. *Cotte* des Médailles , fils » du maçon , neveu du chanoine *Cotte* qui fit » banqueroute ; et ce fut l'abbé de *Saint-Exu- peri* , l'oncle de l'exempt de ce nom , com- » pagnie *Villeroi* , qui porta chez *Desmeure* la » vaisselle d'argent du défunt , pour alimenter » les domestiques , et les créanciers perdirent. » Tout cela m'a passé dans les mains , et ne » fait honneur à votre *De Cotte*... *De Cotte* , » conseiller au parlement en 1757 , trahit sa » compagnie qui le chassa. On le mit au con-

(1) Il prend le titre de *chevalier de Cotte*.

» feil. Il a 50000 liv. de rente , et il a abandonné
 » cet oncle qui s'étoit ruiné avec des gueuses ,
 » tout chanoine qu'il étoit , dans son prieuré de
 » Baillon , proche Ecouan. Canaille , canaille que
 » tout cela ! Eh pourquoi donner les ponts &
 » chaussées à de la canaille ? c'est un départe-
 » ment important ? Protections sourdes , valets
 » bleus » &c.

CHEVALIER D'ESCARS. Nous avons déjà parlé de cette noble & ancienne famille , qui , malgré son illustration & son ancienneté , car on fait que sa noblesse vient de Dieu , n'est connue dans l'histoire que par des actions honteuses. M. le chevalier d'Escars n'a point dégénéré. On va voir qu'en matière de bénéfices , il est aussi habile que l'est en chicane un vieux procureur. Ce chevalier religieux de l'ordre de Malthe , a donné la preuve de cet adage :

Qu'il est avec le ciel des accommodemens.

Le noble chevalier *d'Escars* , sans fortune , a épousé la fille du riche *la Borde* sans noblesse. C'est un mariage de vanité pour le banquier , et d'arrangement pour le noble. Le sieur *la Borde* a donné à sa fille un million comptant , et lui a assuré un million après sa mort. De plus , il

logé et nourrit le chevalier et sa femme tant qu'ils voudront être logés et nourris.

Notre chevalier étoit un cadet limousin, chevalier de Malthe, qui a quitté la croix, et qu'il n'avoit pour toute fortune qu'une abbaye, dont il avoit fort singulièrement accru le bénéfice. Sa famille acheta un bref du pape pour réunir le petit bénéfice de cette abbaye à l'évêché de Québec; & attendu que Québec est aux Anglois, on ne nommoit point à cet évêché, dont M. d'Escarb fut seulement établi par le roi, administrateur temporel et séquestré; ce qui lui donnoit la facilité d'en toucher les revenus et de les manger. On prétend que depuis Louis XIII, on ne s'étoit pas avisé, en matière bénéficiale, de cette singuliere tournure.

C'étoit bien agréable pour M. le chevalier; et l'Assemblée nationale a eu grand tort de ne pas avoir eu des égards pour ce mari-évêque-financier-abbé-habille-administrateur temporel, et dont la noblesse vient de Dieu, et de changer ce joli ordre de choses. Il y a de quoi devenir aussi aristocrate que le vieux comte d'Escarb, député du Limousin, maître-d'hôtel du roi, et un de nos plus bourrus et plus entêtés fugitifs, et qui s'impatiente

de ne pas voir venir la contre-révolution.

SARIAC, capitaine au régiment de l'Isle-de-France, et le chevalier Sariac, major au fort Scarpe, sont des gentilshommes gascons, dont les aïeux se sont toujours distingués à tort à travers *per fas & ne fas*, pour le service du roi. Chez eux la patrie, ainsi que chez la plupart des nobles, n'étoit rien ; c'étoit le roi, ou plutôt ses ministres, ses courtisans, ses valets, les femmes-de-chambre, les coiffeurs, les catins de la cour pour lesquels ils auroient versé leur sang. On voit à la cour de Henri III un Sariac qui étoit au nombre des quarante-cinq qui formoient la garde du roi. Ces quarante-cinq, appellés par les écrivains du temps *les massacreurs à gage, les quarante-cinq bourreaux, les quarante-cinq fendeurs, les fendeurs de na-seaux, les coupe-jarrets*, auroient massacré toute la France, assassiné tout le monde pour être agréables à leur roi ; tant ils étoient bons, fidèles et obéissans serviteurs, tant ils étoient nobles. Lorsque le lâche et scélérat Henri III youlut faire assassiner le duc de Guise, il demanda à ses quarante-cinq serviteurs s'ils étoient disposés à assassiner le duc de Guise : tous fe

disputoient l'honneur de prendre part à ce crime. Le gascon *Sariac* s'écria, dans son jargon : *Cadédis, sire, jé mé charge de vous l'é rendre mort* (1).

(1) Voyer *Histoire critique de la noblesse*, page 217 & 219, ouvrage aussi curieux que neuf, où la noblesse est appréciée ce qu'elle vaut. Chez *Guillot*, libraire, rue des Bernardins.

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à fournir sur cette matière, sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

Chez **GARNÉRY**, libraire, rue Serpente, N° 17.

S U I T E

D E L A L I S T E

N O M S D E S N O B L E S ,

A V E C

D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

DESMARQ. Il existe une famille de ce nom, qui, peut-être, est aujourd'hui déguisée sous un nom de terre. Cette famille, qui est très-noble, a également escroqué son nom, son bien & sa noblesse. Voici comment:

Adrien Desmarrs, étoit, vers la fin du siècle dernier, régisseur ou peut-être fermier de la terre de *Vassen*, près de Coucy-le-Château, que possédoit depuis long-temps une famille noble, nommée DÉMARQ, dont le dernier rejeton étoit Pierre Démarrq, jeune orphelin, qui, dès le

berceau, perdit son pere, nommé *Charles Démarg*, tué au service du roi, & dont la mere mourut peu de temps après. *Adrien Desmart*, qui administroit la succession du jeune *Pierre Démarg*, entrevit qu'il pouvoit, sans être pendu, s'emparer des titres de noblesse & de propriété & des biens de cet enfant. Il réussit & ne fut pas pendu. Voici comme il s'y prit.

Il parvint à s'emparer des registres de la paroisse de *Vassen*, fit disparaître ce qui pouvoit nuire à son système de noblesse, ajouta & intercalla tout ce qui pouvoit le rendre vraisemblable. Il avoit eu deux fils : le premier, nommé *Charles*, naquit le 12 novembre 1620; le second, nommé *Sébastien*, vint au monde le 30 octobre 1631. Il s'agissoit de les ennoblier tous les deux dans les registres de la paroisse. Il ne charge point le registre pour son fils *Charles*, parce que dans son arrangement, il lui donnoit pour pere *Charles Démarg*, seigneur de *Vassen*, pere de l'orphelin *Démarg*, qui devoit servir d'échelon à sa généalogie; mais pour son fils *Sébastien*, il croit devoir altérer le registre. Du nom *Desmart*, il fait *Desmarq* en faisant un *c* du *t*, & en ajoutant un *q*; & il interpolate, au-dessus de ce nom, falsifié le mot *écuyer*. Tout cela est évident sur les re-

gistres de la paroisse. Ce n'est pas tout. Il parvint à souffrir toutes les pieces qui pouvoient constater, & le mariage de *Charles Démarrq*, pere de l'orphelin, & la naissance de l'enfant; il changea insensiblement son nom *Desmarr* en celui de *Desmarq*, qu'il ne manqua pas de prendre dans les actes; il profita de l'enfance de *Pierre Démarrq*, qu'il fit élever à *Couci-le-Château*, sous le nom de *Vassen*; en lui cachant son vrai nom de *Démarrq*. Tout en faisant valoir les possessions de cet orphelin, sous le prétexte de les lui conserver, il prenoit toutes les mesures nécessaires pour s'en attribuer la propriété & les titres qui la constatoient. Il chercha à éloigner l'enfant, & se mit à même de lui disputer son héritage en cas qu'il s'avisât de le réclamer. Enfin il poussa l'attention jusqu'à faire effacer des vitreaux de l'église de *Vassen*, le nom de famille & celui d'une terre de la famille *Démarrq*, qui y étoient peints.

Pierre Démarrq, dépouillé de ses titres & de ses propriétés, sans moyens & sans appui, se maria le 15 février 1675, à *Jussi*, en Picardie, sans pouvoir se procurer les pieces nécessaires à la preuve de son origine. Cependant une personne de *Couci-le-Château*, qui l'avoit regardé en pitié, lui conservoit tous les titres propres

à le faire réintégrer; mais cette personne ignoreoit l'endroit où résidoit ce jeune infortuné.

L'habile & scélérat *Adrien Desmarç* resta propriétaire de tous les biens de *Pierre Démarq*. Il prit le titre de seigneur de *Vassen*, maria son fils *Charles*, qui se qualifioit de *chevalier Desmarç*, à *Madeleine Montguiot*, sœur d'*Antoine Montguiot*, chevalier, seigneur de *Cambronie*, *Bettancourt*, baron d'*Estrées*, de *Ramicourt*, vicomte de *Mosny & Vuidancourt*, & lieutenant de roi de *Compiègne*. De ce mariage naquit, le 22 avril 1685, *Charles-Antoine Desmarç*, dont les descendants, qui sont très-nobles, figurent peut-être dans le monde sous un nom différent.

Bientôt cette famille, ennoblie par des moyens si criminels, redoutant quelques découvertes funestes à sa fortune, à sa tranquillité & sa noblesse, vendit la terre de *Vassen*, ou la firent vendre par un particulier de *Crépy-en-Valois*, à *M. Desforges de Beaumé*, & elle fut s'établir avec sa fortune & sa noblesse escroquées, on ne sait en quelle pays. Combien de hauts & puissans seigneurs n'avoient pas une plus noble origine!

Nous invitons les personnes qui auroient quelques renseignemens sur cette famille *Desmarç*,

sur *Charles-Antoine Desmarcq*, qui devoit vivre dans ce siècle-ci, étant né en 1685, & sur ses descendants, de nous les faire parvenir; il est nécessaire de démasquer les fripons & de courir après les voleurs.

DE BOISSI. Son vrai nom est *LAUS* tout court, & non pas *DE Laus*. C'est un demi-littérateur à demi connu dans de certaines cotteries, où il tranche du noble et du poète; mais il n'est ni l'un ni l'autre. Comme littérateur, il est qualifié de *bâtarde de Boissi*, parce que, par son talent, il n'est pas digne d'être fils légitime du poète dramatique *Boissi*. On connaît au surplus l'épigramme que fit contre lui le poète *Ginguené*, intitulée *testament de Dorat*. La voici pour ceux qui l'ont oubliée.

Dorat mourant dit à sa belle amie ;
Point ne souffrez, quand je n'y serai plus,
Auprès de vous quelque brillant génie,
Aimable, gai, galant, tel que je fus :
Vous l'aimeriez ; car votre sexe oublié,
Et m'oublier ce feroit perfidie.
Choisissez donc quelque esprit bien obtus,
Un pedant froid, jouant l'étourderie,
Un plat rimeur aux s'fillets endurci,
Un sot enfin... La belle à pris Boissi.

Comme prétendant à la noblesse, M. Boissi

à pris dans l'almanach-royal le nom de *Laus de Boiffy*. Mais M. *Laus* n'a pas réfléchi qu'en prenant le *de*, il différoit de plusieurs familles très-nobles, qui ne le portoient point. Au surplus, M. *Laus*, qui est ou qui étoit lieutenant particulier de la connétable & maréchaussée de France, est le fils d'un riche artisan. Voilà ce qu'il cache ; voilà ce dont il rougit, et en quoi il est condamnable. Il peut arriver à un galant homme de faire de mauvais vers, mais non pas de rougir de son origine obscure.

DORGÈRES, officier destitué de la garde nationale, et fameux gentilhomme de la ville de Lille. Cet honnête homme, aristocrate sous les livrées du patriotisme, est digne du noble sang qui coule dans ses veines : Il est surnommé le *comte de Bonne-Ecuelle*. L'histoire de ce surnom est en même-temps celui de sa noblesse & de sa généalogie ; la voici :

M. *Dorgères* est originaire de Bretagne ; son grand-pere fut trouvé près d'une fontaine aux environs de Rennes. Il y avoit à côté de lui une écuelle de bois, & six sous dedans. C'est de-là que lui est venu le nom de *Fontaine-Bonne-Ecuelle*. Cet enfant fut recueilli par des personnes compatissantes qui l'élevèrent et le pousserent

à la dignité d'avocat. Son fils acheta la noblesse : le petit-fils a été fait comte, par lettres de 1777, sur une fausse généalogie ; & le voilà *aujourd'hui*, dit-on dans une lettre de Lille, imprimée dans *l'Observateur* du 25 septembre dernier, & le voilà qui veut ravager la terre pour soutenir la gloire de ses ancêtres. Garrons-nous du comte de Bonnécuelle.

Marquis DE COURTOMER : son vrai nom est SAINT-SIMON. *Artus de Saint-Simon* épousa, en 1563, *Eléonore de Beauvoisien*, qui lui porta la seigneurie de *Courtomer*, située en Normandie, dans le *Cottentin*. Son fils *Jean-Antoine de Saint-Simon*, seigneur de *Courtomer*, parvint à faire ériger cette seigneurie en marquisat, en 1620. Il arriva un jour à ce *Courtomer*, qui étoit huguenot, de soutenir contre le baron de *Canisy*, qui étoit catholique, qu'il n'y avoit point de consécration au sacrement de l'autel, à moins que le prêtre n'eût l'intention formelle de consacrer. Ils gagerent un bon cheval, & prirent pour juge le pere *Cotton*, qui, ne voulant pas donner à gagner à l'huguenot, dont la cause étoit évidemment bonne, se tira d'affaire, par une décision jésuitique, qui ne satisfit ni *Courtomer* ni *Canisy*. Ce dernier,

au lieu de donner à son adversaire un bon cheval, ainsi qu'il avoit été dit par la gageure, donna **par** accommodement un petit cheval, que quelques courtisans railleur, jouant sur le mot *Courtomer*, appellèrent *le Courtaud de la consécration*. C'est de cette famille que descend le marquis de *Courtomer*, commandant de division dans la garde nationale parisienne, & qui, dans la charge qu'on a bien voulu lui confier, n'semble pas encore avoir oublié qu'il étoit *gensilhomme*, & qu'il commande à ses égaux.

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à fournir sur cette matière, sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

Chez GARNÉRY, libraire, rue Serpente, n°. 17.

S U I T E
D E L A L I S T E
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,
A V E C
D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

MARQUIS DE SADE. La maison de *Sade* est originaire d'Avignon, où ses auteurs prenoient, dans le douzième siècle, les noms de *Sade*, de *Sadone*, de *Sazo*, de *Sauze*. *Bertrand de Sade* qui n'est connu que pour avoir vécu au commencement du treizième siècle, & pour avoir assisté à une assemblée tenue à Arles en 1216, est un des plus anciens de cette vieille & noble famille.

Hugues de Sades épousa au quatorzième siècle la belle *Laure de Noyes*, si célèbre par les vers

de Pétrarque. L'abbé de *Sade*, dans ses *mémoires pour servir à l'histoire de François Pétrarque*, en trois volumes in-quarto, n'a rien négligé pour prouver que *Laure* avoit été cruelle envers le tendre Pétrarque, & que les chansons, les sonnets, les soupirs & la constance de cet illustre poète n'avoient porté aucune atteinte à l'honneur conjugal de cette amante, qui, toute mariée qu'elle étoit, ne cessa point d'aimer son amant, & de garder la foi qu'elle avoit juré à son époux. M. l'abbé pensoit qu'il étoit important, pour le lustre de sa noble maison, de prouver à la postérité qu'un de ses aïeux n'avoit pas été publiquement cocu.

Le neveu de cet abbé, auteur des *mémoires sur la vie de Pétrarque*, est *Donatien-François de Sade*, capitaine de cavalerie, né en 1740, connu dans le monde sous le nom de *marquis de Sade*.

Parmi les hommes qui ont reproduit dans ce siècle-ci les crimes de la noblesse, les horreurs de la féodalité, on doit citer le *comte de Charnois*, assassin de gaieté de cœur; le *comte d'Hornes*, assassin pour voler; le ci-devant duc de *Fronsac*, aujourd'hui de *Richelieu*, inceptraire & violateur, scélérat & cruel jusque dans ses plaisirs.

Obscur, on l'eût flétrî d'une mort légitime;

Il est puissant, les lois ont ignoré son crime,

Disoit de ce dernier le poète *Gilbert*, en chantant un de ses forfaits. A tous ces scélérats à châteaux, à voitures, à talon rouge, à cordon rouge ou bleu, il faut joindre le marquis de *Sade*, dont les forfaits abominables surpassent, peut-être, tous les forfaits des nobles de son temps.

Le marquis de *Sade* rencontre une jeune & pauvre veuve qui lui demande l'aumône; il lui promet de l'emploi dans sa maison à Arcueil. C'étoit les derniers jours de la semaine-sainte. Il fait des propositions malhonnêtes à cette femme; les voyant mal accueillies, il emploie la violence; il dépouille cette malheureuse, l'attache sur une table, lui fait, avec un grattoir ou un canif, des incisions dans tous les membres, puis il fait couler dans ces mêmes incisions de la cire d'Espagne fondu, & son plaisir augmente à mesure que la victime éprouve des douleurs plus vives.

Le scélérat, après avoir assouvi sa monstrueuse brutalité, laissa cette femme comme expirante, & s'occupa lui-même à creuser dans son jardin, une fosse pour l'enterrer; mais cette malheureuse ayant rassemblé ses forces, par-

vint à s'échapper, toute nue & toute ensanglantée, par une croisée. Des personnes charitables la secoururent, & la sauverent de la tanière de ce tigre enragé.

On ajoute que la veille de cette atrocité, le marquis de Sade fut souper chez un grand seigneur de ses amis, où il parut calme & très-gai.

Le monstre n'est point mort sur l'échafaud ; il a trouvé parmi les infâmes seigneurs de la cour, des protections puissantes qui ont défarmé le bras flexible de notre vieille & vénale justice ; il a obtenu des lettres de grâce, qui portent qu'il s'est rendu *coupable d'un attentat jusqu'alors inconnu*. Pour le sauver de l'échafaud, on le renferma à *Pierre-Encise*, où sa femme, fille de M. *Montreuil*, président de la chambre des comptes, vint le visiter avec sa belle-fœur. On assure que dans cette prison même, il tenta de violer cette parente. Sorti de prison, il se rendit à Constantinople ; revenu en France, il séjourna à Marseille, & cette ville fut encore le théâtre d'une atrocité d'un autre genre.

De concert avec son laquais, il rassembla chez lui quelques jeunes courtisannes, leur fit prendre des liqueurs, des cantarides, & fit tout ce qui pouvoit exciter leur tempérament ; il alluma dans leur sang les feux de la lubri-

cité, au point que, dévorées par une excessive nymphomanie, la jouissance devenoit pourvelles, non seulement un besoin, mais un remede présent, à une maladie réelle & dangereuse. Au lieu de porter ce remede, le marquis Sade, ne le présenta que pour le faire mieux désirer, puis il assouvit sur son laquais, en présence de ces filles, son infâme débauche. Ces filles moururent. Le valet, complice de ces cruels plaisirs & de ces infâmes turpitudes, fut pendu à Aix. Le scélérat, à cause du *noble sang* qui couloit dans ses veines, fut soustrait à la rigueur des lois; & pour le sauver de leurs coups, on le renferma dans le donjon de Vincennes. Dans la *Bastille dévoilée*, troisième livraison, on lit que ce marquis a été fait prisonnier, « pour des expériences » inhumaines qu'on l'accuse d'avoir faites sur « des individus vivans ». Lorsque le donjon de Vincennes cessa d'être prison d'état, ce prisonnier fut transféré le 29 février 1784, à la bastille. De cette prison, d'où il est sorti en juin 1789, il fut conduit à Charenton. Cette translation eut lieu à l'occasion d'une scène qu'il eut avec les officiers de l'état-major de la Bastille, qui jugerent, d'après l'effervescence du peuple de Paris, qu'il étoit prudent de ne lui point accorder la promenade des tours. Le marquis, révolté de cette

privation , forma , avec un tuyau de fer-blanc qu'on lui avoit fait faire pour vider plus commodément ses eaux dans le fossé , une espece de porte-voix qu'il adapta à sa fenêtre qui donnoit rue Saint-Antoine , & se mit à crier des invectives contre le gouverneur qui , disoit-il , vouloit l'égorger , & invitoit les citoyens à venir à son secours .

Le Gouverneur furieux , dépêche un courrier à Versailles , & obtient un ordre ; & le lendemain , dans la nuit , M. de Sade est transféré à Charenton , un mois seulement avant la prise de la bastille . Il avoit fait décorer sa prison , & y conservoit plusieurs habits brodés , galonnés , & même des habits de caractère qu'il avoit apportés avec lui de Vincennes .

Le marquis de Sade est resté à Charenton jusqu'à l'époque de l'exécution du décret qui ordonne la liberté des prisonniers détenus dans les prisons d'état par lettres-de-cachet . Et cet homme , que sa prison sauvoit de l'échafaud , à qui ses fers étoient une faveur , a été confondu , on ne sait comment , avec les malheureuses victimes que le despotisme ministériel y maintenoit injustement . Cet exécrable scélérat , vit parmi des hommes civilisés , ose impunément se compter au rang des citoyens ; il vient , dit-on , de

produire une tragédie qui est déjà reçue aux Français.

On a vu ce monstre , qui fait honte à la nature entiere ; on l'a vu , pour capter la bienveillance des comédiens révoltés contre le public & contre la municipalité , prendre chaudement leur défense , se ranger dans le parquet de la comédie parmi les vils agens de ces histrions rebelles , & frapper les patriotes qui réclamoient l'exécution des réglemens de police.

Le crime exécrable dont ce marquis s'est rendu coupable à Arcueil , est connu de tout Paris ; & l'histoire des forfaits de la noblesse , dans les temps d'anarchie & d'impunité , offre à peine quelques exemples semblables. Les atrocités de *Robert de Bellesme*, du *bâtarde de Bourbon* , de *Gilles de Laval* , &c. sont seuls dignes d'être comparés à celle de ce noble du dix-huitième siecle. Ce dernier *Gui de Laval* , seigneur de *Raiz* & maréchal de France , a quelque rapport , par ses goûts monstrueux , avec le marquis de *Sade*. Il faisoit enlever tous les jeunes garçons de ses terres pour assouvir sur eux sa brutalité , & pendant qu'il en jouissoit , illes pognardoit , les faisoit expirer dans ses bras , & son suprême plaisir consistoit dans les mouvemens convulsifs que donnaient à ces innocentes victimes les approches

de la mort. Quoique très-grand seigneur , quoique appartenant aux maisons de *Rouci* , de *Craon* & de *Montmorenci* , quoiqu'il vécût dans un temps où la noblesse étoit autorisée au plus grands crimes , par l'impunité , il ne put échapper à la justice , & il fut brûlé vif à Nantes le 25 octobre 1450 (1). Et le marquis de Sade , vaincu des mêmes atrocités , vit païsiblement parmi nous.

(1). Voyez les détails des crimes de ce noble scélérat , d'où sont descendus les *la Trimouille* & les *Montmorenci-Laval* , dans un ouvrage intitulé *Histoire critique de la noblesse*. A Paris , chez *Guillot* , rue des Bernardins.

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à fournir sur cette matière , sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

N°. XXIX.

S U I T E
D E L A L I S T E
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,
A V E C
D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

MArquis DE LOUVOIS, son nom est *le Tellier*.
Cette famille, quoique célèbre par les grandes
places quelle a occupé dans l'état, dans le siècle
dernier, n'est pas d'une noblesse bien ancienne.
Mathieu le Tellier, bourgeois de Paris, vivoit
en 1500; il épousa en première noces *Géneviève
Lefèvre*, morte en 1540, & en secondes noces
Anne Pasquier, dont il eut *Michel le Tellier*, maître
des comptes.

Michel le Tellier est le premier qui ait mis son

nom en réputation ; il étoit fils de *Michel de la chambre des comptes* & naquit à Paris en 1603. Son premier emploi dans la robe fut celui de conseiller au grand conseil qu'il quitta en 1631, pour exercer la charge de procureur du roi au châtelet de Paris. De ce poste, il passa à celui de maître des requêtes. Nommé intendant de Piémont, en 1640, il gagna les bonnes grâces du cardinal *Mazarin*, qui le proposa au roi Louis XIII pour remplir la place de secrétaire d'état. À la faveur des troubles qui déchirerent la France, après la mort de ce roi, *Michel le Tellier* se maintint en place & gagna de la faveur qu'il dut tout entière à son attachement, non pour sa patrie, mais pour le cardinal *Mazarin*. En 1666, il remit sa charge de secrétaire d'état à son fils aîné *François-Michel le Tellier*, surnommé le marquis de *Louvois*. En 1677, le roi éleva ce viellard de soixante-quatorze ans à la dignité de chancelier & de garde-les sceaux. Ce fut dans cette place que ce vieux courtisan se livra à tous les excès du fanatisme. Il persécuta avec une cruauté révoltante les français protestans, les livra aux fers ou bien au supplice, plongea dans la douleur & le désespoir une infinité de familles honnêtes & vertueuses, les obligea, à force de persécution, à fuir leur pa-

trie , fit couler le sang innocent , dépeupla la France & fit détester la fin du regne de Louis XIV. Enfin la peste & la guerre , & les héros de la maison de Lorraine n'avoient peut-être jamais fait à l'état une plaie plus profonde , & à l'humanité une des injures plus criantes. La révocation de l'édit de Nantes mit le comble à tous les maux qu'il avoit déjà causés & le fit , pour ainsi dire , expirer de joie. Il mourut le 30 décembre 1683 , à 83 ans , huit jours après la révocation de l'édit de Nantes , content , est-il dit dans son épitaphe , *d'avoir vu consommer ce grand ouvrage.*

Voici le portrait qu'en fait l'abbé de Saint-Pierre dans ses annales ; » C'est un lâche & dangereux courtisan , un calomniateur adroit , dont « le comte de Grammont disoit en le voyant « sortir d'un entretien particulier avec le roi : Je « crois voir une fouine qui vient d'égorger des poulets , en se léchant le museau taint de leur sang ».

Son fils , marquis de Louvois , obtint en 1664 , la charge de ministre de la guerre. Il avoit hérité de la cruauté & de l'orgueil de son père ; l'anecdote de la fenêtre de Trianon suffit seule pour rendre odieux à la postérité , non-seulement Louvois , mais encore tous les ministres despotes. On sait que Louis XIV , se plaignant à ce minis-

tre d'un défaut de simétrie dans une fenêtre , celui-ci essaya de prouver que ce défaut n'existoit pas ; le roi se fâcha , & le ministre , pour que l'esprit de ce monarque fût désormais appliqué à des objets plus considérables , & afin de se rendre plus nécessaire & par conséquent moins sujet à l'humeur du roi , fit sur le champ déclarer la guerre , & les finances de l'état furent épuisées : des milliers d'hommes furent égorgés ; des torrens de sang coulerent pour un moment d'humeur entre le roi & son ministre. Confusé par l'ambition , il mourut subitement & de rage , de ce que le roi l'avoit mal reçu le 16 juillet 1691.

Charles-Maurice le Tellier , archevêque de Reims , frere du ministre *Louvois* , n'étoit pas moins cruel. *François de la Bretonniere* , qui faisoit en Hollande une gazette sous le nom de *Lafond* , composa en 1689 , contre ce prélat , une satyre en dialogue , intitulée *le Cochon mûré* . L'archevêque se vengea en prêtre. Il ne se plaignit pas de la satyre ; au contraire , il accueillit le libraire *Godard* qui l'avoit imprimé ; mais pour se venger d'une maniere indirekte & plus efficace , il dénonça au roi quelques articles des gazettes de *Lafond* ; Louis XIV en fut fort offensé. On dépêcha en Hollande , auprès du gazetier , un

juif espion , qui , après s'être lié d'amitié avec lui , l'atira en France & le livra aux agens ministériels qui le chargerent de fers , le menerent au Mont-Saint Michel où il fut emprisonné & renfermé dans la cage qui est encore dans cette prison & où il a fini ses jours.

Louvois avoit épousé , en 1662 , une très-riche héritière , nommée *Anne de Souvré* , marquise de *Courtenvaux* ; il en eut plusieurs enfans , entre autres *François-Michel* , marquis de *Courtenvaux* , mort en 1731 , qui épousa *Marie-Anne-Catherine d'Estrées* , fille du Maréchal de ce nom , dont il eut *Louis-Charles-César* , marquis de *Courtenvaux* , qui prit les armes & le nom de la maison d'*Estrées* , & qui fut connu sous le nom de *maréchal d'Estrées*.

Un autre fils du ministre *Louvois* fut *Louis-Nicolas* , qui épousa , en 1693 , *Catherine-Charlotte de Pas de Feuquieres* , dont il eut *François-Louis le Tellier* , lieutenant-général des armées , chevalier des ordres du roi , & connu dans le monde sous le nom de *Marquis de Souvré* ; il avoit un régiment de son nom. C'étoit un homme à bons mots , comme le duc d'*Ayen* , grand seigneur dans toutes les formes de l'ancien régime. Dans une ambassade où il fut envoyé , pendant qu'il étoit marié , il séduisit sous la

foi du mariage , une jeune fille de qualité , dont il eut deux bastardes qu'il a été obligé de pensionner.

Il avoit fait emprisonner à Reims un particulier qui avoit osé tuer quelques lapins qui rongeoient ses vignes. Les fils de ce particulier , qui étoient gendarmes , tirerent leur pere de prison. Le marquis de Souvré eut la générosité (vieux style) d'oublier le tout.

Un jour il avoit parlé , avec peu de respect , de la célèbre favorite de Louis XV , la marquise de Pompadour , qu'il avoit appellée *le foureau du roi*. Comme il sortoit d'un souper des petits appariemens , il reçut du ministre Saint-Florentin une lettre de-cachet qui l'exiloit dans sa terre. Le lendemain matin il arriva , en équipage de chasseur , chez son ami *du Rocheret* , président à l'élection d'Espérnai. Celui-ci , surpris de son arrivée imprévue lui dit : *Ah ! marquis , quelques nouvelles folies ? Ah ! ne m'en parlez pas* , repondit le courtisan : *jamais le B.... (en parlant au roi) ne m'avoit fait si bonne mine , ni si grande chère qu'au moment de mon exil.*

Lorsque les Français envoient bonnement leur argenterie à la monnoie , pour soutenir la guerre de mer & payer les folies de nos ministres , marins d'eau douce , Louis XV dit à Souvré : *mais je n'ai pas lu votre nom sur la liste*

de ceux qui envoyent leur argenterie à la monnoie , où j'ai moi-même envoyé la mienne. —

Ah ! Sire , répondit le marquis , quand J. C. se fit crucifier , il savoit bien qu'il ressusciteroit. Le roi sentit l'allusion , & changea de propos.

Un jour , dînant à Sillery , il dit à l'ex-ministre Brulart : *beau-frère que veulent dire les trois barils que tu portes dans ton écu , sont-ils la preuve d'une noblesse bien ancienne ? Certainement* répliqua le vieux ex-ministre , *ce sont des barils de poudre qui dattent de l'époque de l'invention de la poudre. — Cette invention est moderne ,* repliqua Souvré. *Ces barils remontent sans doute aux barils de M.... de l'Arche de Noë , ce qui est bien plus illustre.*

Son maître d'hôtel lui annonça qu'il ne lui restoit plus que douze bouteilles de vin de champagne mousseux. *Comment , dit-il , il n'y a pas six mois que j'en ai reçu , de Sillery , un panier de deux cents bouteilles. Le domestique s'excusa en avouant qu'il en donnoit tous les jours deux bouteilles pour la toilette de Madame. Parbleu ,* repliqua-t-il , *je ne suis pas surpris qu'elle ait le C.I. si libertin , puisqu'elle se lave tous les jours avec du Champagne.*

Cette dame étoit Jeanne-François Dauvet Desmarêts , fille de François Desmarêts , grand fau-

connier de France qu'il avoit épousé en secondes noces , le 7 février 1725. Il eut de ce mariage *Louis-Sophie le Tellier* , né en 1740 , qui prit le nom de marquis de *Louvois*. Ce fils qui eut pour premier instituteur *Terraflon* , étoit plus savant que la plupart de nos talons rouges , mais ses mœurs ne repondirent pas à l'éducation qu'il avoit reçue ; ses folies , ses rouerries , ses amours avec sa cousine , la marquise de *Sillery* , gouvernante des enfans d'Orléans , ses deux mariages attestent sa mauvaise conduite & ont fait passer sa terre aux tantes du Roi : le pays y a gagné.

Il laisse pour unique héritier un enfant de sept à huit ans qui , grace aux *droits de l'homme* , ne sera que ce que ses talens & ses vertus le feront être.

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à souscrire sur cette matière , sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

De l'imprimerie de **GARNÉRY** , rue Serpente ,
n°. 17.

N^o. XXX.

S U I T E
D E L A L I S T E
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,
A V E C
D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

DUC D'AUMONT. *Jean d'Aumont*, par son courage, sa franchise, sa loyauté, fut le premier qui illustra son nom. Henri III le fit maréchal de France en 1579 : c'étoit un homme peu fait pour les fourberies & les turpitudes de la cour ; il détestoit les seigneurs *illustres* qui formoient celle d'Henri III, & il les appelloit naïvement *de B...res*. Ayant remarqué que ces Messieurs trouvoient mauvais que Henri III eût appellé le roi de Navarre & les Huguenots, pour

K

le venir tirer des mains du duc de *Mayenne* ; qui le tenoit comme assiégué dans *Tours* , il dit en parlant de l'opposition de ces vils grands seigneurs : *Mais Dieu ! il n'y a que ces b...res qui nous ménacent du tiers parti & veulent chasser les Huguenots.*

Il faut noter que , parmi les courtisans que le maréchal d'Aumont traitoit avec tant de mépris & qu'il qualifioit d'une maniere si énergique , étoit un duc de *Villequier* , à la famille duquel ses décadans n'ont pas craint de s'allier ; ils se sont même fait une gloire de porter le nom de ce b...re.

Antoine d'Aumont , petit fils du précédent , étoit un courtisan plus délié , plus souple que son ayeul , & ce fut autant à sa souplesse qu'à ses services qu'il dût les grandes places qu'il a occupées. Il fut fait maréchal de France en 1651 , & gouverneur de Paris en 1662 ; il avoit acheté , le 12 mai 1646 , la terre d'*Isles* , en *Champagne* , qui avoit le titre de *Marquisat* ; il la fit ériger , par *Louis XIV* , au mois de novembre 1665 , en *duché-pairie* , sous le nom de *duché d'Aumont*.

Le maréchal d'Aumont avoit un frere , nommé le marquis d'Aumont , qui étoit gouverneur de *Touraine*. Un jour étant dans la ville de *Tours*

& dans la place de la Bagnaudiere , il donna un démenti au marquis de *Razilly* ; celui-ci lui répondit par un soufflet. Les habitans , qui détestoient leur gouverneur , s'intéresserent au parti du marquis de *Razilly*. Le maréchal d'Aumont , pour venger son frere à la maniere du vieux régime , envoya six ou sept régimens à Tours , que les habitans furent forcés de nourrir. Quelques temps après , un gentilhomme , nommé *Dumesnil* , partisan du gouverneur , ayant assassiné , dans cette ville , un ami de *Razilly* , appelé *Binet de la Boissiere* , les Tourangeaux prirent occasion de se venger à leur tour de leur gouverneur ; ils poursuivirent l'assassin *Dumesnil* avec tant d'activité , qu'il fut enfin décapité ; & sa tête fut envoyée à Tours , où , malgré le gouverneur , elle demeura exposée aux yeux du peuple pendant plusieurs jours.

Le maréchal d'Aumont avoit un autre frere , évêque d'Avranche ; son orgueil & son humeur féroce lui méritèrent le surnom de *Tarquin-le-Superbe*. Quand il avoit quelques démêlés avec quelques gentilshommes de son diocèse , il n'avoit point recours aux gens de lois ; cette méthode étoit trop roturiere : il avoit coutume d'appeler noblement sa partie adverse en duel , & il se battoit comme le chevalier de la manche.

Assistant un jour , avec son clergé , à une pro-

cession , il apperçut un homme à qui il vouloit du mal. Tout revêtu qu'il étoit de ses habits pontificaux , il s'élanca hors des rangs pour aller vers cet homme , & pour le frapper à coups de crosse ; mais on le retint par sa chappe. Un de ses ennemis , pour se moquer de la fausse bravoure de ce prélat , s'avisa d'une assez bonne plaisanterie. Sur une affiche posée à la porte de la cathédrade , étoit le nom du prélat *d'Aumont* ; il y ajouta la syllabe *Ro* , ce qui composoit un mot dont la prononciation rendoit celui de *Rodomont*. Ce sobriquet lui a toujours resté.

La plupart des descendans de ces nobles , sous le noms de *Villequier* ou de *d'Aumont* , ont croupis fort honorablement à la cour , où ils ont presque tous occupé des places de *valets-de-chambre*.

Duc de VILLEROY. Son nom est *Neuville*. *Richard Neuville*, vendeur de poissons de mer , aux halles de Paris , mourut le 18 janvier 1401 , comme il est dit dans son épitaphe qui étoit au cimetiere des Innocens , où il fut enterré avec *Simone* sa femme , morte le 19 décembre 1430. Ils eurent plusieurs enfans : *Nicolas* , employé dans les aides , parvint , en 1439 , au grade de receveur aux aides de Paris ;

un autre *Nicolas* suivit l'état de son pere. Il épousa *Catherine le Gras*, & vendoit le poisson de mer aux halles de Paris & à la porte Beau-doyer; il s'étoit enrichi au commerce de la marée, car il acheta de *Jean Rigaud*, écuyer, la moitié du fief *d'Helbic*, situé aux halles de Paris. Il rendit foi & hommage de ce fief & fit son aveu à la chambre des comptes, l'an 1471; & dans cet acte il est qualifié tout uniment de *Nicolas de Neuville, vendeur de poisson de mer, ès-halles de Paris*. Il avoit fait l'aquisition de l'étal qu'il avoit à la porte Bodoyer, en 1460, pour sa vie durant & pour celle de sa femme *Catherine*, n'ayant point d'enfant. Le petit-fils du receveur aux aides de Paris hérita du marchand de poisson qui étoit fort riche, il se nommoit aussi *Nicolas*; il fut notaire & secrétaire du roi, & il épousa en 1530 *Geneviève le Gendre*, dame de *Villeroy*, d'*Alincourt* & de *Magny*, aux conditions de porter le nom & les armes de le Gendre, pere de sa femme & qui, en 1566, avoit été prevôt des marchands à Paris. Il en eut *Nicolas de Neuville*, secrétaire & contrôleur de la bouche du roi, qui de *Jeanne Morlet de Muzeau*, fille de *Nicolas Morlet*, receveur général des aides, eut *Nicolas de Neuville*, sieur de *Villeroy*, qui épousa *Claudine Prue*.

d'home, d'où vint Nicolas de Neuville, sieur de Villeroi.

Ce Villeroi fut le premier qui donna de la célébrité à son nom ; il fut employé par Catherine de Médicis dans les affaires les plus importantes. Il exerça la charge de secrétaire d'état, en 1567, à l'âge de 24 ans, sous le roi Charles IX. C'est en cette qualité qu'il signa le premier pour le roi. Il continua d'exercer cette charge sous les rois *Henri III, & Henri IV, & Louis XIII.* Un jour le duc d'Epernon, en présence d'Henri III, traita ce *Nicolas de Villeroi* de *petit coquin*, & le menaça de lui donner cent coups d'éperon comme à un cheval rétif. Villeroi voulut lui répondre ; mais le roi, au lieu de lui rendre justice, lui imposa silence. Indigné de cet outrage & de l'injustice du roi il se jeta dans le parti de la ligue, dont il fut un des plus dangereux agens. Il fut bien accueilli par le duc de Mayenne, à qui il devint fort utile. Il eut ensuite la lâcheté, ainsi que plupart des nobles de France, de vendre, par un marché secret, la paix à Henri IV, qui lui paya une somme considérable. Il étoit néanmoins assez honnête homme pour un courtisan. Il a composé quatre volumes de mémoires qui contiennent son apologie. Il fut fort soupçonné d'avoir des relations

avec l'Espagne & de recevoir des doublons de ce pays. Il se justifia en accusant, *l'Hoste*, son commis, d'être seul coupable de cette trahison; mais on ne put entendre la justification de *l'Hoste*, qu'on eut la précaution de noyer dans la Marne, près de Meaux.

Son fils *Charles* fut gouverneur du Lyonnais; & son petit-fils *Nicolas* fut gouverneur de Louis XIV, qu'il gouverna aussi mal que son fils *François de Villeroi* gouverna Louis XV. Sous la conduite de ces deux seigneurs, ces deux rois furent très-ignorans & très-mal élevés; mais c'est ce que demandent les courtisans.

Le duc de Villeroi d'aujourd'hui, est un homme tout à-fait nul, excepté pour le mal. Il reste constamment dans son château de *Menecy*, chef-lieu du ci-devant duché de Villeroi. La peur lui fait jouer fort gauchement le rôle de patriote. Il a poussé le déguisement jusqu'à se faire nommer commandant de la garde nationale du canton. Cependant la révolution ne lui est pas favorable. La municipalité l'a déjà forcé de restituer une partie de son parc, qu'il avoit d'autorité enlevée à la commune. On l'accuse, depuis long-temps, d'avoir fait disparaître un jeune homme qui

gênoit les amours de M. le duc, & dont on n'a plus su de nouvelles. ses parens le réclament aujourd'hui, & ce monsieur, ci-devant duc, verra sans-doute sa petite exaction féodale découverte & punie comme elle le mérite.

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à soucrire sur cette matière, sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

De l'imprimerie de GARNÉRY, rue Serpente,
n°. 17.

S U I T E
D E L A L I S T E
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,
A V E C
D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

LE COMTE DE BARRUEL *de Beauvert*. Un profond généalogiste de notre siècle, M. le comte de Warroquier de Mericour de la Mothe de Comble, qui forme tout au plus un seul homme, sous plusieurs noms, a dit, dans *je ne fais quel ouvrage*, qu'un fils de cabaretier de *Bagnole*, qui joue à Paris, tour à tour, le rôle de comte & de valet, descendoit d'une très-illustre famille d'Italie, nommée *Rivarole*. J'ai relevé dans la première livraison de cet ouvrage, n°. 13 page 4,

L

cette erreur complaisante , en prouvant que les aïeux du comte de *Rivarole* n'avoient pour blason que leur enseigne qui pend sur le chemin ; pour château , qu'un cabaret. Le même généalogiste assure que , *M. Antoine-Joseph* , comte de *Barruel-de-Beauvert* , qui a épousé *Jeanne Rivarole* , sœur du susdit comte , descend d'une ancienne maison d'Ecosse , fort illustre. Il cite un *Barwel* , magnifique seigneur , qui , dans le quinzième siècle vint s'établir en province , on ne sait pour quoi. Mais ne voila-t-il pas qu'un autre généalogiste , moins officieux ou plus instruit que le savant monsieur de *Varroquier* , &c. , me prouve que les titres , sur lesquels ce beaufrere de monsieur *Rivarole* , appuie sa noble origine , sont la plupart faux. En effet son bisaïen *Joseph* & son trisaïeul *Guillaume* , furent successivement condamnés , en 1668 , & 1698 , comme usurpateurs de noblesse. Si monsieur de *Barruel de Beauvert* avoit pu faire oublier ces arrêts de dégradations , s'il avoit pu empêcher la révolution , qui rend inutile la vieille noblesse , peut-être qu'aujourd'hui , par quelques moyens heureux , il seroit noble bien authentiquement. Son beaufrere *Rivarole* qui est comte , fait bien ce qu'il peut pour le succès de la contre-révolution , pour la prospérité de son dîner , & des nobles ;

il écrit, il écrit, il écrit un ouvrage dont nos *Rabelais* futurs ne manqueront pas de parler avec éloge, dans leur chapitre des *vorche-culs*.

Le Comte de MONTCHENU. C'est une famille bien noble, bien vieille, bien caduque que celle de *Montchenu*. Pour preuve de sa brillante caducité, de son *illustre noblesse*, on cite, comme authentique, une charte à la réduction de laquelle un des ayeux de M. le comte de *Montchenu* eut la gloire d'assister comme témoin. *Falque de Montchenu*, disent précieusement les généalogistes, fut présent, en 1316, à l'hommage que rendit, au Dauphin de Viennois, le comte de Valentinois, pour le château de Besançon. Voilà les droits que les *Montchenu* du Dauphiné ont à la vénération publique, & ces droits ne sont pas minces.

M. le comte de *Montchenu*, tout fier de ce que ses ayeux ont vécu, sont morts, se sont succédés, & se sont transmis les mêmes armoiries & cette même devise, *la droite voye*, se croit un mortel fort supérieur aux autres, & il y a bien de quoi. Ce M. le comte de *Montchenu* donc, fier ainsi que de raison, étant d'ailleurs écuyer du *roi*, maréchal-de-camp, &c. crut qu'il pouvoit, dans un moment de mauvaise humeur, donner un coup d'épée à son laquais,

qui n'étoit pas noble comme le sont d'autres laquais. Cet assassinat fut puni, à cause de la noblesse de l'assassin, par *quinze jours* seulement de bastille. C'étoit en 1744 que ce trait de noblesse eut lieu.

Vous penseriez que cette punition alloit corriger le noble emportement de M. le comte; mais la noblesse ne se corrige pas si aisément. Six ans après, en 1750, M. le comte donne encore un coup d'épée à son laquais, & le tue. Cet assassinat récidivé ne fut puni que par *quatorze jours* de bastille (1). C'étoit un jour de moins à cause de la récidive; s'il avoit égorgé encore une douzaine de domestiques, il auroit finit par n'y aller que deux ou trois jours ou point du tout. C'étoit un grand bien que cette noblesse pour les nobles.

Comte de LAMOTTE, gentilhomme de M. le duc d'Orléans défunt, a renouvelé, en 1734, les scènes atroces de l'ancienne féodalité; parce que cet homme étoit attaché à la maison d'un prince, il croyoit que tout lui étoit permis comme à un prince. Son crime doit être au rang de celui du ci-devant duc de *Fronsac*,

(1). Voyez *Bastille dévoilée*, première livraison.

aujourd'hui nommé *Richelieu*. Epris de la femme d'un limonadier, nommé *Bruny*, il assassina le mari, pour jouir plus à son aise de la femme. Ce crime, digne d'une mort honteuse, ne fut puni que par six mois de bastille.

DUPREZ. Le sieur *Duprez*, lieutenant d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, étoit bon gentilhomme; il n'étoit pas riche ainsi que son fils; mais ils étoient bien nobles. Ce fils *Duprez*, nayant point de fortune, se plaça chez M. *Geoffroy*, caissier général de la caisse commune de la recette générale des finances qui le fit son caissier. Le sieur *Duprez*, touché par les beaux yeux de la cassette, divertit de la caisse une somme de 160,000 l. qu'il avoit, disoit-il, prêté à un de ses amis qui en avoit un besoin pressant. Le sieur *Geoffroy* s'étant apperçu du déficit de sa caisse demanda un ordre du roi contre le sieur *Duprez* qui, en 1731, fut renfermé à la bastille.

Mais M. *Duprez* avoit des parens nobles; il avoit notamment des sœurs & des tantes religieuses à l'abbaye de Chelles, qui, secondées par la communauté entière, engagèrent Madame d'Orléans; abbesse de cette maison, à interposer sa protection en sa faveur, & le sieur *Duprez* obtint sa liberté.

Le comte de CHAMORAN, intrigant, son

nom est *Jean-Claude Fini*. En 1785, ce pré-tendu comte, né à Dijon, fut à Londres faire valoir ses talens d'escroc; il s'associa avec une femme digne de lui, appellée *Marie Barbara*; elle avoit vécu avec un nommé *Macquai* qui, avant de mourir, chargea un de ses parens, nommé aussi *Macquai*, son exécuteur testamentaire, de payer à cette maîtresse une pension de trente guinées.

Marie Barbara venoit souvent demander à *M. Macquai* de l'argent d'avance sur cette pension, & prétextoit toujours la plus forte dé-tresse. *M. Macquai* lui en avoit beaucoup avancé, & *Marie Barbara* étoit sa débitrice d'une somme assez considérable: elle invita un jour *M. Macquai* à venir à Newington où le pré-tendu comte de *Chamoran*, son pré-tendu mari, avoit pris une maison, & l'assurant qu'il avoit reçu de l'argent, & qu'il lui restituoit celui qu'il lui avoit avancé. Flatté par l'espoir d'être rem-boursé, *M. Macquai* suit cette femme chez son soi-disant mari. *Chamoran* l'accueille, le fait entrer dans un appartement isolé: alors il sort un long couteau & une paire de pistolets, dé-clare à *M. Macquai* que, s'il fait la moindre résistance & s'il s'avise de crier, & s'il se refuse de lui donner sur-le-champ une traite de trois

cents guinées sur M. Drummond, son banquier, il alloit lui casser la tête.

Macquai en tremblant écrivit cette traite que la perfide *Barbara* porta sur-le-champ chez le banquier où elle en toucha le montant. A son retour, Chamoran montrant l'or et les billets de banque à M. Macquai, voulut le forcer à lui donner une autre traite sur M. *Walpole*, chez qui *Marie Barbara* recevoit sa pension. Macquai refusa obstinément d'écrire cette traite, en déclarant qu'il préféroit la mort.

Chamoran alors, ayant fait des trous au parquet, y passa des cordes, & forçant M. Macquai à s'asseoir sur le plancher, il le lia fortement dans cette posture : puis il lui dit qu'il avoit placé un baril de poudre dans une armoire voisine, & que dans le cas où il parviendroit à se dégager & à ouvrir les fenêtres pour donner l'alarme, il avoit adapté un pistolet chargé & des cordes attachées auxdites fenêtres, qui au moindre effort qui seroit fait pour les ouvrir, le pistolet partiroit & feroit sauter la maison. M. Macquai resta long-temps dans cette position terrible ; mais ses cris ayant enfin été entendus, on le dégagea de ses liens. Il fallut beaucoup de précautions de la part des personnes qui vinrent à son secours pour ouvrir la fenêtre sans faire partir le pistolet & le baril de poudre.

Le soi-disant comte de *Chamoran* & *Marie Barbara*, sa préteudue femme, après un tel forfait, quittèrent Londres et revinrent en France; ils furent pris & renfermés à la bastille où on les retint sous de faux prétextes, afin de ne point les remettre à la cour de Londres qui les réclamait pour les punir. Comme ce préteudu comte & sa complice sont en liberté, il importe au public qu'ils soient bien connus. Voici le signallement de Chamorant: sa taille est de cinq pieds huit pouces; il est bienfait, sa figure est remarquable par une tache de vin placée au milieu d'une de ses joues; il a l'œil hagard, couvert d'un sourcil brun & épais; ses cheveux sont également fort épais & d'un brun foncé.

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à fournir sur cette matière, sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

De l'imprimerie de **GARNÉRY**, rue Serpente,
n°, 17.

T A B L E
ALPHABÉTIQUE
DE LA SECONDE PARTIE
DE LA LISTE
DES
NOMS DES NOBLES.

Avec additions & corrections.

A.

ADHEMAR,
AUMONT, (duc d') page 34.
page 105.

B

BAILLARD,	page 1.
BARRUEL de Beauvert, (le comte de)	page 114.
BASTIDE, (la)	page 73.
BEAUREVOIR, (chevalier de)	page 6.
BOISSI, (de)	page 85.
BOUILLE, (le marquis de)	page 51.

C

CAUCHON,	page 7 & 9.
CHERVILLE, (le chevalier de)	page 6.
CORMORAN, (comte de)	page 117.
CLUGNY,	page 18.
COTTE,	page 75.
COURTOMER, (marquis de)	page 85.
CROSNE, (de)	page 53.

D.

DESCARS, (chevalier)	page 77.
DESMARQ,	page 81.
DESPERRIERES, (chevalier)	page 27.
D'ORGERES,	page 86.
DUPREZ,	page 117.

Il faut ajouter à l'article de cet illustre magicien, le titre d'un pamphlet assez curieux, publié contre lui, en 1789, intitulé: *Lettre très-amicale à un gentilhomme qui a dix-huit ans trois mois & vingt-sept jours de noblesse, & qui est député de la noblesse aux états-généraux*, avec cette épigraphe tirée de l'enfant prodigue:

..... Non tout ceci m'assomme

Si c'eût été du moins un gentilhomme.

La charge de conseiller, puis d'avocat du roi au châtelet, lui servirent d'échelon pour celle de conseiller au parlement.

Lorsqu'on agita la question de l'état civil des protestans, on répandit sur le sieur *Duval d'Epremesnil* une chanson, où on le compare avec un autre sieur *Duval*, confiseur de la rue des Lombards; en voici un couplet:

On fait qu'ils ont tous les deux

Femmes publiques chez eux,

Voilà la ressemblance;

L'un les loue & fait fort bien,

L'autre les épouse; Ah chien!

Voilà la différence.

FAVRAS, (marquis de) page 55.

GASVILLE, (marquis de) page 33.

GIRAULT, page 25.

GIRAULT-LA-LOÈRE, page 61.

GIVECOUR, (comte de) page 7.

GOUJON, page 33.

HAZON, (comte d') page 15 & 17.

Nous avons à faire sur le comte d'*Hazon*, une addition importante. M. *Frecot de Lanti*, conseiller du parlement Meupou, usurier, proposa 1000 louis à une femme pour lui accorder une nuit. La femme accepta. Son époux qui étoit le même comte d'*Hazon*, de concert avec elle, surprit l'amant en flagrant délit & lui fit signer par force un billet de 100000 écus. Ce d'*Hazon* étoit le fils d'un président de la monnoie, qui n'a jamais pu se faire recevoir à la place de son

pere. il s'étoit attaché aux *du Barri* avant leur faveur; il étoit leur espion, & l'on prétend que, de concert avec son pere, il a plusieurs fois exécuté, pour avoir de l'argent, une manœuvre pareille à celle qu'il fit au conseiller *Frecot*.

HORNES, (comte de) page 62.

L.

LALOERE', page 63.
 LAMOTTE, page 116.
 LESPINASSE-LANGEAC, (chevalier de) 51.
 LOUVOIS (marquis de) page 97.

M.

MAILLY, (comte de) page 10.

Le *Mailly* gouverneur de Perpignan, dont nous parlons dans cet article, est le vieux maréchal de *Mailly d'Haucourt*, pere de celui qui fut fait *Duc*, parce qu'il étoit l'époux d'une dame de la reine; ce vieux maréchal est l'homme le plus fôt & le plus hautain de tous les hommes de la cour. A la cérémonie de la fédération du 14 juillet dernier, on a remarqué qu'il faisoit la plus triste figure.

(6)

MALOUET,	page 5
MEALE, (comte de)	page 60.
MONTCHENU (comte de)	page 115.
MONTESQUIOU - FEZENSAC, (marquis de)	page 41.
MONTLAUSIER, (comte de)	page 21.

P.

PLANCHOURY,	page 25.
PLANTEVIT,	page 73.
POISSONNIER,	page 27, 28.
POLIGNAC, (duc de)	page 65.

R.

REIGNAUD,	page 21.
------------------	----------

S.

SADE, (marquis de)	page 89.
SAINT-SIMON,	page 87.
SARRIAC,	page 79.
SERRANT, (comte de)	page 36.
SOMMIEVRE, (marquis de)	page 7, 9.

(7)

T.

TOLOSAN,	page 19.
TOULONGEON, (marquis de)	page 19.
TROUSSEBOIS, (comte de)	page 1.

V.

VALHS,	page 36.
VASSANT,	page 49.
VILLEROI, (duc de)	page 108.
VINEZAC, (comte de)	page 28.

Chez GARNÉRY, Libraire, rue Serpente,
n° 17.

2017859

2017859

(5.00)

(5.00)

2017859

L I S T E
DES NOM'S
DES CI-DEVANT
N O B L E S ,

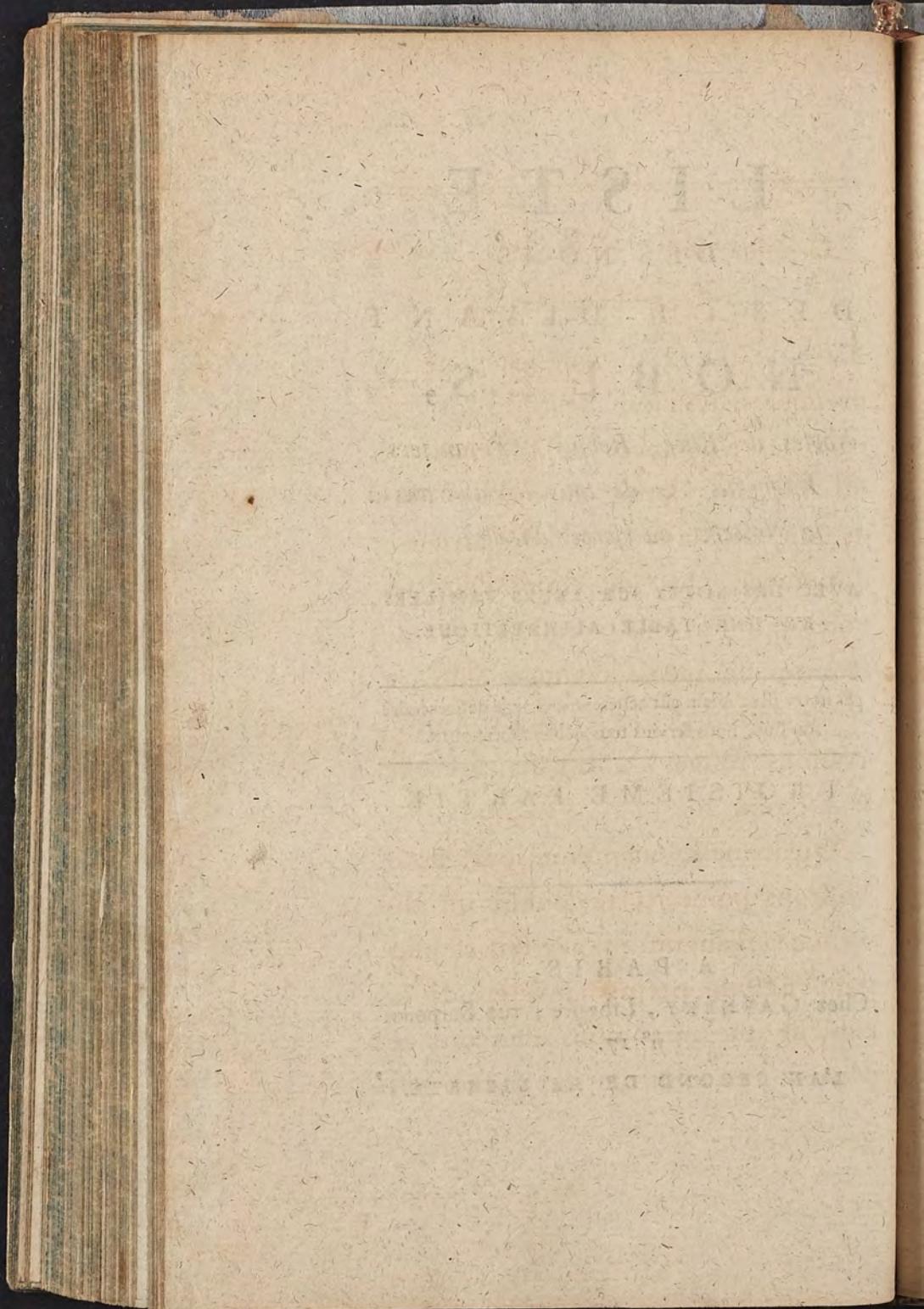
*Nobles de Race, Robins, Financiers,
Intrigans, & de tous les aspirans à
la Noblesse, ou escrocs d'icelle;*

AVEC DES NOTES SUR LEURS FAMILLES,
ET UNE TABLE ALPHABÉTIQUE.

Si notre père Adam eût acheté une charge de Secrétaire
du Roi, nous serions tous nobles. ARLEQUIN.

T R O I S I È M E P A R T I E.

A P A R I S ,
Chez GARNÉRY , Libraire , rue Serpente
n° 17.
L'AN SECOND DE LA LIBERTÉ.



AVERTISSEMENT.

L'ACCUEIL du public, pour les premières livraisons de cette *Liste*, a passé les espérances de l'éditeur, & lui fait un devoir de mettre plus de soin dans la rédaction des articles; d'apporter plus de choix dans les notes qui lui font adressées, & de montrer le même courage dans la dénonciation des scélérats à voitures, à talons rouges, à rubans, à crois & à croix.

Qu'on ne s'y méprenne pas; nous n'offrons point ici au public un ali-
ment à sa malignité; notre but est plus
pur; c'est le préjugé invétéré de la
noblesse que nous nous efforçons de
détruire, en montrant les nobles tels

qu'ils étoient ou tels qu'ils sont; c'est pour concourir à faire chérir la constitution qui nous a délivré du fléau de la féodalité, en faisant sentir combien il étoit humiliant, destructeur, & combien il pefoit sur le physique & sur le moral des Français; c'est sous les étendars de la patrie que nous combattons.

Nous devons l'avouer, & cet aveu ne contribuera pas peu à justifier notre entreprise, la plupart des notes dont nous avons fait usage, excepté dans les articles purement historiques, qui sont notre propre ouvrage, nous ont été fournies par des ci-devant nobles. Ainsi ce n'est point un esprit d'intérêt ou de parti qui les a dictées; ce n'est point ici un combat de haine & de

jalouzie , c'est le combat de la raison contre le préjugé , de la vérité contre le mensonge .

Nous persisterons donc à soutenir , & notre ouvrage l'appuiera par des exemples , que la noblesse héréditaire est une institution aussi immorale qu'impolitique , que la noblesse , appelée *de race* , est usurpée ; que la noblesse acquise avec de l'argent , quoique absurde & illégale , quoiqu'elle prouve la bêtise & la vanité de l'acquéreur , ainsi que l'escroquerie des rois ou des ministres vendeurs , est encore préférable à la *vieille* noblesse ; elle a au moins un titre qui lui appartient , qu'elle a payé , au lieu que la noblesse *de race* n'a point de titre d'ennoblissement ; elle n'a que sa

vanité, ses parchemins, les formes barbares de son blason & sa décrépitude; & le premier titre de cette classe orgueilleuse est une usurpation, un attentat au bien public, est un titre *volé*.

Note. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à fournir sur cette matière, sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

Chez GARNÉRY, Libraire, rue Serpente, N°. 17.

S U I T E
D E L A L I S T E
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,
A V E C
D E S N O T E S S U R L E U R F A M I L L E .

T R O I S I È M E P A R T I E .

M A R Q U I S D E S A L P E R W I C K ; s o n
vrai nom est *Dubois*. Cette famille se dit ori-
ginaire d'Ecosse ; mais c'est un noble mensonge ,
inventé pour se donner un air de considération :
voici la vérité .

Les ayeux du ci-devant *marquis de Salperwick*
d'aujourd'hui étoient depuis long-temps établis
au village du *Fresnoy*, qui est situé près du
château, que le père de ce particulier fit bâtir
au commencement de ce siècle. Ils y étoient,
en 1560, fermiers & marchands de bestiaux.

Un particulier de cette famille, grand oncle du marquis d'aujourd'hui, préféra le métier de la guerre à celui de marchand de cochons. Il passa en Espagne, où, sous le nom de *Bassecourt*, il s'avança très-rapidement dans les grades militaires; il eut le bonheur, après la guerre de 1652, de parvenir à celui de vice-roi de Catalogne & de généralissime des armées. Cet homme mourut sans postérité & laissa à ses neveux & petits neveux, non ses talens ni ses dignités, mais une fortune considérable en argent, qui fut avidement recueillie par ses héritiers du village du Fresnoy. Ces richesses causèrent un grand changement dans cette humble famille. Il ne lui suffissoit pas d'être opulente; la vanité lui créa un nouveau besoin; elle voulut être noble. Je trouve, à cette époque, en 1657, dans le *Dictionnaire des ennoblissemens*, quatre frères qui, le même jour, le 16 décembre, achetèrent ensemble la noblesse. Ces quatre frères, nommés *Jacques, Jean, François, Etienne Dubois*, me paroissent être les *Dubois* du village du *Fresnoy*.

Le père du marquis d'aujourd'hui, fit quelque temps après, construire le château voisin du village, leur ancien domicile; il n'étoit pas magnifique, car les vieillards du pays se rap-

pellent encore l'avoir vu en grande partie couvert de paille.

Son fils, quoique *marquis de Salperwick*, quoique *Seigneur de Grigny*, près *Hesdin*, n'a pu résister à l'inclination qu'ont toujours eu ses ayeux pour le commerce : c'étoit une habitude de race. Il a continuellement fait un commerce considérable en bled, en chevaux & en moutons ; il a sur-tout, dans le commerce des bestiaux, fait d'excellentes affaires avec le procureur général des lazariſtes, nommé *Noyelle*.

Sa femme est une de ces demoiselles de *Milly*, dont on trouve les titres de noblesſe dans la vie privée du cardinal *Loménie*.

Son fils, qui étoit tout récemment *comte*, & qui, par le décret de l'Assemblée nationale, a eu le malheur de se voir dépouiller de ce titre, a épousé mademoiselle de *Saint-Clair*, fille du marquis de *Saint-Clair* dont nous avons déjà parlé (1). Cette demoiselle lui a uniquement apporté en dot une beauté rare & une épaulette de capitaine en second, dont son cousin *Chastenet*, ci-devant *Puységur*, lui fit présent, lorsqu'il étoit ministre de la guerre.

Ce pauvre *ci-devant comte* *est* le roi depuis sept ans, mais il ne s'est pas encore éloigné de ses foyers, à cause de sa femme & de ses intérêts domestiques ; depuis trois ans qu'il est incorporé dans le régiment de Royal-Navarre, il ne s'en est pas encore approché.

Quoiqu'il en soit de cette maison & de ses prétentions ridicules à la noblesse & aux titres que les préjugés seuls respectoient, nous aimons à le dire, elle s'est toujours distinguée par sa bienfaisance, & c'est le seul & le plus beau titre dont elle auroit dû se faire gloire.

Comte D'ESPAGNAC. Le véritable nom de cette famille est *SAHUGUET*, & sa noblesse ne date que de ce siècle. *Henri-Jacques de Sahuguet*, sieur de *Vialard*, président au pré-sidial de *Brive-la-Gaillarde*, est la tige des d'Espagnac d'aujourd'hui. *Jean Sahuguet*, dit d'Espagnac, prévôt général de la maréchaussée du Limousin, & autre *Jean Sahuguet*, sieur de *Laroche*, chevalier de *Saint-Louis*, capitaine de Carabiniers, étoient de la même famille. Ce dernier ne fut ennobli qu'en 1733, & il lui en coûta la somme de 300 liv. Ces ennoblis ont su

si bien avancer forcer & même leur fortune qu'il ont obtenu une grande considération dans les anti-chambres, & ont été comblé de biens & de titres ; ils sont aujourd'hui *ci-devant comtes, ci-devant barons, &c.*

Au nom du fameux d'*Espagnac*, les agio-teurs, les escrocs des tripots de la bourse & de ceux des finances, s'inclinent respectueusement, & rendent hommage à leurs maîtres ; le comte & l'abbé d'*Espagnac* furent, en effet, leurs héros. Jamais limier n'eut le nez plus fin, jamais gourmet n'eut le tact plus sûr que l'abbé d'*Espagnac* pour les affaires d'argent ; sa perspicacité pour le sublime jeu de la *hausse* & de la *baisse*, faisoit le désespoir de ses nobles concurrens. On peut dire que ceux de cette famille ont reculé les bornes de l'escroquerie agiotrice & fiscale. M. l'abbé d'*Espagnac* possédoit le grand art, non pas de profiter des hasards de la fortune, de les chercher, mais celui de les faire naître à sa fantaisie. Le hasard dirige tous les autres hommes, & lui, bien supérieur au vulgaire, il dirigeoit le hasard, en déterminant à son gré les échanges, afin de jouer à coup sûr : voici comme il s'y prenoit.

Il étoit connu pour être l'ami de M. de *Calonne*, & en homme habile, il savoit bien tirer

parti de cette circonference. Les agioteurs étoient sans cesse à l'affût de tout ce qui se passoit chez le ministre, afin de pénétrer ses projets. L'abbé d'Espagnac affectoit d'aller voir son cher *Calonne* tous les matins, & en traversant les antichambres qui étoient toujours remplies, comme l'on fait, de financiers, de banquiers, d'agioteurs de toutes les classes, il s'arrêtroit vers un ou deux de ses affidés avec qui, d'un air mystérieux & d'un ton néanmoins assez haut pour être entendu, il parloit du cours des effets publics; & quant il en avoit à vendre, & qu'il vouloit les faire hauffer, il leur disoit, avec affectation, *achetez, achetez*: Quant au contraire, il vouloit acheter de ces mêmes effets, & les faire baisser pour les avoir à meilleur marché; il disoit, *vendez, vendez*. Ceux qui entendoient ces mots, & qui étoient persuadés qu'ils renfermoient le véritable secret du taux actuel des effets, se régloient sur les paroles du sieur d'Espagnac à ses affidés. Ils achetoient lorsqu'il disoit d'acheter, & vendoient lorsqu'il disoit de vendre; tandis qu'en sous-main le même d'Espagnac vendoit lorsque ses dupes se pressoient d'acheter, & achetoit lorsqu'ils se pressoient de vendre.

Cette influence que l'abbé d'Espagnac exerceoit

sur la hausse ou la baisse des effets, est le principe de sa grande fortune, ainsi que celui de la ruine de plusieurs banquiers, victimes de son manège; car, en faisant ou se faisant faire des billets à terme, il jouoit à coup sûr; & voilà ce que c'est que d'être l'ami d'un contrôleur général des finances, aussi officieux que l'étoit M. de Calonne; c'est le cas de dire qu'une telle amitié est un trésor.

Toujours, sous les ailes protectrices de l'habile Calonne, *maître Gonin d'Espagnac* s'avancoit d'excroquerie en excroquerie à la plus haute fortune; il avoit su ruiner les banquiers, duper les agioteurs, enfin friponner les fripons, &c. Le comte, son frère & son digne émule, sut tromper aussi habilement le roi & la nation; il essaya, &, appuyé de la faveur, ou plutôt fort de la complicité du même ministre, il réussit, car ils partageoient; & M. d'Espagnac pouvoit dire de M. de Calonne ce que *Petit-Jean* disoit de son maître *Dandin*:

Il est vrai qu'à MONSIEUR j'en rendois
quelque chose,
Nous comptions quelquefois, &c.

Le comte d'Espagnac, avec de si heureuses dispositions, avoit acheté le comté de *Sancerre* avec la somme d'un million 600 mille liv.

La cour, par une suite d'intrigues ministérielles, se détermina à acquérir ce comté de Sancerre, & à donner en échange plusieurs terres des domaines de la couronne, situées en Flandres & en Hainault. Pour gagner au change, le comte d'Espagnac enfla considérablement le revenu de la terre de Sancère. En 1777, lorsqu'il fut, pour la première fois, question de cet échange, il porta ce revenu à la somme de 47,16 liv. Quelques années après, en 1784, il l'évalua à la somme d'environ 90,000 liv.; enfin, en 1787, à celle de 122,000 liv.

L'ami Calonne, qui voyoit dans cette affaire de grands avantages pour ses terres de Flandres, fit terminer l'échange de manière que lui, *d'Espagnac* & leurs amis furent contens, & le roi & la nation effrontément volés. Les amis de ces messieurs acquéroient, à bon marché, les domaines qui étoient à leur bienfaveur, M. de Calonne joignoit à sa terre chérie *d'Hannonville*, le marquisat *d'Hattonchâtel*, qui produit un revenu de plus de 60,000 liv.; & M. *d'Espagnac* pour le prix du marquisat de Sancere, qui lui coûtoit environ 1,600,000 livres, recevoit des domaines pour la valeur de plus de huit millions, indépendamment *d'un million* en argent, qu'il avoit touché, lors de la passation du contract;

pour une chimérique *mieux value* que l'on n'avoit pas rougi de stipuler provisoirement en sa faveur.

Voilà cependant les hommes qui croient être *grands* & qui prétendent valoir mieux que des coupeurs de bourse, que des brigandeaux du palais, que les filoux vulgaires, que les voleurs de grand chemin, par la raison qu'ils voloient plus poliment, plus en grand & sans craindre la potence. Voilà cependant quels sont ordinai-
rement les hommes *comme il faut* qui peuplent la cour.

Mais bientôt l'Assemblée-nationale va faire justice de ces friponneries ministérielles; il viendra peut-être ce temps fortuné, où les voleurs de qualité, les voleurs *comme il faut*, les voleurs millionnaires, à carrosses & à châteaux, seront pendus comme la canaille des voleurs.

Marquis D'ARMAILLÉ; son nom est **LAFOREST**. Cette famille, enrichie dans la magistrature, acheta, au commencement de ce siècle, la seigneurie de *Craon* en Anjou. Voici une anecdote singulière qui se trouve dans une lettre écrite dans le commencement de la révo-
lution, datée de *Craon*, le 15 août 1789,

qui met en lumière le caractère de noblesse de la famille d'Armaillé, & qui prouve combien elle avoit su mériter l'amour de ses ci-devant vassaux.

« P A R M I l'odieux essaim d'aristocrates qui s'est envolé, de Paris, M. d'Armaillé, notre Châtelain, n'a pas été un des derniers à regagner son donjon. Tapi dans son château, comme un renard dans sa tanière, il évitoit avec soin la vue & la conversation des humains. Son arrivée ainsi que son séjour étoient depuis long-temps un mystère pour la ville. Il s'applaudissoit déjà du bonheur avec lequel il avoit échappé aux fureurs de la démagogie ; il bénissoit le ciel pour la première fois, & il lui rendoit grace de ce que ce démon redoutable n'avoit pas encore secoué ses flambeaux sur les paisibles demeures des Craonnois ; lorsqu'un hasard imprévu, une indiscretion peut-être volontaire d'un domestique mal payé, sont venus troubler la paix de sa retraite & détruire tant de douces illusions. Un de ses gens l'a trahi, (si du moins c'est trahir que de dénoncer un traître,) & l'on a su que *Monseigneur* étoit à Craon. »

Cette bonne nouvelle a circulé bien vite dans toutes les maisons, & plus vite encore, on a vu
femmes

femmes & enfans, courir par les rues, des broches à la main, & ameuter les bourgeois, en criant *aux armes, aux armes, au château!* Porté de bouche en bouche, le nom d'Armaillé est devenu le signal de la sédition, & nous avons vu, en moins de demi-heure, tout un peuple furieux qui s'acheminoit en désordre vers la grille du château. Elle étoit fermée, fort heureusement pour M. le Marquis, qui, sans cela, je crois, eût été rejoindre son ami Foulon, & grossir de son nom le martyrologe des aristocrates.

» La multitude étant retenue par les grilles & les murailles, quelques-uns des premiers citoyens ont eu le temps de se faire entendre, & de calmer un peu l'effervescence de ces furieux. On a demandé à parler à M. le marquis, & on a engagé le peuple à suspendre les hostilités. Quelques personnes, au nombre desquelles j'étois, sont entrées, & lui ont représenté que la barbarie avec laquelle il avoit continuellement traité ses vassaux, que la manière injuste & despotique avec laquelle il avoit enlevé à la ville une promenade qui faisoit ses délices, causoient aujourd'hui cette émeute; que le desir de r'avoir cette promenade amenoit ici les bourgeois; qu'enfin il y auroit du danger à refuser une resti-

tution que tout un peuple armé réclamoit hautement & impérativement.

» Les demandes, les représentations, rien n'a pu flétrir cet aristocrate; malgré les cris de sa famille éplorée, malgré les supplications de quelques amis, malgré l'appareil menaçant qui l'environnoit, il a osé se refuser à nos justes réclamations, & déclarer que sa vie, ainsi que son château étoient entre nos mains, mais qu'il ne consentiroit jamais à restituer un terrain qui lui appartennoit à si juste titre.

» Alors quelques-uns des députés sont sortis, pour annoncer aux habitans les intentions du marquis; mille cris de rage ont été leur réponse: ils ont forcé les grilles, se sont répandus dans les cours, & ont couru au château en criant: *où est-il? Tue, tue!* En vain nous voulions les arrêter, ils ne nous écoutoient plus; les portes, les fenêtres ont disparu sous leurs mains empesées, & les appartemens ont été bientôt remplis d'une multitude forcenée. Le désordre, l'agitation où ils étoient a sauvé le marquis. Retiré dans un cabinet avec ceux d'entre nous qui l'avoient harangué au commencement de l'affaire, il a échappé aux perquisitions des plus furieux, & ce n'est que, quelques instans après, que nous avons appellé les bourgeois, & que, nous met-

tant au travers de la porte, nous avons exigé leur parole d'honneur, qu'il ne lui seroit fait aucun mal : à ces conditions, on l'a fait sortir, & on l'a conduit dans la première cour du château, au bruit des sifflets & des huées de la populace.

» C'est-là, qu'humilié devant ses vassaux triomphans, le superbe d'Armaillé a reçu, mains jointes, tête nue, & dans la posture d'un suppliant, cette vigoureuse mercuriale :

» Issu du fameux J** de Laforêt, doyen des conseillers du parlement de Paris, enrichi des lucres trop soupçonnés de cet honnête magistrat, & plus encore de ceux de feu M. votre père, marquis sans être gentilhomme, chevalier de Saint-Louis sans avoir servi, parvenu par des talens qui en eussent conduit un autre à Saint-Lazare, vous avez cru, ainsi que tous vos semblables, que le peuple étoit un vil bétail, dont vous pouviez faire impunément le jouet de votre avarice & de vos plaisirs ; que la noblesse confissoit dans la férocité des mœurs & dans un mépris brutal pour tout ce qui n'est pas gentilhomme : vous étiez seigneur, vous écrasiez vos vassaux ; vous étiez riche, vous ruiniez vos voisins ; vous étiez puissant, vous opprimiez les faibles. Combien d'hommes perdus pour un cerf

ou pour un pigeon ! Combien de familles ruinées pour un lapin ! Combien de terrains usurpés, combien de champs envahis pour allonger vos allées, pour vous ménager un coup-d'œil ! Combien de froides barbaries, de vengeances secrètes, de vexations ténébreuses ! Combien d'attaques effrontées à la pudeur de vos vassales ! Odieux assemblage de luxure & de rapacité, combien de fois n'avez-vous pas attiré la veuve & l'orphelin devant les tribunaux pour les égorger plus sûrement ? Car, qui connaît mieux que vous le *style du palais* ? Qui sait mieux que vous employer les secrets de la *métallurgie* auprès de tous ces pandours en robe noire, qui semblent n'avoir d'oreilles que dans les mains ? Que d'espérances vous aviez fondées sur de pareils suppôts ! Vous vous proposiez, dit-on, de conquérir avec eux autant de terrain qu'Alexandre avec Bucéphale ; en effet, que de services vous en avez reçus depuis quinze ans ! Auriez-vous pu sans eux enlever la maison de G..... & mettre sa malheureuse famille sur le carreau ? Auriez-vous pu ravir les terres de G..... & du P... du F... au célèbre la R..... D..... M.... aristocrate comme vous, brigand comme vous, mais que sa conformité de goûts & de penchants n'a pu soustraire à votre incroyable

rapacité ? N'étiez - vous pas le chef de ce triumvirat (1), où l'on vit les trois plus riches particuliers de la province vouloir arracher au malheureux cultivateur, des arbres qu'ils n'avoient pas plantés, des terrains qu'ils n'avoient pas semés ? N'est-ce pas vous qui avez renversé les murs de la ville pour élever ceux de votre château ? N'est-ce pas vous enfin qui, contre tout droit & toute raison, nous avez enlevé cette promenade qui faisoit les délices de notre ville ? N'est-ce pas vous.... mais il seroit trop long de faire l'énumération de vos attentats, tout gonflé du venin *aristocratique*, &c, qui pis est encore du *Robinocratique*, vous tomberiez à l'heure même victime du juste ressentiment du peuple, si sa bénignité n'excédoit vos forfaits. Vous méritez par vos rapines la fustigation ; par votre luxure, la castration ; par vos excès, la peine du talion ; par tous vos crimes enfin la plus dure punition ; la voix publique vous a jugé, la loi vous condamne, & l'exécution, vous le voyez, suivroit de près le jugement, si la clé-

(1) Procès intenté par Messieurs d'...., de S..... & d'Armaillé à tous les propriétaires, relativement aux arbres plantés sur les bords de tous les chemins, que ces Messieurs disoient leur appartenir.

mence infinie du peuple ne me chargeoit de vous annoncer que , satisfaits de votre humiliation & de votre repentir , les bourgeois de Craon veulent bien vous reconnoître encore pour leur frère & pour leur concitoyen , si , abjurant des principes barbares , vous promettez de vivre désormais en honnête homme. En conséquence , il vous est ordonné :

» 1^o. De livrer à l'exécuteur de la haute-justice tous vos terriers , titres , généalogie & autres parchemins féodaux qui ne doivent plus servir qu'à faire du feu.

» 2^o. De signer une renonciation expresse au pré & à la promenade , que vous nous avez ravis si injustement.

» 3^o. De demander pardon de vos crimes à Dieu & à toute l'asssemblée , & de baisser la terre en signe de repentance.

» A ces conditions le peuple vous accorde la vie , & de plus une place de tambour dans sa milice , avec injonction de vous comporter mieux que jadis , sous peine d'être dépoillé vif de votre peau , laquelle remplacera sur ce tambour la peau d'âne dont vous allez tirer des sons belliqueux pour enflâmer de plus en plus le courage des patriotes ».

» A ces mots de grands applaudissemens étant

partis de toute l'Assemblée, le triste marquis bégaya d'une voix basse & étouffée par les sanglots, quelques excuses qu'on voulut bien accueillir, signa la renonciation & baîsa la terre en signe de repentance.

» Quelques plaisanss s'étant alors emparés de lui, ils lui ceignirent un tambour, & lui ordonnèrent de marcher à leur tête vers ces allées où étoit jadis la promenade de la ville. Le pauvre here s'y prêta de bonne grace, & cognant de son mieux sur le maudit instrument, il conduisit au fond de ses jardins les bourgeois triomphans. C'est là que, renversant les murs &, comblant les fossés dont on avoit environné notre ancienne promenade, nous avons pris une possession nouvelle & mémorable d'un terrain si long-temps regretté. De là nous nous sommes rendus au château, toujours conduits par le pauvre marquis tambour; &, après nous être emparé de tous les titres & parchemins de la seigneurie, nous en avons fait un beau feu de joie au milieu de la première cour. Nos concitoyens ont dansé autour de ce feu, & fait danser avec eux l'infortuné marquis; depuis ce jour il a paru fort docile, & on été si content de ses services de tambour, qu'on l'a admis au rang de caporal dans la milice bourgeoise. Tel est,

mon cher ami, la triste aventure de *d'Armaillé*. J'en ai bien ri, & j'espère que je ne serai pas le seul; communiquez, je vous prie, ma lettre à vos amis; &, si vous oubliez jamais la belle ville de Craon, ressouvenez-vous au moins du *marquis tambour*.

Lecomte de BUTTAFOCO, ci-devant noble de l'Isle de Corse; son nom, en français, signifie *BOUTTEFEU*. Les ayeux du comte *Bouttefeu* habitoyent l'humble gentilhommière de *Vescovato* en Corse, lorsqu'en 1762, ce digne rejetton des nobles *Bouttefeux* de Corte, parvint au grade d'aide-major au régiment *Royal-Corse*, que la cour de France soudoyoit dans le continent. L'illustre *Paoli*, premier fondateur de la liberté dans cette île, fatigué des ambiguïtés & des délais du cabinet de Versailles, & des perfidies de M. de Choiseul, crut trouver dans le jeune *Buttafoco* un sujet propre à servir son pays; il le chargea d'une mission de confiance près de M. de Choiseul; mais M. *Buttafoco* qui préféroit la faveur de la cour de France à la liberté de ses compatriotes, trahit, en noble courtisan, les intérêts de sa patrie pour servir les intentions du ministre despote. De cette négociation, il résulta, au lieu d'un traité de médiation &

de conciliation , comme les Corses l'attendoient , il résulta , dis-je , un traité perfide par lequel le gouvernement , reconnoissant les Génois , ennemis les plus acharnés de ces insulaires , pour leur souverain , se chargea , pour une somme d'argent , de subjuguer les Corses , & de les remettre vaincus à direction des Génois , comme il avoit été fait en 1739.

Le perfide négociateur *Buttafoco* , après avoir trahi si lâchement la confiance de ces commettants , après avoir contribué à leur forger des fers , ne rougit pas de recevoir ou plutôt de solliciter la récompense de cette trahison , & d'en être lui-même un des exécuteurs. Il fut élevé , sur-le-champ , au grade de colonel-commandant de son régiment , & obtint la commission d'accompagner M. de Chauvelin , chargé de faire exécuter l'odieux traité. Le régiment de Royal-Corse lui fit représenter l'indécence révoltante de cette conduite ; mais ces représentations furent inutiles , & il accompagna le général François , & les Corses furent mis sous le joug ; & voilà comme M. *Buttafoco* a servi sa patrie. Des torrents de sang coulèrent dans cette malheureuse île ; le fer & le feu la dévastèrent , & les habitans , qui combattoient pour leur liberté contre des tyrans , contre des traîtres , périrent les armes

à la main, ou subirent un joug odieux, ou abandonnèrent une terre où le despotisme le plus cruel avoit remplacé la liberté. M. *Boutefeu* ou *Butta-foco* contribua de tout son pouvoir à cet esclavage, à ces désastres sanguinaires, & voilà comme il prétend avoir servi sa patrie !

La cour de France, à qui la conquête de Corse avoit coûté des sommes considérables, n'oublia pas néanmoins de payer le sieur *Boutefeu* de ses *mésfaits*, & lui-même en sollicita la récompense. Il avoit déjà obtenu un régiment & le traitement analogue; en 1776, il obtint le titre de *comte*, & sa petite chaumière de *Vescovato* fut érigée en *comté*; il obtint aussi la propriété d'un terrain domanial, la pêche exclusive de l'étang de *Biguglia* & de la rivière du *Golo*, la chasse même, chose étrange en Corse, & il transplantait ainsi parmi ces insulaires, le régime féodal de France. Il obtint encore le grade de maréchal-de-camp, & une pension de huit mille livres.

C'est cet homme que les grands Seigneurs de Corse ont choisi pour être leur représentant, persuadés qu'étant attaché par tant de liens au despotisme & à l'ancien régime, il en défendrait vivement la cause. Lui-même avoit employé tout ce qu'il savoit d'intrigues, pour être

nommé député, & pour faire nommer pour suppléant son beau-pere, M. *Cafforio*.

Au commencement de la révolution, craignant que le peuple de Corse ne prît part à cet heureux événement, il détermina, à force de sollicitations, le ministre la *Tour-du-Pin*, d'envoyer dans cette île MM. *Barin* & *Cafforio*, pour arrêter les effets que pouvoit y produire l'insurrection française. Ces insulaires avoient déjà arboré la cocarde nationale, & ce sympathisme de liberté l'allarma au point qu'il en prit occasion de suggérer à M. *Barin* que *les Corses alloient se révolter, se démembrer de la France, & rappeler M. Paoli*. M. *Barin*, d'après l'avis de *Boutefeu*, fit armer la noblesse de Corse, avec ordre de désarmer toutes les gardes nationales qui commençoint à s'y former, & de les traiter comme des rebelles. En conséquence, M. *Cafforio*, instruit que dans le petit bourg de *Cervione*, environ vingt particuliers, à l'imitation des habitans de *Bastia*, s'étoient armés tant bien que mal, il y accourut avec 200 soldats, & fit briser les armes de ces habitans sous leurs yeux.

M. *Cafforio*, suivant les principes de son gendre *Boutefeu*, commit, à la tête des nobles, plusieurs autres actes d'autorité aussi violens.

Enfin il voulut établir une garde nationale, qu'il forma de gens de son parti. Avec cette prétendue garde nationale, il fit la guerre aux gardes patriotes, &c, le 14 juillet 1790, au lieu du serment de la fédération, il se porta, avec sa troupe, dans la ville de *Costa*, incendia la maison d'un patriote, & tua deux femmes.

Voilà quel est la conduite du sieur *Bouttefeu*, bien digne de son nom; ses bassesses, ses intrigues, ses lâchetés, l'asservissement de sa patrie, l'incendie des villes, les meurtres de ses compatriotes, des mensonges, des perfidies; voilà ses titres de gloire, & ceux de sa noble famille. Voilà quels sont à-peu-près les suppots de l'aristocratie à l'assemblée nationale.

Marquis de MONTFERMEIL; son nom est *Hocquart*. Cette famille doit sa fortune & sa noblesse au vil métier de traitant. *Jean-Hyacinthe Hocquart* fut le premier de cette noble race. Il débuta par être employé dans les vivres de Flandres & d'Allemagne. M. *Talon*, qui s'étoit retiré en Hollande à cause de ses mauvaises affaires, prêta au sieur *Hocquart* soixante mille livres qu'il sut bien faire valoir. Il parvint à être commissaire-général, & à avoir par la suite

quelques intérêts. Comme presque tous les gens employés à ce métier , il s'enrichit de la substance du militaire ; car , c'est l'ordinaire , tandis que le malheureux soldat ou le pauvre officier ruine sa santé , perd sa fortune ou sa vie à la guerre ; tandis que , pour les bien nourrir & récompenser , la nation est épuisée en subside , on voit les officiers-généraux & les employés ou commissaires aux vivres faire des fortunes immenses ; ils pillent à la fois la nation & le soldat.

Jean-Hyacinte Hocquart , enrichi dans le pillage , vint à la cour avec sa fortune en solliciter une plus considérable. Il fut fait , en 1721 , fermier-général , & a été continué dans les baux suivans. Il avoit trois frères qui profitèrent de sa faveur ; l'un parviut à la place d'intendant de Marine à Brest ; un autre fut poussé au grade de trésorier-général d'artillerie ; & le troisième , à celui de capitaine de vaisseau.

Jean-Hyacinte Hocquart , haut comme un parvenu , dur & égoïste comme un financier , ayant acquis les terres de *Montfermeil* & de *Courberon* , près de Paris , voulut trancher dans le grand ; il maria , le 11 février 1744 , sa fille , *Marie-Anne Hocquart* , avec *René-Hugues-Thimoléon* , comte de *Cossé-Brissac* , seigneur de

Saulx & de Richebourg, commandeur de Saint Louis, lieutenant-général des armées, menin de M. le Dauphin, &c. La haute noblesse, toute fiere & insolente qu'elle étoit, savoit s'adoucir, s'humaniser devant des sacs d'écus, & vouloit bien souvent consentir qu'on l'enrichît, & qu'on payât ses dettes. C'étoit très-bien de sa part.

Le fils de *Rondon Hocquart*, tout glorieux de son origine, & d'ure fortune si noblement acquise, s'est fait nommer M. le *marquis de Montfermeil*. Le décret de l'assemblée nationale qui abolit les titres & les écussions, lui a fait perdre la tête. Il est devenu furieux. Il a continué de se faire appeler *marquis*, & pour braver, les décrets, il vient de faire placer son blason qui n'y étoit pas, à toutes les portes de sa maison de campagne, qu'il appelle toujours *son château*. Voici ce qu'à cet égard on lit dans un journal patriotique : « M. *Hocquart*, ci-devant » *marquis de Montfermeil*, « avoit négligé de faire » rétablir ses armes dans son château, ou plutôt » on n'en apperçeoit aucunes traces. A peine » eut-il connoissance du décret qui supprime les » titres & armoiries, qu'il s'est empressé de faire » graver son blason, de faire peindre ses armes » de mille manieres différentes, & de les placer » de tous côtés, depuis la grille de son château,

» où elles ressortent d'un vaste & insolent
» cartel, jusqu'à ses portes de basses-cours «.

Voilà une noblesse diablement enracinée !

Baron DE COURVILLE ; son nom est BERAUD ; il a aussi porté celui de SANOIS. Voici, au plus juste, l'histoire de ces trois noms, & de la noblesse de celui qui les a porté.

Ce porteur de noms, qui devoit tout naturellement s'appeler M. *Beraud*, parvint à se placer dans les Mousquetaires noirs, & il portoit, pendant qu'il étoit dans ce corps, le nom de *Sanois*. Il avoit du talent pour l'intrigue, il savoit bien manier les esprits, il avoit, ce qu'on appelle à la cour, où tout se peint en beau, de l'amabilité, de la souplesse, &c. & tour-à-tour de l'audace & de l'humilité, qualités que des gens de province appelleroient d'un autre nom. A force de mettre en œuvre ces talens d'antichambre, il obtint une place de *domestique* dans la maison du comte d'Artois. C'étoit une place de garde de chasse en chef, sous le nom de *capitaine conservateur des chasses de monseigneur*. Ce fut alors que le noble *Beraud de Sanois*, tout fier d'être aux gages d'un autre, ne se crut pas assez noble pour sa place. Comme dans le pays de noblesse, la noblesse consiste sur-tout dans le

nom , il devint plus noble en changeant le nom de *Sanois* , qu'il avoit porté jusqu'alors , en celui de *baron de Courville* . M. le *baron* , en servant sa patrie dans les boudoirs , dans les antichambres & à la chasse , fut récompensé par le grade de mestre-de-camp à la suite de la cavalerie , & obtint enfin la *croix* . Les envieux de la cour élevoient des doutes , non sur l'habilité de cet intrigant , mais sur sa noblesse ; alors M. le *baron* publia sa généalogie , vraie ou fausse , dans le tome II du *Dictionnaire de la noblesse* , qui parut en 1771 .

Par cette généalogie , le baron de Courville fait commencer sa noblesse à un *François Beraud de Sanois* , qui vivoit en 1645 ; cette noblesse étoit fraiche , & avec si peu d'ancienneté il ne pouvoit jouir du droit de présentation à la cour , qui ne mesuroit alors le merite que suivant la vieillesse des parchemins ; pour obtenir ce droit si beau , il falloit que la noblesse de ses aïeux remonta jusqu'en 1400 . En conséquence , dans cette généalogie , il avance , sans aucune preuves , & sans justifier de filiation , que *François Beraud de Sanois* descendoit d'un *Imbert Beraud* , qui vivoit en 1400 . Et par cette assertion hasardée , le voilà tout-à-coup noble de race , le voilà comblé d'honneurs & de biens , le voilà un homme

homme noble, un homme comme il faut à la cour.

Dans cette même généalogie, il parle de toutes les femelles qui vivent jusqu'à la date de 1766; il parle avec complaisance de *Catherine-Barbe-Louise*, de *Jeanne Catherine*, & de *Benoîte-Marguerite*, &c. Mais il ne parle pas d'*Agnès-Félicité Beraud de Courville de Sanois*, sa très-proche parente, qui vivoit à la même époque. Veut-on savoir pourquoi? c'est que cette parente auroit rabaisé la noblesse de M. le *baron*; c'est qu'elle auroit humilié sa vanité; c'est que cette parente, sans doute pauvre, ou supérieure au préjugé & à la sotte présomption de M. le *baron*, avoit épousé un roturier, marchand orfèvre, nommé *Francotay*. Le journal de Paris, du 6 novembre 1790, démontre cette ruse généalogique de M. le *baron*, & sa volontaire & vaniteuse omission. Voici ce qu'on lit dans ce journal, à l'article des morts. « *Agnès-Félicité Beraud de Courville de Sanois*, épouse de M. *Hubert-Louis Francotay*, marchand orfèvre-joallier-bijoutier, en sa maison d'Aubervilliers-lès-Paris ». »

Il y a bien de la noblesse dans cette action de M. le *baron*!

Il ne faut pas confondre ces SANOIS, avec

deux frères de ce nom , dont l'origine est bretonne , & dont le vrai nom est GEFFRARD DE LA MOTTE , ces deux frères sont célèbres par les persécutiōns qu'ils ont éprouvées ; l'un , à l'occasion de la lieutenance-colonelle du régiment de Royal-Comtois , qui donna lieu à une ancienne affaire , connue de tant d'officiers de ce même régiment , qui se disposent aujourd'hui à profiter de la régénération de la France , pour réclamer contre le jugement inique d'un conseil de guerre qui les a condamnés .

L'autre frere , ancien officier aux Gardes , si cruellement victime , par la méchanceté de sa femme & de sa fille , qui , à la faveur de l'odieux régime ministeriel , le firent enfermer à Charenton , ce qui donna lieu à un procès dont tout Paris a lu les mémoires avec attendrissement .

MONTJOIE , auteur d'un des journaux aristocratiques intitulés *l'Ami du roi* . Il n'est pas noble ; mais comme un noble , il déguise son vrai nom , qu'il a changé plusieur fois ; mais il a été l'instituteur de la jeune noblesse , mais il se montre aujourd'hui le soutien de la noblesse ; mais à plusieurs tirres il mérite une place dans cet ouvrage . Son vrai nom est *Félix-Louis-Christophe VENTRE* . Comme il est aujourd'hui

le digne champion de la noblesse , il faut le battre avec les préjugés de la noblesse ; comme il pense que les exploits des peres doivent refluer sur les enfans , il faut lui faire honneur des actions de son pere.

Monsieur son pere appellé *Ventre* , exerçoit l'état d'avocat à *Aix* en Provence. Son nom *Ventre* , lui paroissant peu noble , il prit celui de la *TOULOUBRE*. C'est sous ce nom que l'avocat *Ventre* s'illustre dant cette ville ; s'étant insinué dans l'administration du mont-de-piété , établi à *Aix* , & dans celle de l'hôpital de la charité , il fut accusé & convaincu d'avoir commis des infidélités , ou pour dire le mot , d'avoir volé les dépôts qui lui étoient confiés. Son procès lui fut fait au parlement d'*Aix* , & , en 1773 , il fut condamné à être pendu. L'archevêque d'*Aix* , M. de *Brancas* , sollicita en faveur de ce voleur , & obtint que la peine feroit commuée , & il fut condamné aux galères perpétuelles. Le rusé *Ventre* ou *la Touloubre* , parvint à s'évader des prisons ; il se réfugia sur les terres du Pape , souvent l'asyle de semblables criminels , comme il l'est aujourd'hui des aristocrates ; enfin , quelques années après M. *Ventre* mourut impuni à *Avignon*.

Son fils , *Christophe Ventre* , sans fortune , sans

appui , n'ayant hérité de M. son pere que ses heureuses dispositions , après avoir été chez les jésuites , dont il est ex-religieux , vint à Paris , comme beaucoup de jeunes gens , faire le métier de *gascheux* , ou , comme on dit , poussecul de la particu'e *on* . Il parvint à se placer dans une pension , située hôtel du Roulle , près de la grille des Champs-Élisées , connue sous le nom *d'institution de la jeune noblesse* ; le directeur de cette pension accueillit l'ex-jésuite , enfin se l'associa . Celui-ci , pour prix de sa bienfaisance , parvint , à force d'intrigues & de manœuvres , à chasser son bienfaiteur . Il se vante de cette ingratitudé dans un mémoire imprimé , dont nous allons parler , & il dit à cet égard , *je n'ai pas eu de peine à obtenir les ordres que je desfrois* .

A cette époque M. Christophe *Ventre* portoit le double nom de *la Touloubre-l'Evesque* , mais bientôt il ne porta plus celui de la *Touloubre* , déshonoré par les friponneries de son pere , il se fit appeler *l'Evesque* tout court . Il avoit fait la connoissance d'une jeune demoiselle Provençale bien élevée , que ses parens , sans fortune , vouloient placer dans un couvent ; elle n'avoit de dot à apporter pour être religieuse qu'une belle voix .

M. *l'Evesque* , instruit des embarras que ma-

demoiselle *Jeanne Peloux* éprouvoit pour être reçue , lui offrit un asyle à Paris , lui fit de très-fréquentes & très-respectueuses protestations de l'intérêt qu'il prenoit à son sort , vanta sa vertu , la demanda très-humblement , & avec des instances réitérées , en mariage à sa mere , & fit même à la fille , le 23 octobre 1771 , une promesse de mariage sous seing-privé . Après avoir prolongé les délais qu'il mettoit toujours à l'exécution de cet engagement , après avoir , pendant deux ans amusé & trompé la mere & la fille , il se dégoûta de cette dernière , & prit la résolution de s'en débarasser à quelque prix que ce fût . D'ailleurs il y étoit déterminé par une nouvelle liaison avec une dame *Boucher* , qui avoit su mériter ses hommages (1) .

(1) Une note manuscrite placée sur le mémoire imprimé , par la malheureuse qu'il a sacrifiée , apprend que mademoiselle *Boucher* , fille d'une ravodeuse , au coin de la rue *Traversiere* , & d'un cocher de fiacre , avoit d'abord été placée , en qualité de cuisiniere , dans une maison de la rue royale , qu'elle vola trois couverts d'argent à ses maîtres , qu'elle fut mise en prison au châtelet ; qu'un cousin de la voleuse , qui étoit sroteur chez M. le prince des *Deux-Ponts* , sollicita pour elle son maître qui paya les couverts , & obtint sa grace , & que depuis mademoiselle *Boucher* a fait le métier de racrocheuse à la butte St. Roch . Je ne fais que citer sans garantir ces faits .

En conséquence il envoya un émissaire auprès de mademoiselle *Peloux*, chargé de la détacher de lui; puis il parvint par des ruses, trop longues à déduire, à lui enlever les lettres, au nombre de près de deux cens, qu'il lui avoit adressées, & sur-tout sa promesse de mariage. Muni de ses pieces, il pouvoit encore être convaincu par mille témoins. Il falloit donc faire disparaître absolument mademoiselle *Peloux*, & il falloit aussi qu'il obtint, de sa mere, les lettres qu'il lui avoit écrites, dans lesquelles il faisoit l'éloge de la fille, & protestoit de l'épouser. Voici comment il tenta l'exécution de ces deux projets.

Pour se débarasser de mademoiselle *Peloux*, & pour lui interdire tout moyen de réclamation, il résolut de la faire enfermer, par une lettre-de-cachet, dans une maison de force. Les personnes puissantes dont il avoit les fils dans sa pension, lui sembloient rendre ce moyen facile; mais instruit qu'une lettre-de-cachet ne pouvoit être donnée contre cette demoiselle que d'après la demande de sa mere, il s'occupa des moyens d'arracher à cette femme, qui vivoit en Provence, la lettre qui lui étoit nécessaire.

Pour y réussir, il commença à séduire un frere de mademoiselle *Peloux*, garçon fort sim-

ple , & qui étoit depuis peu à Paris. Il lui donna un asyle , lui promit la somme de six cens liv. pour subsister , en attendant qu'il lui eût trouvé une place ; Enfin il s'en fit un protégé , à qui les liens de la reconnoissance lui assurerent le plus aveugle dévouement. Maîtrisant entièrement son esprit , il suscita entre le frere & la sœur une querelle ; fit entendre au frere que sa sœur étoit un très mauvais sujet , qu'elle étoit capable de déshonorer sa famille , & que , pour obvier à ce malheur , il falloit qu'elle fût renfermée en lieu de sûreté ; enfin il disposa le frere à demander lui-même à sa mere une lettre pour faire enfermer sa sœur , & cette demande fut motivée sur une foule de calomnies.

Voici quelques expressions de la lettre de ce frere , dictée par l'ex-jesuite. » Je vous prie de » m'écrire une lettre circonstanciée que vous » aurez la bonté de m'adresser sous enveloppe » » pour la donner à ce monsieur qui veut bien » » m'obliger. Il la donnera lui-même à M. de » » Sartine , qui ne lui refusera point vos demandes. Il ne vous en coûtera rien pour sa pension. » » Voyez ma mere , que je dois me trouver » » heureux d'avoir trouvé un homme qui s'intéresser pour vous , pour moi , de vous débarrasser d'un mauvais sujet qui pourroit nous dé-

» honorer avant qu'il fut peu , &c. Ce monsieur si obligeant est M. l'*Evesque* lui-même , comme cet imbécile de frere l'avoue dans une de ses suivantes , rapportée au mémoire.

Après cette premiere attaque , *Christophe Ventre* , ou plutôt *l'Evesque* , comme il se nommoit alors , écrivit lui-même à la mere *Peloux* ; lui marqua la douleur que lui causoit le dérèglement de sa fille. » Faites vous-même les formations que la prudence exige de vous , » disoit-il , mais faites-les bien secrètement , car » si mademoiselle votre fille est instruite , & si » elle est aussi perdue qu'on dit qu'elle est , elle » fuiera , & ira ailleurs achever de se déshonor- » rer. J'apprends , par exemple , que M. votre fils » est dans ce pays-ci , chargez-le de vos ordres » à cet égard , & n'en chargez que lui. . . . Tout » presse. Il est inutile de vous recommander d'ou- » blier dans ce moment la tendresse , & de n'é- » couter que le devoir ».

Ce peu de mots décèle l'ame la plus abominable. Il recommande que les informations soient faites secrètement ; il en révolte la publicité ; il craint aussi que sa victime échappe au supplice qu'il lui prépare. Il fait semblant de n'apprendre que tout récemment que le frere est à Paris , tandis que , d'après la lettre du frere , il est

prouvé qu'il l'a vu pendant long-temps, qu'il a conféré avec lui, qu'il lui a donné un billet de 600 liv. & lui a promis plus encore. Enfin il réclame avec empressement une punition rigoureuse contre mademoiselle Peloux, & cependant il n'avoue pas positivement qu'elle est coupable. *Si elle est aussi perdue QU'ON DIT qu'elle est.* Son accusation n'est fondée que sur un bruit. Enfin il recommande que la fatale lettre soit envoyée expressément au frère, dont il dispose entièrement. Il presse, il tremble qu'une mère ne suspende les coups qui doivent sacrifier sa fille; il craint les effets de la tendresse maternelle, il veut étouffer en elle ce sentiment naturel.

Enfin la mère *Peloux*, subjuguée par les témoignages combinés de son fils & de l'intrigant *l'Evesque*, écrivit la fatale lettre qui fut signée du curé de la paroisse, ainsi qu'on le lui avoit prescrit; elle l'adressa à son fils, qui la remit à son protecteur *l'Evesque*.

Avant d'en faire usage, *l'Evesque* sentit qu'il ne devoit laisser aucune trace de sa conduite précédente, si contradictoire avec sa conduite actuelle, & qu'il lui falloit les lettres qu'il avoit écrites à madame *Peloux*, lesquelles ne contenoient que les éloges de la vertu de sa fille, & des assurances de son mariage avec elle; il

fit donc encore écrire par le frere. » Ma chere
 » mere, est-il dit dans cette lettre, j'ai reçu
 » avec grand plaisir la lettre circonstancielle. M.
 » *l'Evesque* me demande encore *ses lettres que*
 » *vous avez à lui*; il vous prie de lui faire tenir
 » le plutôt possible. Vous en ferez une enveloppe,
 » & vous les adresserez à lui. Nous devons faire
 » prendre ma sœur au premier jour, &c. ».
 Dans cette même lettre ce frere dit au *postscriptum*: » J'oubliais de vous dire que c'étoit M.
 » *l'Evesque* qui m'avoit fait ce billet de 600 liv.
 » & qu'il ne m'abandonnera pas jusqu'à ce que
 » je sois placé ».

Le magistrat de police, malgré sa facilité ordinaire, ne délivra point la lettre-de-cachet, sans avoir pris des informations. Ces informations ne servirent qu'à prouver la bonne conduite de la demoiselle *Peloux*. Une dame respectable, nommée *Gounod*, se montra chaudement auprès du magistrat, l'avocate de cette opprimée.

L'Evesque voyant son projet pret à échouer, eut encore recours à ses moyens ordinaires; il fit écrire le frere à sa mere, & voici comment alors, le 10 Janvier 1773, s'exprimoit ce frere imbécile. . . . » Je vous dirai que je ne puis pas
 » venir à bout de faire enfermer ma sœur. Si elle
 » ne l'est pas c'est que madame *Gounod* en est

» la cause. M. *l'Evesque* est toujours dans les
 » mêmes sentimens. Vous aurez la bonté
 » d'écrire une lettre à M. de *Sartine*, bien pé-
 » nétrante, & vous vous plaindrez que vos
 » ordres n'ont pas été exécutés. M. *l'Evesque* me
 » fait toujours des biens infinis. Il est tout
 » porté à nous rendre service. Que je suis
 » heureux d'avoir trouvé un si bon bienfaiteur !

Cette trame odieuse n'eut aucun succès. La mère enfin éclairée sur les ennemis de sa fille ; réclama en sa faveur. *L'Evesque*, épouvanté, & craignant mademoiselle *Peloux*, qui vivoit dans la retraite la plus cachée, & qui étoit plongée dans la plus affreuse misère, ne demanda à la justice vengeance de tant de persécutions, proposa des arrangemens ; mais il ne vouloit que gagner du temps, pour lui enlever les seuls titres qui restoient contre lui ; il vouloit, pendant cette espece de trêve, arracher à la mère les lettres qu'elle avoit de lui. Voici les moyens artificieux qu'il employa. Il chargea un de ses amis d'écrire à la mère *Peloux*, & lui recommanda de se montrer le champion, le défenseur le plus zélé de sa fille, & de lui demander les lettres de *l'Evesque*, sous le prétexte de s'en servir contre lui. Cet ami signa un faux nom. La mère ne se rendit point à cette invi-

tation. La fille en fut instruite, & le hazard lui fit découvrir, dans l'auteur de cette lettre, un des négociateurs que l'*Evesque* avoit employé auprès d'elle. Ce perfide négociateur étoit un abbé *la Marche*. Il prétendit se justifier auprès de madame *Peloux*, qui fut instruite du déguisement de son nom, par une lettre pleine d'insultes contre l'*Evesque*. Voici les traits les plus remarquables de cette lettre... » Si je n'ai pas » signé mon nom, c'est que connoissant le sieur » *Ventre*, comme je le connois, je craignois » que ma lettre ne lui fût communiquée, & que » je devinse la victime de ses basses calomnies... » *L'hypocrite! le méchant!...* Je n'ai point cru » devoir entrer en lice avec un *polisson*, ou » pour mieux dire avec un *vil coquin*, la lie du » corps respectable qu'il a quitté. Ainsi, madame, » ne croyez pas que j'aise voulu vous trahir, » vous & votre chere & vertueuse demoiselle... » Je ferai tout ce qui dépendra de moi, pour » la faire triompher de l'*hypocrite coquin* qui l'a » jouée... Je me flatte de l'espérance agréable » non-seulement de faire ôter au *petit scélérat* » l'éducation d'une jeunesse qu'il est indigne de » gouverner, mais encore de le rendre odieux » à tous les honnêtes gens de la capitale. »

Le sieur l'*Evesque* tenoit alors la pension de

l'institution de la jeune noblesse à Chaillot. Cette jeune noblesse étoit en de bonnes mains !

L'abbé *la Marche* parloit-il sincérement ou non ? Quoiqu'il en soit, c'est un grand fourbe que cet abbé, car il n'a pas cessé d'être l'ami de *l'Evesque*. Il l'a toujours vu & le voit encore. Ou il trompoit madame Peloux & sa fille, ou il trompoit son ami, ou plutôt son complice.

Enfin mademoiselle *Peloux*, munie des lettres que son perfide persécuteur avoient adressées à sa mère, a intenté contre lui une demande ; elle a, en 1775, publié un *mémoire*, signé *Har-douin & de Sainte-Marthe*, dans lequel elle expose, en très grand détail, la conduite scélérate du sieur *l'Evesque*, & dans lequel nous avons puisé la substance des faits qui y sont contenus. Son célèbre défenseur n'hésita point de venir au secours de cette opprimée, qui étoit plongée dans la misere, & son désintéressement étoit un préjugé favorable à la cause de mademoiselle *Peloux*. Elle obtint enfin justice, &, malgré les ruses de *l'Evesque* & de ses lâches agens, il fut condamné au parlement de Paris à payer à cette demoiselle *seize mille francs* de dédommagement.

Le sieur *l'Evesque*, au défaut de paiement, fut mis en prison, & il s'en est évadé lors de

la révolution. Son pere avoit quitté le nom de *Ventre*, qui étoit trivial, pour prendre celui de la *Touloubre*, qui étoit plus noble. Son fils qui rougissait de porter le nom d'un pere voleur, condamné à être pendu, & puis, par grace, aux galeres perpétuelles, avoit ajouté le nom de *l'Evesque* à celui de la *Touloubre*, & enfin ne portoit que ce nom de *l'Evesque*. Lui-même diffamé sous ce dernier nom, après s'être échappé de prison, a pris celui de *MONTJOYE*. C'est sous ce dernier nom, déjà aussi trivial & aussi diffamé que ses noms de *Ventre*, de la *Touloubre*, de *l'Evesque*, qu'il ose se montrer en public comme le champion de l'aristocratie. C'est lui qui ose se dire l'auteur de l'infame libelle intitulé: *L'AMI DU ROI, DES FRANÇAIS, DE L'ORDRE, & sur-tout DE LA VÉRITÉ*, par les continuateurs de *FRERON*, sous la direction de *M. MONTJOYE*, fondateur & rédacteur de ce journal, depuis le premier juin 1790.

A peine le sieur *Ventre-Montjoye* fut-il évadé qu'il chercha pour subsister un moyen honnête, comme à son ordinaire. Il inspire à l'ami *Royou* l'idée de faire un journal aristocratique; ils convinrent, mais entre gens de cette espece les conventions sont toujours violées. Le libraire, les deux coopérateurs se diviserent, publientent

des prospectus particuliers, dans lesquels ces amis de l'ordre & sur-tout de la vérité se dirent mutuellement des injures, & se traiterent publiquement d'imposteurs, de brigands, & scélérats. L'ami *Royou*, dans son prospectus, traite l'ami *Ventre-Montjoye* d'imposteur. *Ventre-Montjoye* dit, dans son prospectus, un scélérat nommé *Royou*, &c. Le libraire *Crapart* vient ensuite les qualifier tous les deux, dans son troisième prospectus, » deux brigands, dit-il, nommé » l'un *Royou*, l'autre *Montjoye*, &c. »

Et voilà les hommes qui se disent aujourd'hui les soutiens de la religion, de la noblesse, qui se disent les amis du roi & des Français! Un scélérat, fils d'un autre scélérat, flétri dans l'opinion publique, flétri par les tribunaux, flétri par ses amis, ou plutôt ses complices, ose prendre le titre de l'ami de l'ordre qu'il a si souvent troublé; ose prendre le titre de l'ami sur-tout de la vérité, qu'il a si souvent & si odieusement trahi, qu'il déguise continuellement dans sa feuille infernale. Peut-il être l'ami de la vérité, celui qui a été condamné en seize mille livres de dédommagement, pour l'avoir chaque jour trahi dans les années 1771, 1772, & 1773? Peut-il être ami de la vérité, ce même *Christophe Ventre-Montjoye*, qui vient tout récemment

d'être condamné à *mille livres* d'amende à la poursuite de la municipalité d'*Angers*, pour avoir, dans sa feuille, trahi, d'une maniere atroce cette vérité dont il profane le nom ? Est-il un ami de la vérité, lui qui publie, dans la feuille, un tissu de mensonges; lui qui feroit chaque jour condamné à une nouvelle amende, si ceux qu'il prétend outrager ne méprisoient ses calomnies, & ne lui accordoient la plus froide indifférence ? Il se dit publiquement dans son libelle *l'Ami de la vérité*, & chaque jour il commence ce libelle par un mensonge, en y prenant un faux nom : son titre seul est une imposture.

Voilà cependant quels sont les hommes en qui nos sots aristocrates, prêtres, moines, ministres, catins, princesses, valets ou procureurs ont la plus grande confiance. Un scélérat leur prépare, pour leur argent, des faussétés, & ils s'en repaissent avidement; ils se fortifient dans leurs erreurs, prolongent leur aveuglement, leur désespoir, leur inimitié contre la chose publique. ils leur préparent des malheurs que la connoissance exacte de la vérité leur feroit sans doute éviter. Nous prouverons dans la suite que les autres défenseurs de l'aristocratie sont aussi scélérats que M. *Ventre-Monjoly*, & ne méritent

méritent pas plus de confiance que lui & que tous ces avocats de la superstition, des préjugés, des abus, du despotisme & du pouvoir arbitraire, sont de vrais garnemens, qui n'ont des pareils qu'à *Picétre*.

Quant aux faits que j'ai avancé contre M. *Ventre-Montjoie*, ils sont dans la plus exacte vérité; il sont fondés sur la notoriété publique, sur des mémoires que les tribunaux ont approuvés, sur des arrêts des parlemens. Je n'ai pas tout dit sur cet intrigant; mais ceux qui en voudroient savoir d'avantage, & qui voudroient s'instruire sur les pièces mêmes peuvent consulter mademoiselle *Peloux*, qui est maintenant à Paris au couvent de *l'Ave Maria*. Je déifie au surplus M. *Ventre-Montjoye* de me démentir, & s'il ose éléver la voix, je suis prêt à l'accabler de mes preuves.

L'abbé ROYON, chapelain de l'ordre de Saint-Lazare, auteur du ci-devant journal de *Monsieur*, coopérateur de l'Année littéraire, puis auteur du journal intitulé *l'Ami du Roi*, mérite, par les mêmes raisons que j'ai données dans l'article précédent, une place dans cet ouvrage; il est, comme M. *Montjoye*, un des soutiens de la noblesse; il a, de plus que lui, sa

boutonniere ornée d'un petit morceau de ruban
vert, qui est la livrée de l'ordre de Saint
Lazare dont il est un des chapelains.

L'abbé *Royou*, natif de *Quimper*, en Bretagne, fut attiré à Paris par *Freron* le pere, qui épousa sa sœur; il devint alors un des esclaviers du journaliste de l'année littéraire, un de ceux qui, en sous ordre, médisoient de la raison & de la philosophie; un de ces dévots aboyeurs, dont les plumes étoient à vendre au prix de quelques bénéfices, de quelques pensions, de quelques dîners, pour prôner bien haut les reliques, les miracles, la sainteté du haut-clergé, l'utilité du despotisme, des lettres-de-cachet, de la Bastille & des mouchards. Enfin de ces apôtres, qui, gagés pour maintenir les ténèbres de notre vieille barbarie, prétendent obscurcir l'univers de leur ombre, & empêcher les mortels de voir la lumière.

Après avoir en sous ordre médit du juste, du bon & du beau (1), il parvint au grade de

(1) Il avoit, en 1779, publié un diatribe contre M. *Bailly*, auteur des *Atlantides*; il prétendoit que le système de cet écrivain, aujourd'hui maire de Paris, détruisoit celui de la *Genèze*. M. *Bailly* se plaignit à M. le garde-des-sceaux, qui forca l'abbé *Royou* de se retracter. Pour s'en venger, l'abbé *Royou* dénonça l'ouvrage de M. *Bailly* à l'archevêque de Paris, protecteur du journaliste.

médisant en chef. Ce fut en 1779, qu'il succéda, dans la rédaction de l'Année littéraire, à M. l'abbé *Grosier*. La cabale des dévots étoit bien assurée des dispositions du sieur abbé *Royou*; mais elle redoutoit que sa conduite scandaleuse ne donnât un démenti à ses discours, ne fit tort à la cause qu'il alloit défendre, & que la religion & les mœurs, c'est-à-dire, le respect pour le haut-clergé, pour les bénédicitions, & pour les dîmes, fussent prêchés d'une maniere peu efficace, par un homme qui n'avoit ni religion ni mœurs. Le caffard archevêque de Paris, de *Beaumont*, chef du parti anti-philosophique, avoit pris des informations sur l'abbé *Royou*, & le résultat de ses recherches, à cet égard, ne fut pas favorable à M. l'abbé. Cependant, on vantoit ses heureuses dispositions à médire, à déclamer, à gémir bien profondément sur la dépravation des mœurs, & sur l'incrédulité du siècle. L'archevêque indécis, manda l'abbé *Royou*, & lui dit : *M. l'abbé, on dit que vous n'avez pas de mœurs.* Celui-ci répondit : *Mais, monseigneur, j'ai beaucoup de religion.*

L'abbé *Royou*, pour prouver combien il étoit digne du choix qu'on venoit de faire, débuta dans l'Année littéraire, par la critique de l'*Eloge de Milord Marechal*, de M. *d'Alembert*. Cette

vigoureuse diatribe, contre l'académicien philosophe, fit une grande sensation dans le parti des dévots. *Linguet*, qui s'étoit mis dans ce parti, & qui a depuis embrassé le parti opposé, qu'il est sur le point de quitter, le baladin *Linguet*, éleva aux nues cette production anti-raisonnable. *Monsieur*, qui protégeoit alors, on ne sait pourquoi, cette cabale d'hypocrites, fit à l'abbé *Royou* la faveur éclatante de le nommer un des chapelains de l'ordre de Saint-Lazare, & cet abbé en porte encore le petit morceau de ruban de la couleur des banqueroutiers.

Il suffit d'avoir eu affaire avec M. l'abbé *Royou*, ou même de l'avoir envilagé pour connoître ses dispositions morales & physiques. Il n'a pas un ami, ses parens, ses frères, ses associés le détestent. Ayant eu de vifs démêlés d'intérêt au sujet de *l'Année Littéraire*, il en abandonna la rédaction pour prendre celle du *Journal de Monsieur*, qu'il fit dans le même format & dans les mêmes principes, mais ce journal n'eut aucun succès, & il expira entre ses mains en 1783. Voyant que ce second journal n'avoit pas réussi, malgré les avances pécuniaires qu'il avoit faites, on l'entendit, dans un moment de colère, s'écrier : *sacré boug.....*

de religion, voilà plus de mille écus qu'il m'en coûte pour te défendre.

Il a signalé scandaleusement sa mauvaise conduite, pendant qu'il étoit professeur au collège de Louis-le-Grand. Tous les habitués de ce collège vous diront qu'on a surpris chez lui une jeune fille déguisée en garçon, que les femmes du voisinage se plaignent de ses galanteries soldatesques, de ses brutalités, de sa lubricité effrénée, &c, qu'en ce dernier point, il ne le cède qu'à son frère d'arme, l'abbé *Maury*; qu'il juroit dans sa classe, qu'il se battoit même avec ses écoliers, & qui leur faisoit perdre leur tems, en leur lisant les articles de son journal.

Quelques jours avant l'époque fameuse du 14 juillet 1789, on a vu l'abbé *Royou* aller au Champ-de-Mars haranguer les soldats qui y étoient campés, &c les exhorter à tirer sur les citoyens, si on le leur commandoit. Un soldat de la troupe du centre, du district de Sainte-Geniève, qui étoit alors un des petits-suisses campés au Champ-de-Mars, atteste avoir entendu M. l'abbé *Royou*, faire de pareils exhortations. Il ajoute que pour avoir même parlé à cet abbé, contre sa configne, il reçut

la bastonade, ce qui lui a fait conserver le souvenir de cette entrevue.

Plusieurs particuliers de la rue Saint-Jacques, attestent avoir vu ce même abbé, à la même époque, étant sur la porte du *café de Plessis*, appeler un hussard de *Royal-Allemand* qui passoit, pour l'exhorter à bien faire son devoir contre les Parisiens.

Le peuple instruit de ces particularités & des dispositions anti-patriotiques de M. l'abbé, se porta en foule, le 14 juillet 1789, au collége de Louis-le-Grand, & vouloit se faire justice d'un de ses plus grands ennemis : l'abbé *Royou* dût son salut à sa fuite. Au mois d'octobre 1790, il a fait des démarches pour rentrer au collége de Louis-le-Grand, mais les administrateurs, trop contens d'être débarrassés de cet ex-confrère, & craignant que sa présence ne fût préjudiciable à cette maison, & ne réveillât la haine du peuple, ont refusé de le recevoir.

L'abbé *Royou*, comme ennemi enragé de la révolution, a pris le parti de faire un journal anti-révolutionnaire, & à la faveur de la liberté, contre laquelle il déclame, il se soulage tous les matins en vomissant impunément un torrent d'injures & de mensonges. Il s'étoit associé pour cette digne œuvre les sieurs *Montjoye* &

Crapart. Des infidélités réciproques ont bientôt rompu l'accord de cet honnête *triumvirat*. *Montjoye* a traité publiquement dans un prospectus, *Royou de scélérat*, & *Crapart* a qualifié ce même abbé de *brigand*.

Séparé de ces dignes collègues, l'ami *Royou* travaille avec plus d'acharnement, & ment avec plus d'impudence; nous sommes instruits que son manuscrit contient souvent des mensonges si avérés, si grossiers, que les ouvriers de son imprimerie, révoltés de leur évidence, se sont plus d'une fois refusés à les composer; l'abbé répondait à leurs représentations: *nous ne risquons rien maintenant, il n'y a pas de tribunal; quant les tribunaux seront établis, nous serons plus circonspects*. Une autre fois sur ce qu'un ouvrier lui disoit: *Mais, M. l'abbé, vous nous donnez là un fait absolument faux*. L'abbé lui répondit: *tant mieux, tant mieux, cela fera plus d'effet*.

On assure que M. *Geoffroy*, professeur au collège *Mazarin*, depuis long-tems le collègue de M. l'abbé *Royou*, contribue tacitement au journal de *l'Ami du Roi*; mais il a soin de retirer scrupuleusement ses manuscrits de l'imprimerie, afin de ne laisser aucunes traces de sa complicité.

M. l'abbé *Lapoujade*, ci-devant maître de conférence au collège de Louis-le-Grand, dont la conduite n'est pas plus exemplaire que celle de l'abbé *Royou*, est aussi son coopérateur, ou plutôt son colporteur, son galopin; pour ne point se compromettre dans cette œuvre honteuse, il a changé de nom, & il paroît sous celui de *Ladevèze* (1).

Le chevalier de MEUDE-MONPAS. Avez-vous jamais vu un jeune blondin, bien frisé, en habit noir, le chapeau sous le bras, l'épée au côté, s'agitant beaucoup, criant davantage, parlant de tout en énergumène, & ne raisonnant sur rien, se vantant d'être l'élève de *J. J. Rousseau*, parce qu'il a, comme beaucoup d'autres, fatigué les dernières années de ce philosophe, de quelques lettres & de quelques visites, hé bien, c'est-là le gentil *chevalier de Meude-Monpas*. Ce petit monsieur, qui comme

(1) Ce *Ladevèze* a un frère nommé à la municipalité de Paris; quoique ses mœurs ne soient pas aussi reprochables que celle de M. son frère l'abbé, on l'a long-tems soupçonné d'intelligence avec le ci-devant garde-des-sceaux. Il a au surplus un parent, nommé aussi *Ladevèze*, qui est au nombre des aristocrates réfugiés à Turin.

l'abbé *Maury*, dont il est l'admirateur, porte des pistolets dans sa poche, qui s'obstinant à ne point porter la cocarde nationale, a souvent des scènes aux tuileries, avec les sentinelles qui lui refusent l'entrée ; qui fait le disciple de *J. J. Rousseau* & le noble, n'est ni disciple de ce philosophe, ni noble. Son goût pour l'inégalité des conditions, pour les principes despotiques, son penchant à la servitude, & son attachement au parti des anti-patriotes, qu'il étaie avec le ton d'un possédé, dans la feuille intitulée, *Journal général de la cour & de la ville*, qu'il rédige sous le nom de *Gautier*, suffisent pour prouver combien il est indigne de se dire disciple de l'auteur du *Contrat social*. Sa noblesse n'est pas mieux fondée.

Son père étoit un petit mercier, qui gagnoit sa vie à ferrer des lacets. Sa mère, assez jolie, eut autrefois le bonheur de faire la connoissance d'un monsieur *comme il saut*, qui étoit *laquais à la cour*; c'est-à-dire, suivant le langage poli de ce pays-là, officier de la bouche du roi. Il eut, comme on dit, des bontés pour elle. On raconte même encore dans les boutiques du voisinage, que le jeune *Monpas* fut le fruit heureux de cette noble *cognissance*; mais nous n'avons pas acquis des preuves suffisantes de ce

fait. Nous ne l'attesterons point. Ce que nous savons bien, c'est que l'officier, *ami de la maison*, s'interessa au sort du jeune *Monpas*, protegea sa jeunesse, & enfin lui fit obtenir à la cour, pour de l'argent, l'honorable place de *gentilhomme servant la soupe*. Place qu'il remplit aujourd'hui avec un talent, une sagacité si admirable, qu'il s'est déterminé à se créer, de lui-même, *chevalier*. Et il est *chevalier*, au grand étonnement de sa famille à laquelle il daigne quelquefois s'intéresser. Par exemple, il protège son cousin *Ballet*, notaire, chez lequel il trouve une bonne table ; mais il dédaigne souverainement son autre cousin *Ballet* le tapissier, dont la table n'est pas si bien servie, & qui ne vend que de vieux meubles.

Quant à son cousin l'orfévre, qui demeure près de l'emplacement de la Bastille, & qui porte sur son écriveau le nom de *Meude-Monpas*, il ne veut pas le voir, parce que ce maudit écriveau indique trop bien l'origine de sa *chevalerie*.

On voit bien d'après cela, que M. le *chevalier de Meude-Monpas* est aussi noble que philosophe, & que sa philosophie & sa haute noblesse le rendent bien digne d'être un des soutiens de l'aristocratie.

On vient d'honorer ce petit chevalier mutin
de ce quatrain caractéristique , par lequel nous
terminerons son portrait :

Ce monsieur de Mornpas , en bons mots il abonde !
Il les dit , les redit , tantôt haut , tantôt bas .
Chacun craint au château son oiseuse faconde
Mais son cœur , qu'en dit-on ?.... On dit qu'il n'en a pas .

LA LAURENCIE. Cette famille , absolument inconnue dans l'histoïre , s'est rendue célèbre dans les anti-chambres. Les deux *la Laurencie* , du régiment du roi , infanterie , & *MON-SEIGNEUR Charles - Eutrope de la Laurencie* , évêqué de Nantes , doivent leur fortune à la supériorité de leur talens dans l'art de conquérir *les places* ; l'argent ou le chapeau à la main . nous ne parlerons que du *prélat* , jadis *petit prestolet* , poudré , bien gentil , bien aimable , bien souple , bien impertinent , bien plat , bien orgueilleux , & qui étoit un charmant abbé .

Ce petit abbé , *Charles - Eutrope* , si charmant , se trouvoit du tripot de la courtisane , ci-devant duchesse de *Polignac* . Voici de quelle manière cette illustre protectrice lui fit avoir , ou plutôt lui vendit , l'évêché de Nantes , dont *Charles - Eutrope* se montre aujourd'hui si dévotement

le partisan , & pour lequel il marque un attachement si tendre & si pieux.

En 1783 , ayant appris la nouvelle de la mort de M. de *Sara* , évêque de Nantes , il courut chez la duchesse de *Polignac* , plaisanta , se prosterna , flagorna , &c. comme doit faire un abbé. Il emmena la conversation sur la mort de l'évêque de Nantes , & dit adroitement à sa vile protectrice : *Je gage , madame , cent mille francs que je ne suis pas nommé à l'évêché de Nantes.* L'avide *Polignac* qui sentit toute la valeur de cette gageure , répliqua : -- *parlez-vous sérieusement l'abbé* ; -- *certainement* , reprit - il : -- *eh bien , dit-elle , j'accepte la gageure , vous perdrez , je vous le promets.* L'abbé se remua tant , qu'il trouva les cent mille francs proposés , ils furent déposés. La courtisane *Polignac* , & ses voraces alentours , abbés , catins , marquis , femme-de-chambre , coiffeurs , baladins , princesses , &c. &c. engloutirent cette somme . Le digne *Charles - Extrême* fut grandisie , monseigneurisé , croisé , mûtré , & canoniquement & vénérablement sacré , le 20 décembre 1783.

Le nouvel évêque de Nantes , ne pouvoit pas faire comme les évêques du douzième siècle , qui achetoient leur évêché , & qui , pour en payer le prix , vendoient ensuite les yases sa-

crés , les reliquaires & l'argenterie des cathédrales. Il lui fallut payer les cent mille francs à ceux à qui il les avoit empruntés ; & il n'a pu économiser une telle somme dans l'espace de cinq à six années , au bout desquelles la constitution est venu réduire ses revenus , le dépouiller de ses plus chères espérances. Cette circonstance désespérante , jointe à plusieurs autres motifs qui tiennent à la conduite , aux principes , à la robe d'un courtisan croisé , ont irrité *sa grandeur* contre les décrets de l'assemblée nationale , qui tendent à le rendre plus modéré dans ses dépenses , plus humble , plus apostolique , plus exemplaire dans sa conduite , enfin , qui le remettent dans la bonne voie , dans la voie étroite , sans laquelle il n'y a pas de salut. Mais *sa grandeur* qui chérit la voie large , la voie de perdition , & qui n'a pas encore renoncé à *satan* & à *ses pompes* , gronde , intrigue fait tapage , & , malgré l'évangile , les apôtres & l'assemblée nationale , il veut absolument se damner. C'est sur-tout , en cette occasion , qu'est applicable la maxime évangélique du *compelle intrare* : forcez les évêques de rentrer dans la voie apostolique , forcez-le d'y entrer , *compelle intrare*. On les forcera pour leur faire gagner le ciel.

Mais *Charles-Eutrope de la Laurencie* fait des façons pour entrer ; il est devenu dévôt depuis peu, afin d'interesser la populace en sa faveur, & de soulever les ames timorées. Il a vonlu dévotement produire dans son pays une petite guerre civile, & pour cela il a fait des processions, il a poursuivi le peuple avec des aumônes mesquines, mais multipliées, & éclatantes, avec ses bénédic-tions ; mais le peuple a reçu l'aumône & les bénédic-tions, sans épouser les intérêts du prélat, & sans servir son fanatisme.

Le chevalier *AUDE*. Qu'est - ce que c'est donc que ce *chevalier Aude*, qui a un petit ruban noir à sa boutonnière, qui est auteur de quelques petits vers innocens & flagorneurs, & de la *vie privée du comte de Buffon*, que j'ai acheté il y a quelques mois sur le quai du Louvre, à trois sous, me demandoit l'autre jour un amateur de généalogie ? La maison *d'Aude* est en effet plus inconnue dans les nobiliaires, que les œuvres du *chevalier Aude* le sont dans les fastes de la littérature, & doit faire, répondis-je, le désespoir de tous les généalogistes. Le pere de M. le *chevalier* étoit un honnête *cordonnier* de la ville *d'Apt*, en Provence, c'est ce que nous apprend le savant abbé *Rive*, dans sa brochure

intitulée : *Lettres purpuracées*, page 67 & 68.
 Voici comme il s'explique : « N'avez-vous pas
 lu, messieurs, dans la vie privée du comte
 de Buffon, &c. par le chevalier *Aude*, un
 galimathias des plus pompeux, des plus té-
 nébreux & des moins vrais qui puisse jamais
 être écrit.... Savez vous, messieurs, quel est
 ce chevalier, c'est malheureusement un de
 mes compatriotes, né d'un pere dont la bri-
 lante profession étoit la même que celle du
 pere de l'abbé *Maury*. ils etoient l'un &
 l'autre de la chevalerie de *Saint-Crépin* ».

Marquis d'ASNIERES de la Chataigneraye.
 Le vrai nom de ce marquis est *Berthelin*, la
 généalogie exacte de ce ci-devant noble, offre
 la preuve du peu de confiance qu'on doit ac-
 corder aux décisions des généalogistes, & même
 du sieur *Cherin*, qui donna pour cette famille
 son certificat pour les carrosses du roi. Privilége
 qui n'étoit accordé qu'aux personnes dont les
 ayeux étoient nobles en 1400.

Les d'Asnieres d'aujourd'hui se disent issus des
 seigneurs du fief d'Asnieres, en Saintonge, &
 sur-tout de *Gombaud d'Asnieres*, qui vivoit au
 douzième siècle, cette ancienneté va être prou-
 vée fausse par les faits suivans.

Le fief *d'Asnieres*, village & château en Saintonge, dont le nom dérive d'un lieu peu-peuplé *d'asnes*, relevoit de la firerie de *Pons*. Le propriétaire d'*Asnieres*, nommé *Gombaud*, fut fait chevalier dans un tournois que son seigneur avoit fait au douzième siècle célébrer par ses vassaux. La descendance de ce chevalier se perpétua avec le nom d'*Asnieres* jusqu'à la fin du quatorzième siècle. Sa prospérité s'éteignit dans un enfant mineur. Le fief n'étoit alors qualifié que de châtelainie, *Seguin Berthelin*, créancier en devint propriétaire vers l'an 1440, & prit le titre de seigneur d'*Asnieres*. Quelques années après le sire de *Pons*, grand vassal de la couronne, voloit sur les chemins les marchands & les pèlerins, & commettoient noblement tous les crimes ordinaires à la haute noblesse de ce tems-là ; il fut condamné comme rébelles par arrêt du parlement, à avoir ses terres confisquées au profit du roi. Les fiefs qui en dépendoient furent chargés de l'hommage ; *Seguin Berthelin* profita de la circonstance, & donna son aveu, le dernier février 1460. Il n'éprouva aucune contradiction de la part des commissaires envoyés pour cet effet, & il prit hardiment le nom *d'Asnieres*, avec son dominant, mais quelque tems après, le sire de *Pons* étant rentré en grace,

grace, le roi lui restitua ses seigneuries. Alors le sire de Pons exigea de ses vassaux un nouvel hommage, *Seguin Berthelin* rendit cet hommage le 8 juillet 1475, & dans l'acte il prend son vrai nom de *Seguin Berthelin*, avec la seule qualification de seigneur d'*Asnieres*.

Ce *Seguin Berthelin*, étant décédé avant l'an 1480, ne laissa point d'enfans. Des collatéraux de son nom, possesseurs du fief d'*Asnieres*, s'en arrogerent encore le nom, & pour s'assurer au moins d'une filiation de trois degrés, ils firent procéder à une enquête par le juge d'une moyenne justice qu'ils possédoient, dans laquelle des paysans apostés déposent de cette descendance, laquelle s'est perpétuée jusqu'à nos jours sans autre prérogative.

Ces *Berthelins*, faussement nommés d'*Asnieres*, languissoient, malgré l'apparente ancienneté de leur noblesse, dans la misere. Ils ne s'en sont tirées que par le hasard qui procura au pere des deux prétendus marquis d'*Asnieres* d'aujourd'hui un mariage avantageux.

C'est sur des titres de cette nature, & dont même il n'a jamais été rapporté que des copies informes, que le sieur *Cherin* donna son certificat pour les carrosses du roi. Qu'on juge d'après cela du mérite des certificats du sieur *Cherin*,

dont les ci-devant nobles faisoient tant d'é-talage.

Comte de BALLIN COURT, son nom est TESTU. En 1588 *Laurent Testu* étoit chevalier du guet à Paris, le roi lui avoit confié la garde de la Bastille; il l'abandonna lâchement lorsque le duc de Guise s'empara des places fortes de Paris, & il fut remplacé dans ce poste par le fameux *Bussy le Cière*. *Louis Testu* son fils lui succéda dans la place de chevalier du guet, & il l'exerçoit encore en 1645. Ce *Louis Testu* qui fut remplacé par *Jean-Baptiste Chopin*, étoit seigneur de *Balincourt* & autres lieux; son fils épousa en 1640 *Claude de Hamelin*, qui lui apporta la baronie de *Bouloire*; de ce mariage provinrent trois frères, dont les deux aînés furent tués en 1674, à la bataille de Seneff. *Henry Testu*, troisième frere, devint baron de *Bouloire*, seigneur de *Balincourt*, &c. Il épousa en premiere noce, *Claude-Marguerite de Seve*, dont il eut *Claude-Guillaume Testu*, baron de *Bouloire*, qui prit le premier de sa famille le titre de *marquis de Balincourt*, qui devint maréchal de France. Il avoit un frere nommé *François Testu*, d'abord nommé comte, puis marquis de *Balincourt*. *Claude-Guillaume Testu*,

un des fils de ce *François Testu*, pour honorer la mémoire de son oncle le maréchal de France, & par reconnaissance de ce qu'il lui avoir donné de son vivant la terre de *Balincourt*, lui a fait ériger dans le château même de *Balincourt*, qui est à trois lieues au-dessus de *Pontoise*, un monument de vingt-quatre pieds de hauteur, composé d'un piédestal, décoré de trophées d'armes, sur lequel est placée la statue pédestre du maréchal *Testu* de *Balincourt*.

La vicomtesse de *LAVAL*. Son nom de famille. *BOULLONGNE*. Deux particuliers ont rendu cette famille célèbre, quoiqu'ils ne fussent pas nobles ; C'est à l'un de ces particuliers roturiers que les *Boullongnes* doivent leur rang & leur fortune, & cependant ils ont la petiteesse de rougir de leur origine. Ils descendent d'un peintre nommé *Louis Boullongne*, qui est mort à Paris en 1733. Ce peintre eut moins de talens, moins de célébrité, & peut-être plus de souplesse que son frere aîné, nommé *Bon Boullongne*, aussi devint-il noble. Comme artiste, ses talens étoient foibles, comme courtisan il excelloit davantage, aussi fut-il comblé de bienfaits par *Louis XIV*. En peignant dans les maisons royales, il ne négligea rien de ce qui pouvoit accroître sa faveur & sa fortune.

Le roi le choisit pour son premier peintre , lui accorda plusieurs pensions , le nomma chevalier de Saint-Michel ; enfin , en 1724 seulement , il obtint des lettres de noblesse , pour une aumône de soixante livres.

Louis Boullongne , devenu excessivement riche , laissa , en 1733 , en mourant , quatre enfans. Deux filles & deux garçons. L'aîné de ses fils , aidé de la protection de son pere , se poussa dans la finance ; il devint conseiller d'état , intendant des finances & contrôleur général. Les fils de ce contrôleur ont un grand appétit de noblesse , une fille a épousé le *vicomte de Laval*. Cette dame devenue *vicomtesse* en 1779 , prétendoit à l'honneur d'être femme-de-chambre de *Madame* , mais *Madame* ne l'a pas trouvée assez noble pour être sa domestique , & elle a été refusée. Les *Laval* , pere & fils , qui étoient aussi domestiques chez *Monsieur* , ont été piqué de ce refus insultant , ils ont prétendu que l'illustre & ancien nom de *Laval* , passé par-dessus celui de *Boullongne* , devoit en effacer la tâche ; mais ils n'ont pu y réussir , ce qui leur a donné de l'humeur au point d'envoyer leur démission à *Monsieur* , qui l'a acceptée.

Le comte de CASALEZ ; Son vrai nom est

CASALETS tout court, qui signifie en langage du pays *maisonnette*, *petite baraque*. Cette noble maison, ou plutôt cette *maisonnette*, n'a jamais figuré dans l'histoire, excepté dans les registres de quelques paroisses, & dans quelques petits dépôts des gardes-notes de la Gascogne, où le noble nom de *Casalets* ne jette pas un éclat bien resplendissant, & ne se trouve pas même bien avant dans les fastes des nobiliaires gascons.

Gaston Casalets, qui vivoit au seizième siècle, est le premier de la souche; il avoit épousé, le 8 septembre 1517, *Catherine de Luc*, qui engendra *Jean Casalets*, lequel fut seigneur de Traisies. Ce seigneur *Jean*, épousa, le 11 novembre 1551, *Claire de Hautpoul*. Il provint de ce mariage & de sa postérité plusieurs *Jean*, & même plusieurs *J. F.* ou *Jean François*, comme il est notoire. Il résultat de cet hymen deux fils, l'un nommé *Jean - François Casalets*, & l'autre *Jean Casalets*, seigneur de Traisies. Ce *Jean* épousa, le 17 août 1594, *Anne de Hautpoul*, qui le rendit pere de *Jean Casalets*, seigneur de Villeneuve, qui épousa le 28 avril 1620, *Jeanne de Montfaucon*. *Jean* & *Jeanne* donnerent le jour à un *Charles Casalets*. Revenons à la postérité de *Jean François*.

Ce J. F. épousa, le 2 décembre 1590, *Marquerite Labat*, de laquelle il eut *Jean Casalets*, seigneur de Traisies, Tourelle & la Camette. Ce *Jean* épousa, le 17 février 1718, *Isabeau de Brette*, dite de *Thurin*; il avoit un frere qui devint archidiacre à Narbonne, & qui étoit, comme leur pere, nommé *Jean-François*. La noblesse des *Casalets*, *Jean* ou *Jean-François* fut contestée. Ils parvinrent par des maneges accoutumés, le 15 juillet 1669, à se faire appeller nobles.

Voilà quels sont les ayeux du sieur *Casalez*, député pour la noblesse, aux états-généraux. Il avoit fait d'assez bonnes études dans son pays de Gascogne, où il jouissoit de la réputation d'homme d'esprit. Mais sa réputation de joueur étoit encore mieux établie; on fait qu'il a mangé une grande partie de sa fortune au jeu, & que, pour satisfaire cette passion, il a vendu jusqu'à un régiment dont il étoit pourvu.

Il ne savoit de quel côté donner la tête; ruiné, & mal vu dans tous les tripots de la Guienne, il est parvenu, par les moyens ordinaires, à se faire nommer député aux états-généraux. C'est moins par sa conduite, par ses moeurs, que par ses dispositions à soutenir habilement les vieux préjugés, les droits usurpés

des nobles de son pays, qu'il a mérité d'être leur représentant, & il faut lui rendre justice, il n'a pas trompé leur attente.

On fait avec quelle adresse, avec quel ingénieux astuce, il se conduit dans cette fonction; on fait qu'il réunit la finesse du ministériel *Malouet*, au spacieux bavardage & à la mauvaise foi du sycophante *Maury*; enfin, on fait avec quel art il fait déguiser les intentions criminelles, les trames anti-patriotiques des ennemis du bien public, qui sont ses confrères; quel talent il emploie pour masquer la vérité, pour combattre la raison, pour sauver les préjugés les plus absurdes de la destruction qui les menace; comme il fait prêter les couleurs de l'équité à l'injustice la plus évidente, les couleurs de la bonne foi, de la probité, aux menées sourdes & désastreuses de ses complices: jamais le mal n'eut un champion plus habile. Mais on fait aussi que jamais tant de talens, tant de façonde, n'ont heureusement eu moins de succès.

Nous pourrions rapporter plusieurs traits qui constatent l'honneur de ce preux gentilhomme, de ce digne représentant de la noblesse Gasconne. Nous ne citerons que celui-ci:

M. *Casalez* avoit écrit & fait répandre des

lettres incendiaires, tendantes à soulever une partie de la Gironde. M. *Bourignon*, colonel de la garde nationale de Saintes, ayant la preuve de cette menée, publia, dans plusieurs journaux, la découverte qu'il venoit de faire à cet égard. M. *Casalez* croyant qu'il n'existoit encore aucune preuve contre lui, écrivit, à tout hasard, dans le journal de Paris, au mois d'avril 1790, une lettre dans laquelle il se plaint sérieusement de cette *calomnie*, & jure sur son honneur de gentilhomme, qu'il n'est point l'auteur de ces lettres ; il menace, il déifie, & finit par protester qu'il est un *galant homme*.

Quelques tems après, M. *Bourignon*, informé de cette dénégation menaçante & authentique, répondit à M. *Casalez*, apprit à ce député & au public, qu'il n'avoit pas publié les menées de ce député, d'après des oui-dires, mais d'après des lettres écrites & signées *Casalez*, lesquelles lettres très-intendiaires étoient déposées dans les archives de la municipalité de Saintes.

D'après cette déclaration, toute la noblesse s'attendoit à ce que l'innocent *Casalez*, pour sauver son honneur de gentilhomme, alloit démentir, alloit s'inscrire en faux, crier encore une fois à l'imposture, & alloit prouver, à la face du ciel

& de la terre , qu'il étoit noble , homme d'honneur , & galant homme. Point du tout. Ce galant homme confondu , garda prudemment le silence , & ce silence forcé devint l'aveu le plus formel de sa forfanterie & de son crime.

Voilà pourtant le héros de l'aristocratie , voilà l'homme prôné par les *Mallet du Pan* , les *Royou* , les *Montjoye* , les *Monpas* , & autres de cette canaille d'écrivassiers. Cet homme diffamé & ruiné par une longue inconduite , prétend au titre de défenseur de la religion , parce qu'il défend les écus des oisifs bénéficiers ; il prétend à l'honneur , & il est convaincu de trames scélérates & de mensonge ; & il croit avoir suffisamment prouvé sa noblesse , parce qu'il a eu le courage des spadassins & des racolleurs du quai de la Ferraille. Oh l'honorable , oh le noble , oh le saint *Casalez* !

CALONNE. Le plus ancien noble de ce nom , long-tems peu connu , aujourd'hui fameux , est *Baudouin de Calonne* , auditeur du roi au bailliage d'Amiens , qui , dès l'an 1380 , possédoit la baronnie de *Courtebonne* , & qui , ayant épousé *Catherine Paillard* , en eut un successeur appelé *Flour de Calonne* , baron de Courtebonne. Nous ne continuerois pas la filiation de cette maison , dont une branche cadette a

passé de Picardie en Artois. L'ex-ministre *Calonne* doit nous savoir gré de faire remonter si haut sa noble origine , & , suivant son système , il est fort honorable pour lui de descendre de *Baudouin Calonne* & de *Catherine Paillard*. Laïsons lui au moins cet honneur.

M. Charles-Alexandre de Calonne , ex-ministre , doué de toute l'astuce d'un vieux procureur , des principes d'un vieux débauché ruiné , d'un goût extrême pour le plaisir , de toute la finesse , de tout l'esprit & de toute la souplesse d'un courtisan , & d'une ambition sans bornes , commença sa carrière publique dans la fonction de procureur-général au parlement de Douai. Il étoit alors connu comme un homme sans mœurs , sans principes , comme un dissipateur , rongé de dettes ; c'étoit un roué charmant , autant adoré dans les sociétés corrompues , que détesté des honnêtes gens , & disposé à tout sacrifier pour l'avancement de sa fortune , pour satisfaire ces goûts & son ambition. On raconte que son pere , effrayé des dispositions perverses & ambitieuses de son fils , lui prédit plusieurs fois qu'elles lui deviendroient funestes. Le jeune robin ne tint compte des sages remontrances du veillard , & bientôt il signala ses inclinations par une action qui auroit suffit pour le déshon-

norer à jamais , quand même il n'auroit pas été chercher sur un théâtre plus vaste , l'opprobre le couvre aujourd'hui .

Je veux parler de sa conduite dans l'affaire du sage *la Chalotais* , procureur-général du parlement de Bretagne ; je ne retracerai point ici les circonstances iniques de cette menée ministérielle ; j'observerai que M. de Calonne commença ici sa carrière publique de crime , & qu'il y joua le rôle le plus odieux . Après s'être avili jusqu'à se rendre l'espion du ministre auprès de ce procureur-général , il ne rougit pas de devenir le juge du respectable magistrat dont il avoit été le délateur .

Un aussi lâche agent du despotisme , un serviteur aussi dévoué au pouvoir arbitraire , un aussi impudent & aussi souple complice des attentats ministériels , devoit exciter l'indignation & le mépris de tous les honnêtes gens , ainsi que l'estime & la vénération de la cour . Cette cour qui ne cherchoit que des administrateurs qui pussent la satisfaire dans tous ses besoins , & manœuvrer assez habilement pour dépouiller de plus en plus le peuple sans le faire crier , aux voleurs , & même en le forçant d'admirer , de respecter jusqu'à ces spoliateurs ; cette cour , dis-je , étoit lasse des économies de M. Necker ,

de l'impéritie ou de la nullité de M. *Joli de Fleury*, & de la probité de M. *d'Ormesson*. Ce dernier venoit de détruire les fermiers-généraux. *Calonne* trouva alors le moment favorable, il cabala, intrigua, marchanda, & porté par la ferme, porté par le comte d'Artois, qui lui promit sa protection, à condition qu'il voleroit l'état pour payer la somme énorme de ses dettes; il fut enfin, le 3 novembre 1783, élevé à la dignité de contrôleur-général.

La première opération du nouveau ministre fut de rétablir les fermiers - généraux que son prédecesseur venoit de renvoyer huit jours auparavant; ainsi cette peste publique fut détruite & rétablie dans l'espace de huit jours, au nom du roi, qui montra par cette conduite contradictoire, ou le peu de part qu'il prenoit aux affaires de son royaume, ou la fluctuation de son caractère, ou plutôt l'obsession par laquelle ses courtisans dirigeoient sa volonté. Les fermiers-généraux récompensèrent *Calonne* de son zèle & de son courage effronté, en lui remettant, en pur don, la somme de cent mille livres, avec laquelle il calma les inquiétudes d'une partie de ses créanciers. Tout cela s'exécuta les premiers jours de son entrée au ministère.

M. de *Calonne* s'étoit acquitté avec les fer-

miers-généraux ; mais il ne l'étoit pas encore avec M. le comte d'Artois & avec *Monsieur*, son frere : le 28 décembre suivant, c'est-à-dire, un mois après son entrée au ministère, il fit, suivant ses conventions, consentir le roi à prendre sur les deniers publics, *quatorze millions six cens mille livres*, pour acquitter les dettes du comte d'Artois, & à se charger du paiement de 74,640 liv. de rentes constituées, & de 908,700 liv. de rentes viageres; & le roi y consentit, & la nation avec ce consentement, fut forcé de payer les dettes d'un particulier; & le malheureux, pour satisfaire aux combinai-sons scélérates d'un ministre, fut forcé de re-trancher sur ses alimens les plus nécessaires, pour payer les folies, les débauches d'un sot fanfa-ron, d'un libertin mal élevé.

Monsieur eut aussi sa part au marché, & M. de Calonne lui fit avoir dans le même mois de dé-cembre 1783, la somme de dix - huit millions cent soixante-quatre mille deux cens onze liv., &c. Voici ce que coûta à la France seulement, l'entrée de cet intrigant au ministère.

Bientôt le trésor public devint la proie de toutes les harpies dévorantes & insatiables de la cour; tous les viles & affamés protecteurs du nouveau ministre, regarderent les richesses du

royaume , comme des fonds sur lesquels ils avoient hypothèques , & elles furent au pillage. L'administrateur , persuadé , qu'avec une prudence extrême , il pourroit continuer à débouiller les uns pour combler les autres , sans faire de mécontens , mit en œuvre toutes les ressources que son génie artificieux pouvoit lui suggérer pour remplir ses vues. Il résolut d'abord , pour éblouir la multitude , de donner une plus grande latitude à son autorité , & de s'environner de l'éclat des titres & des décosations. Trois mois après son entrée au contrôle général , il parvint à obtenir le titre de ministre d'état , & il prit place au conseil. Quelques mois après , le 13 juin 1784 , il acheta la charge de *trésorier de l'ordre du Saint-Esprit* , & il fut décoré du cordon bleu & de la plaque de cet ordre de chevalerie.

Pour couvrir ses larcins , pour éloigner , en quelques sortes , l'indignation qu'il inspiroit , il chercha à se faire des partisans par mille moyens & dans toutes les classes ; il fut le bienfaiteur des Bretons , chez lesquels il étoit en horreur , en leur conservant leur états , que l'on vouloit réduire en simple généralité. Ce fut à cet occasion qu'on fit ce couplet.

O Français , mes bons amis !
 Trop aimables étourdis ,
 Jadis dans votre délice ,
 Ce Calonne qu'on admire ,
 N'étoit ma foi propre à rien .

Eh bien !

Eh bien !

Bénissez votre destin !
 Tout jusqu'à la gente Bretonne ;
 Aime Calonne.

Cependant les dilapidations continuoient ; avec une rapidité étonnante ; les pensions , les gratifications , les dettes vraies ou supposées , étaient payées à tous les vautours princes , valets , catins , regnicoles ou étrangers , tout étoit content autour du ministre ; mais il craignit bientôt les mécontentemens éloignés . Il avoit déjà été en butte aux traits de la satyre ; on avoit sur-tout publié contre lui un pamphlet assez mordant , intitulé : *arrêt du conseil d'état en faveur du dernier emprunt* , qui commençoit ainsi : « Le roi s'étant fait représenter en son conseil , » que pendant plus de quinze mois le trésor- « royal a été en proie à la cupidité de deux

» hommes , dont l'un y a dilapidé plus de
 » quatre-vingt millions , & l'autre , joueur , fac-
 » tieux dans les fonds publics , trois fois ban-
 » queroutier , étoit chargé par le premier de sa
 » direction des finances , & du jeu des fonds , &c. »
 cet adjoint banqueroutier étoit le sieur *Pan-*
chaud.

Plusieurs ouvrages , dirigés contre son admini-
 stration , déterminerent M. de Calonne à cher-
 cher des partisans parmi les gens de lettres , les
 artistes , les savans , & même les empiriques ;
 il annonça & il fit des pensions à la plupart des
 gens de lettres ; il récompensa les artistes . On
 fait avec quelle profusion il payoit les tableaux
 & les cœusses de madame *le Brun* , peintre fe-
 melle , aussi coquette en peinture qu'en amours .
 On fait que pour ses étrennes , le galant con-
 trôleur envoia à sa belle peintre une boîte d'or
 enrichie de diamans , toute remplie de billets de
 caisse de mille livres chacun (1) . Il affecta une
 magnificence outrée dans ses dons , ses gratifi-
 cations , ainsi que dans les établissemens qu'il
 voulu protéger . L'école Vétérinaire , l'école

(1) Au fallon de 1785 , cette belle offrit au public
 la figure plate & sournoise de son libéral amant ; tout
 le monde reconnu *Calonne*.

des Mines , sentirent l'effet de ces prodigalités insolentes , il donnoit à tort à travers , faisoit le magnifique , le généreux au dépens des peuples. Ce fut alors que l'on répandit ce quatrain qui met en opposition l'économie de M. *Necker* , & la prodigalité de M. *Calonne* :

Nargue d'hier , vive aujourd'hui ,
 Fi de *Necker* , honneur à *Calonne* ,
 A droite il prend , à gauche il donne ,
 L'honnête homme ! il n'a rien pour lui.

A la gloire de protecteur des lettres , des sciences & des beaux arts , il voulut joindre celle de fondateur de monumens. Les travaux immenses du port de *Cherbourg* , devoient porter son nom à la postérité. La place la plus magnifique de France , qu'il vouloit faire construire à *Bordeaux* , sur l'emplacement du *Château-Trompette* , d'après son autorisation , devoit attester aussi la magnificence , & plus encore , l'orgueil & les déprédations du ministre ; & un vaste quai , suivant le projet signé , *Calonne* , devoit être nommé *Quai Calonne*. Dans le tems de toutes ces dépenses , il faisoit acheter au roi le château de *Rambouillet* , & à la reine celui de *Saint-Cloud*. Pour plaire au prince de *Condé* , il

consent à lui acheter le pays du *Clermontois*, à un prix exorbitant, & il lui fait donner un pot-de-vin de 7 millions 500 mille livres ; il achète *l'Isle-Adam*, que le prince de *Conty*, de concert avec lui, lui vend huit millions 700,000 livres. Il achète du duc de *Liancourt* les forêts de *Chamois*, & de *Floranges* ; du duc de *Chartres*, les droits d'aides de *Vendôme* & des sels de *Brouages* ; du comte *d'Artois*, les bois de la forêt de *Maison* ; de *Monsieur*, les droits de trépas de *Loire* & traîtes d'*Anjou* ; du sieur *Beaujon*, sa maison, rue *Saint-Honoré*, qu'il paye un million cent mille livres. Enfin, tout les princes ou grands seigneurs s'empressoient de vendre à cet acquéreur, qui payoit si grassement des deniers publics, parce qu'ils étoient certain de gagner le tiers ou le double sur la vente de leurs différents objets : c'étoient de bons marchands. C'est ainsi que ce ministre achetoit des deniers de la nation, la protection des grands & des courtisans. Jamais la cour n'avoit été si brillante, jamais l'or n'avoit plus circulé. Le ministre jouoit le rôle d'un fils dissipateur, qui vient d'hériter de la succession de ses parens, & qui se livre à tous ses goûts effrenés, à tous les caprices de ses amis & de ses partisans ; avec cette différence que *Calonne* régaloit avec le bien des autres.

Ce règne de bombance ne pouvoit se sou-

tenir quelques années sans des extortions multipliées , des extensions favorables ; sans ces remèdes empiriques , ces palliatifs pires que le mal. Ici Il créoit des agens de changes , & il en faisoit payer bien cher les offices ; d'un autre côté les emprunts se multiplioient ; dans un autre tems il vendoit des priviléges ; il vendoit sur-tout , aux fermiers-généraux , le droit d'emprisonner Paris dans une enceinte de plus de sept lieues. Cette muraille est d'autant plus odieuse que les bureaux qui l'accompagnent sont d'une magnificence aussi insolente que déplacée. Des sommes immenses , fruit des sueurs du peuple , y ont été employées pour tyraniser plus sûrement ce même peuple , & par la richesse de l'architecture de ces cavernes de commis , ou de détrousse-passans , on a voulu , en quelque sorte , forcer les Français à respecter , à admirer les instrumens de la tyrannie , leur faire aimer la turpitude dans laquelle on les avoit plongé. Enfin cette muraille qu'on ne peut qualifier d'une maniere plus juste , & en même-tems plus ignominieuse , qu'en lui donnant le nom de son auteur , qu'en la nommant *muraille - Calonne* , cette muraille , dis-je , qui fut commencée dans le silence , sans la publication préalable d'aucun édit ni déclaration , valu des sommes considéra-

bles à son auteur. Elle excita les murmures des Parisiens, & les réclamations des particuliers, qui d'abord portées au parlement, passoient au conseil, c'est-à-dire au ministre, par le moyen d'un arrêt d'attribution, & le brigand qui dépoilloit, devenoit lui-même juge dans sa propre cause.

L'altération des louis d'or offroit encore à son génie inventif un moyen d'excroquer la nation ; il en usa avec toute l'effronterie qui lui étoit capable.

Il avoit lui-même besoin de pourvoir à ses propres affaires, & il s'enrichit avec les pots-de-vins considérables qu'il reçut en différens tems ; par son agiotage indécent, ses déprédatiōns cachées, & sur-tout par le moyen, employé avec tant de succès, de faire acheter sous main des créances sur l'état, à un très-vil prix, & de les porter en compte, aux prix de leur montant : les échanges, les engagemens des domaines, lui offrirent encore des profits considérables ; les échanges du *Clermontois*, ceux du comté de *Sancere*, furent ceux où la fraude parut la plus évidente (1).

(1) Voyez article d'*Espagnac*, dans ce vnlume, page. 12.

Les protégés qu'il avoit enrichis, les gens de lettres qu'il avoit adroitement pensionnés ou gratifiés, furent ses prôneurs. Ils disoient partout que *Calonne* étoit plein de génie, qu'il étoit un véritable homme détat, parce qu'il avoit fait refluet sur eux une partie des trésors de la nation. Cependant tout le monde ne pensoit pas comme ces intéressés louangeurs. Les honnêtes gens, les hommes qui voyoient clair dans cette administration, croient au vol & au pillage. On répandit alors une caricature fort expressive contre le ministre dissipateur. C'étoit ce monstre à queue de serpent, à tête de femme, armé d'ailes de chauve-souris, & de griffes énormes, qui représentoit la harpie *Celenno*, dont l'anagramme est à-peu-près celui du nom *Calonne*, & l'on notoit sur-tout son appétit insatiable & dévorant.

Cependant l'abîme du *déficit* se creusoit de plus en plus ; les ressources manquoient ; le génie inventif du ministre étoit épuisé. Il eut recours à de grands moyens. Les biens du clergé lui offrirent un vaste aliment à son avidité particulière, & à celle de ses nombreux protecteurs ou protégés. Mais pour cette grande opération il lui falloit le consentement apparent de la nation, afin que le blâme qui pourroit en résul-

ter , ne retomba point sur sa tête. Il proposa l'assemblée des *notables*.

Il étoit persuadé que quelques particuliers de province, rassemblés à Versailles , éblouis par l'éclat du trône , n'oseroit résister au desir du monarque qu'il avoit fait son organe , & qu'ils adopteroient , sans hésiter , ses projets de spoliation ; il se trompa. Ces notables voulurent voir de près l'administration du ministre , ils explorèrent ses comptes , & découvrirent , en dépit de ses discours sophistiques & captieux , ses nombreuses prévarications & la profondeur de la dette publique.

Ses projets , peut-être bons en eux-même , & utiles en d'autres mains , parurent très-suspects & très-funestes dans les mains d'un dissipateur , d'un homme sans principe & sans pudeur ; on parvint à sauver cette proie des griffes de ce monstre affamé.

La cour , qui ne prisoit ordinairement les ministres qu'en raison de leur habileté à dépouiller les peuples sans occasionner de plaintes , dont le système étoit , depuis long-tems , de ne point voler les sujets à force ouverte ; mais de les voler en filou , en leur tirant adroitement à la faveur d'un beau préambule d'édit , l'argent de leur poche ; la cour , dis-je , voyant que le

filoux *Calonne* avoit gauchi dans ce tour de son métier, le chassa comme un fripon maladroit. Ceux en faveur desquels il avoit volé l'état, ceux avec qui il avoit partagé le butin, furent les premiers à le vouer à l'indignation publique, comme cela se pratique fort noblement, parmi les nobles, les princes & les valets de la cour.

Au mois de juin 1787, M^e *Calonne* fut forcé de déguerpir, au grand contentement de tous les vrais citoyens, qui gémissoient depuis plusieurs années de voir ce méprisable charlatan, ce freluquet effronté, cet assatiable fripon, à la tête du trésor public. Le roi, enfin éclairé, le renvoya honteusement, en lui ôtant le cordon bleu dont il étoit décoré.

Tous ses amis, ou plutôt tous ses complices l'abandonnèrent : quelques femmes cependant effontées comme elles le sont à la cour, qui n'avoient vu dans ce ministre qu'un riche & prodigue entrcteneur, bravèrent les cris publics, & furent consoler l'ex-ministre dans son exil.

Ses préverifications étant dénoncées au parlement, dans la crainte d'un décret, il prit la fuite, abandonna un royaume qu'il avoit ruiné, & se réfugia en Angleterre, où il alla porter sa honte & ses trésors, & chercher un abri contre la fureur d'un peuple indigné, & contre l'

vengeance des loix. Il épousa dans ce pays Mde. d'Harvelay, veuve d'un traitant enrichi d'une partie des spoliations du ministre.

C'est dans ce pays qu'il a fomenté des querelles; qu'il écrit, & cabale contre ses successeurs au ministere; qu'il a employé mille moyens pour corriger la puanteur de sa réputation. (1)

Ses richesses immenses, fruit de ses nombreux brigandages, ne peuvent tempérer la fièvre ardente de son ambition; il a goûté de l'autorité suprême, & il est dévoré par la soif de s'en abreuver encore, de s'en enivrer. Il ne rêve, il ne s'agit que pour remonter aux faîtes de la puissance d'où il est tombé. Mensonges, intrigues, bassesses, voyages, libelles, séduction,

(1) Il avoit & il a encore des prôneurs gagés, qui ont la bêtise de dire qu'il pourroit bien rentrer au ministere, il a poussé la ruse jusqu'à faire composer & publier la relation d'un prétendu *voyage en France & en Angleterre*, pour avo r occasion de faire dire d'une maniere peu suspecte & par ce prétendu voyageur, que M. de Calonne jouissoit d'une grande réputation à Londres, qu'il passoit pour un homme plein de génie & de droiture, & que c'étoit à une cabale d'ennemis qu'il devoit sa disgrâce. Il est notoire qu'il soudoie à Londres un papier anglais pour y faire insérer des calomnies contre ses ennemis.

il emploie tout pour soulager sa monstrueuse ambition. Enfin il perd la tête , il extravague , le démon dont il est possédé le décèle & l'aveugle en même tems.

Complice de la conspiration odieuse que les princes , nobles ou prêtres avoit formée contre la ville de Paris , on l'a vu à Sainte-James , huit jours avant l'insurrection parisienne , annoncer que Paris devoit être incessamment livré au pillage. On l'a vu depuis sans cesse s'élever contre la liberté française , par ses écrits & ses menées.

Il se déchaîne dans son volumineux & soporifique ouvrage , intitulé : *l'Etat de la France* , contre l'assemblée nationale , parce que l'assemblée nationale lui enlève pour jamais l'espoir , dont il a l'aveuglement de se bercer encore , de rentrer au ministere. Quoique les opérations de cette assemblée rentre en partie dans ses projets de finances , quoiqu'il ait demandé la destruction des ordres monastiques , la vente des biens du clergé , celle des domaines de la couronne ; il les blâme parce qu'il les voit mises à exécution par d'autres que par lui.

Il entasse mensonges sur mensonges sophismes sur sophismes ; ses calculs , ses bases sont des fausses etés ou des suppositions ; ses résultats des chimeres. Les faits sur lesquels il fonde

ses étranges raisonnemens , sont puisés dans les écrits les plus infectés de l'aristocratie ; les *Actes des Apôtres* , les *Ami du Roi* sont ses documens. C'est le langage des écrivains voués au mensonges , inspirés par la rage , qu'il appelle la vérité , le langage de la nation. C'est là qu'il a appris que le roi est emprisonné aux Tuilleries ; c'est d'après ces tissus de mensonges qu'il a dit ce qui suit , page 400 : « Si quelqu'un pouvoit douter de la captivité dans laquelle les parisiens osent retenir leur roi , qu'il aille au palais des Tuilleries ; qu'il voie les canons placés dans la cour de ce palais en position offensive & vers lui , au lieu de l'être défensivement & vers le déhors ; qu'il considére , en frémissant , que toutes les armes , tous les piquets de garde à cheval sont tournés contre la demeure de leurs majestés , » &c.

Ce fait est si évidemment faux qu'il suffit de le citer pour jeter le plus grand discrédit sur la totalité de l'ouvrage. Toutes les circonstances contenues dans ces lignes , offrent des mensonges si avérés , qu'il n'est point d'aristocrates , princes , valets , procureurs , prêtres ou dévotes , qui osassent avouer une telle imposture. Je ne connais que les folliculaires Royou , Montjoye ,

Dupan, Monpas, Rivarol, Peletier, & son plat adjudant Montlaufier qui en soit capables.

Dans le même ouvrage, il est plaisant de voir cet être immoral, ce vieux petit maître, ce libertin tout flétri de débauches, ce brigand, parler de mœurs, de religion & d'honneur. Il est encore plus plaisant de le voir parler d'ordre & de bonheur public, en donnant pour moyens d'établir l'un & l'autre, le plus affreux des désordres, la *contre-révolution*, la guerre civile la plus sanglante de toutes celles qui auraient rougi les fastes de notre histoire. Il ose prononcer ce mot *contre-révolution*; il ose proposer le plus grand de tous les maux, la subversion & la ruine totale de tout le royaume, comme le seul remède au mal que nous n'avons point. Il nomme le comte d'Artois son *ami*. Enfin, dans cet abominable libelle il parle encore comme un chargé de pouvoirs; il annonce ses projets, ses plans, &c. Il raisonne comme dans un cercle de femmes: il fait pitié.

Le 16 octobre 1790, voyant que la *contre-révolution* n'alloit pas à sa fantaisie, il a quitté Londres, & laissant le sieur Burke, son digne collègue, compiler, d'après les matériaux imposteurs, le bavardage inextricable dont il vient

d'accoucher (1). Il est parti pour *la Haye*, afin de souffler de plus près le feu de la contre-révolution, & de la Haye il est venu à Turin, & de-là à Genève (2). Il promène ainsi la fermentation, échauffe les têtes. Il semble dire aux princes & seigneurs : « Armons-nous contre les patriotes, enchaînons leur liberté ; vous rentrerez dans vos droits, moi je rentrerai dans le ministère, & nous verrons beau jeu ».

Abandonnons Calonne au mépris qui le couvre, à l'ambition qui le dévore, au désespoir déchirant que lui causent & que lui causeront encore les mauvais succès de ses tentatives, & nous serons assez vengé.

(1) Tous les aristocrates ont acheté cet ouvrage, qui a paru avoir un succès ; mais ce succès n'a été que pour le libraire. La plupart de ceux qui l'ont acheté n'en peuvent soutenir la lecture. Les Français l'ont jugé si peu redoutable, que pas un n'a cru devoir l'honorer d'une résolution.

(2) En passant à Chambéry, à la fin de décembre 1790, & traversant la Savoie, en poste, il rencontra des muletiers de Maurienne. Le chemin étoit très-étroit, ils l'avertirent de prendre le bas du chemin s'il ne veut pas s'arrêter. L'arrogant ex-ministre méprisant ces propositions, met le pistolet à la main. Alors un muletier lui décharge un grand coup de bâton sur le bras, le pistolet tomba. Calonne fait alors accélérer le pas de ses chevaux. Sa voiture froisse en passant quelques mulets, dont un est renversé avec sa charge. Alors un muletier qui se trouvoit en avant, arrête la voiture ; ses camarades surviennent, jurent, menacent l'ex-ministre, & lui font payer tous les dommages.

T A B L E
ALPHABÉTIQUE
DE LA TROISIEME PARTIE
D E S
N O M S D E S N O B L E S ,

Avec additions & corrections.

A.

D'ARMAILLÉ, (marquis).	pag. 15.
AUDE, (chevalier).	62.
ASNIERES, (marquis).	63.

B.

BALLINCOURT.	66.
BERAUD.	31.
BOULLONGNE.	67.
BUTTAFOCO.	24.

C.

CAZALEZ.	68.
CALONNE.	73.
COURVILLE.	31.

E.

D'ESPAGNAC.	10.
-------------	-----

G,

GEFFRARD.	34.
-----------	-----

H.

HOQUART.	28.
----------	-----

L.

LA FOREST.	15.
LA LAURENCIE.	59.
LAVAL.	67.

M.

MEUDE-MONPAS, (chevalier).	56.
MONTFERMEIL, (marquis).	28.
MONTJOYE.	34.

(95)

R.

ROYOU , (l'abbé).

49.

Ajoutez à cet article ce qui suit :

Ce saint homme , habitant par circonstance dans l'appartement de sa sœur , madame Fréron , cette dame se vit obligée de sortir & d'appeler les voisins à son secours pour être délivrée des poursuites incestueuses de cet illustre défenseur de la religion. Ce fut à l'occasion de ce petit trait d'incontinence , & de quelques autres tout aussi édifiant , que l'on fit les vers suivans :

Quel est ce fanatique prêtre ,
A la fois cagot & paillard ,
Au front d'airain , à l'œil hagard ?
De saint Fréron c'est un bâtard ,
De qui le Parnasse est Bicêtre ,
Et la Vénus un Savoyard .

S.

SAHUGUET.

10.

SALPERWICK.

1.

SANNOIS.

31 & 34.

T.

TESTU.

66.

LA TOULOUBRE-LEVESQUE.

34.

E R R A T A.

Page 11, ligne premiere ; forcer & même leur fortune, *lisez*, & même forcer leur fortune.

Page idem, ligne 24 ; les échanges, *lisez*, les chances.

Page 67, ligne 11 ; son nom de famille. *Boullongne*.
Lisez son nom de famille, est Boullongne.

Nota. Les personnes qui auroient quelques renseignemens à fournir sur cette matière, sont priées de les faire parvenir à l'adresse ci-dessous.

